

**OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE  
DE MONTRÉAL**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** M. ÉRIC CARDINAL, président de la commission  
Mme LUBA SERGE, commissaire  
M. JOSEPH TCHINDA KENFO, analyste

**SITE RAY-MONT LOGISTIQUES – SECTEUR ASSOMPTION SUD**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

VOLUMES 1 et 2

---

Séance tenue le 16 octobre 2024, 19 h  
Plaza Antique  
6086, rue Sherbrooke Est  
Montréal (Qc) H1N 1C1

## TABLE DES MATIÈRES

### SÉANCE DU 16 OCTOBRE 2024

MOT DU PRÉSIDENT DE L'OCPM, M. PHILIPPE BOURKE.....	1
MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION, M. ÉRIC CARDINAL .....	2

### PRÉSENTATIONS DU PROJET DU SITE RAY-MONT LOGISTIQUES

Présentation de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.....	3
Présentation du promoteur.....	12

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Émilie Pelletier .....	28
M. Alexandre Leduc.....	37
Mme Yulia Bodryzlova .....	39
Mme Élise Guerrero.....	45
Mme Josée Desmeules .....	50
M. Yohann Hay.....	54
Mme Carole Fortin.....	57
Mme Fanny Dionne.....	66
Mme Céline Bison.....	69
Mme Isabelle Vigeant.....	76
M. Philippe Mizutani.....	79
Mme Estelle Grandbois-Bernard.....	83
M. Jean-François Bouchard .....	89
Mme Élisabeth Greene .....	93
M. Abby Verville-Pellerin .....	96
Mme Camille Ladouceur-Colleret.....	99
M. Sébastien Proulx.....	105
Mme Patricia Clermont.....	108
M. Jean Beaudoin.....	111

M. Louis-Philippe Véronneau.....	113
Mme Brigitte Gauvreau .....	116
Mme Anaïs Houde.....	118
Mme Roxanne Berthold.....	130
Mme Annabelle Rivard.....	134
<b>MOT DE LA FIN.....</b>	<b>139</b>

**AJOURNEMENT**

## MOT DU PRÉSIDENT

### **M. PHILIPPE BOURKE, président de l'OCPM :**

5           Merci. Bonsoir, merci d'être présents. Bienvenue à cette première séance publique de la consultation de l'OCPM sur le site Ray-Mont Logistiques.

10           Cette séance, c'est en fait le point culminant, le point fort de la partie « information » de nos travaux. C'est l'occasion d'entendre le promoteur du projet et l'arrondissement sur les détails de la proposition. Et c'est aussi pour vous une occasion, une opportunité de poser des questions pour vous assurer de bien comprendre les enjeux.

15           Nous allons revenir ici même, dans la semaine du 11 novembre, pour d'autres séances publiques. Ça va être à ce moment-là la deuxième partie, ce qu'on appelle la partie vraiment « consultation » de nos travaux.

20           À ce moment-là, la commission va être ici pour être à votre écoute, pour vous entendre sur vos préoccupations et vos recommandations. Elle voudra savoir ce qui, pour vous, est acceptable ou non avec ce projet, ce qu'il faudrait améliorer, ce qu'il manque.

25           Ensuite, c'est en toute impartialité que la commission va faire son analyse et va formuler des recommandations qui vont être soumises à la Ville.

30           Les commissaires sont des personnes intègres, compétentes et objectives. Ils ont en outre signé une déclaration d'engagement déontologique qui les enjoint à réaliser leur mandat de façon éthique, dans le respect des valeurs de l'Office.

30           Je vous laisse en leur bon soin et je cède la parole au président de la commission, monsieur Éric Cardinal.

## MOT DU PRÉSIDENT

### M. ÉRIC CARDINAL, président de la commission :

35

Merci beaucoup, monsieur Bourke, président de l'Office. Alors, bonsoir, bienvenue à toutes et à tous à cette soirée d'information portant sur le site Ray-Mont Logistiques, secteur Assomption Sud. Alors, je vous remercie de l'intérêt que vous portez à cette consultation.

40

Cette soirée va se dérouler en français. Toutefois, lorsque viendra le temps de poser vos questions, vous pourrez le faire en anglais si vous souhaitez le faire. Tonight's session will be conducted in French. However, those who wish to ask a question in English during the questions and answers period will be welcome to do so.

45

Je m'appelle Éric Cardinal et je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal. Monsieur Philippe Bourke, président de l'Office, m'a confié la présidence de cette consultation, et je suis heureux d'être accompagné par la commissaire Luba Serge.

### Mme LUBA SERGE, commissaire :

50

Bonsoir.

### LE PRÉSIDENT :

55

Nous sommes également appuyés dans nos travaux par l'analyste Joseph Tchinda Kenfo, qui est ici ce soir avec nous.

60

Alors, comme vous le savez, le Conseil municipal a mandaté l'Office de consultation publique de Montréal pour tenir une consultation sur l'optimisation des activités de Ray-Mont Logistiques par la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs.

65 Ce soir, nous débuterons par une présentation des représentants de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, suivi de celle de Ray-Mont Logistiques, puis, après une courte pause, il sera possible de poser des questions aux représentants de l'arrondissement et à ceux du promoteur, que ce soit ici même en personne, via notre tribune téléphonique ou via l'application Zoom.

70 Durant la pause, nous ouvrirons le registre afin que vous puissiez poser... vous inscrire, en fait, pour poser vos questions. Et comme l'a dit monsieur Bourke, dans quatre semaines, soit les 12, 13 et 14 novembre, nous serons de retour ici pour les séances publiques consacrées aux opinions.

75 Diverses options seront alors disponibles, soit par écrit en personne ou grâce à notre questionnaire en ligne qui sera disponible dès demain et jusqu'au 7 novembre. Donc, différentes façons pour soumettre vos opinions. Ceux qui souhaitent présenter leur opinion en personne ou par Zoom ont jusqu'au 7 novembre pour s'inscrire.

80 Suite aux séances d'opinion, les commissaires posséderont à l'analyse des opinions qui auront été soumises, rédigeront un rapport et formuleront des recommandations. Le président de l'OCPM soumettra le rapport à la mairesse de la Ville de Montréal, rapport qui sera rendu public deux semaines plus tard.

85 Débutons maintenant les présentations en commençant par les représentants de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, qui sont à ma droite. Alors, je vous rappelle que vous avez 20 minutes pour votre intervention. Je vous remercie d'abord de votre présence et je vous invite à vous présenter en précisant vos noms et titres. À vous la parole.

**M. CARLOS ACOSTA, chef de la division de l'urbanisme, arrondissement de MHM :**

90 Merci beaucoup. Mon nom est Carlos Acosta. Je suis chef de la division de l'urbanisme à l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Je suis accompagné ici, à ma droite, par

François Mihos, qui est conseiller en aménagement et chef d'équipe à la division de l'urbanisme, ainsi que de Catherine Bahl, qui est conseillère en planification dans la même équipe.

95 Je vais faire un bref mot d'introduction avant de laisser Catherine lancer la présentation. Simplement vous rappeler qu'on est ici ce soir pour régler le litige entre Ray-Mont Logistiques et la Ville de Montréal. La Ville de Montréal a adopté une entente qui inclut l'adoption par la Ville d'un article 89. On va vous expliquer ce soir qu'est-ce qu'un article 89, mais c'est pour ça qu'on est là ce soir.

100 Dans cette entente, il y a également des engagements qui ont été pris par la Ville, qui incluent notamment des aménagements. On va aussi les présenter au cours de la présentation.

105 Il y a d'autres éléments qui ont été partagés à la Ville au même moment au mois de septembre dernier, notamment le fait que dans le cadre de l'étude de la construction d'un lien routier entre la rue Souigny et la rue Notre-Dame, ce prolongement ne passerait pas dans le boisé Steinberg.

110 Ce sont des éléments qui ne feront pas l'objet de la présentation ce soir, mais qui sont également d'ordre public. Donc, maintenant que j'ai pu faire ces clarifications-là, je vais laisser Catherine lancer la présentation.

**Mme CATHERINE BAHL, conseillère en planification :**

115 Très bien, merci. Donc aujourd'hui, comme monsieur Acostal'a mentionné, on va présenter le projet d'article 89. Notre présentation se divisera en deux principaux blocs.

120 Dans un premier temps, on pourra remettre le dossier de Ray-Mont Logistiques dans son contexte, autant d'un point de vue géographique, donc dans son environnement, son quartier, mais également au niveau historique. Par la suite, on pourra aborder l'aspect de l'entente dont il a déjà été question.

Dans un second temps, on viendra présenter l'article 89 lui-même, qui est le cœur de la présentation, de même que les dérogations mineures, pardon, les dérogations de l'article 89 qui sont incluses.

125

Alors, pour ce qui est de la localisation, le terrain de Ray-Mont Logistiques, qui est dans le cercle ou l'encadré jaune, est localisé dans le secteur Assomption Sud – Longue-Pointe, en vert plus foncé à l'écran.

130

Donc ce secteur, qui se rend au-delà de l'image que vous pouvez voir, donc qui se rend jusqu'au tunnel Louis-Hippolyte-Lafontaine, est un secteur à prédominance industrielle, mais qui comporte également des milieux de vie. On y trouve le quartier Guibourg et le quartier Haig-Beauclair. C'est un pôle d'emploi important pour l'arrondissement, mais également pour la Ville de Montréal.

135

Sur le plan, on est en mesure également de voir la localisation du port de Montréal, qui va, évidemment, bien au-delà de l'image à l'est et à l'ouest du terrain en question. On y trouve le boisé Steinberg, comme mentionné, qui est désormais protégé, le quartier Viauville, qui est localisé à l'ouest du terrain de Ray-Mont Logistiques, ainsi qu'en bleu, les terrains qui appartiennent au CN, et en bleu plus pâle, donc, qui est la bande de terrain dont la Ville est en processus d'acquisition.

140

En termes d'histoire, le dossier de Ray-Mont Logistiques remonte à environ 2016-2017, suite à l'acquisition et au dépôt d'une demande pour opérer une plateforme logistique intermodale sur le site localisé, donc, sur la rue Notre-Dame. Suite à quoi un refus d'octroyer le permis a été... en fait, s'est produit.

145

Le dossier a par la suite été porté devant les tribunaux et les droits de l'entreprise Ray-Mont Logistiques ont été confirmés à deux reprises, soit en 2018 par la Cour supérieure du Québec, puis une seconde fois en 2021 par la Cour d'appel du Québec, qui est venue confirmer la décision préalablement prise par la Cour supérieure.

150



Suite à cette décision, le permis a été octroyé à l'entreprise Ray-Mont Logistiques, donc sous ordre de la Cour, et peu de temps après, une poursuite a été déposée contre la Ville de Montréal pour un montant de 373 millions de dollars.

155

C'est à partir de ce moment que la Ville de Montréal s'est mise en mode recherche de solutions pour, finalement, arriver à trouver une entente, notamment, avec Ray-Mont Logistiques.

Ce qui nous mène en 2024, où une entente a été signée, justement, entre la Ville de Montréal et Ray-Mont Logistiques, mettant fin au litige. Et on comprendra plus tard de quelle manière cette entente s'articule avec la séance de consultation publique de l'OCPM. En fait, c'est que l'article 89 fait partie intégrante de cette entente.

160

Donc, comme je viens tout juste de le présenter sur la ligne du temps, la Cour a ordonné la délivrance du permis de Ray-Mont Logistiques. Donc, on a convenu que Ray-Mont Logistiques était autorisée à opérer une plateforme logistique intermodale sur son site. La Cour a convenu qu'une plateforme logistique intermodale devait être assimilée, ou, en fait, considérée comme une gare de triage.

165

Suite à quoi le permis a été émis, donc, comme je le mentionnais, ce qui fait également en sorte que l'entreprise Ray-Mont Logistiques est en droit d'exercer ses activités sur son site à l'extérieur, elle peut construire des voies ferrées, elle peut empiler des conteneurs, elle peut construire des équipements mécaniques pour opérer sa plateforme, et elle n'est pas dans l'obligation de construire de bâtiment sur ce site.

170

Ce qui vous est présenté à l'écran actuellement est un état de fait, ce sont les droits qui ont été conférés à l'entreprise Ray-Mont Logistiques, et avec ou sans l'article 89, ces droits vont continuer d'exister. Simplement pour préciser.

175

Pour ce qui est de l'entente évoquée précédemment, comme vous avez sans doute pu le voir dans les médias en septembre dernier, la Ville, afin de mettre fin au litige, a convenu de cette

180

entente qui se décline en trois principaux points, donc, en plus du paiement d'une somme de 17 millions à l'entreprise Ray-Mont Logistiques.

185 Dans un premier temps, la Ville s'engage envers Ray-Mont Logistiques à aménager un bassin de rétention, donc, visant à gérer les eaux de pluie, mais également les eaux du secteur sur la section sud-est du terrain de l'entreprise. Elle s'engage à réaménager le réseau routier dans le coin de la rue Dixon pour éviter les passages à niveau, donc les croisements entre les véhicules et les rails de chemin de fer. Et d'assurer un accès aux futurs liens à l'entreprise Ray-Mont Logistiques.

190 Dans un second temps, la Ville s'engage à acquérir une portion de la bande du CN – la portion qui était identifiée en bleu pâle sur la carte de localisation préalable – de manière à y aménager un espace vert, mais également un ouvrage qui permettra de bonifier la cohabitation entre le secteur industriel et les secteurs résidentiels.

195 Ceci dit, les interventions n'ont pas encore été déterminées à proprement parler, donc on ne sait pas encore quelle forme prendront ces aménagements. Ça reste à déterminer, et la Ville entend le déterminer avec les citoyens.

200 Et dans un troisième temps, il s'agit de la modification réglementaire par le biais d'un article 89. Il s'agit réellement, là, comme je le mentionnais précédemment, de la raison pour laquelle on se trouve ici ce soir, et de la raison pour laquelle on fait cette consultation publique.

205 Donc, mes collègues prendront le soin d'expliquer convenablement ce qu'est un article 89 et ce que ça comprend, précisément dans le cas de ce dossier. Mais, ceci dit, c'est pour encadrer les modifications du projet de Ray-Mont Logistiques, puisque depuis 2017, donc, depuis le dépôt initial du projet en 2017, le projet a connu des modifications. L'usage est toujours conforme. Par contre, certains aménagements, eux, ne sont pas conformes à la réglementation actuellement en vigueur. Donc, c'est plutôt au niveau de certains aménagements, mais on les détaillera par la suite en détail.

210

Donc je peux maintenant passer la parole à monsieur Acosta et monsieur Mihos pour expliquer convenablement ce qui est un article 89 et les dérogations.

215 **M. CARLOS ACOSTA :**

Donc, ce qu'il faut mettre en contexte, c'est que des dérogations sont accordées par l'arrondissement en matière d'urbanisme à plusieurs reprises durant une année. C'est un processus normal qui existe pour prévoir, en fait, pour rendre conforme, c'est-à-dire rendre cohérentes avec le règlement, des situations qui, généralement, sont imprévues.

Les règles d'urbanisme sont faites pour couvrir la majorité des situations, mais il peut arriver que des situations hors du commun se produisent. Un mécanisme comme celui de l'article 89 est prévu dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour ne pas rendre impossibles certains projets.

225 Le processus d'un article 89, c'est un des processus qui existent à la Ville de Montréal, il y en a d'autres : des projets particuliers ou des dérogations mineures, par exemple. Un article 89 est généralement déployé à la demande d'un requérant, ici, dans l'espèce, c'est Ray-Mont Logistiques, qui fait la demande d'article 89.

230 Et le processus à la Ville de Montréal implique que, pour accorder un article 89, il y ait une consultation publique via l'Office de consultation publique. Donc, c'est pour ça qu'on est ici ce soir.

235 La consultation est suivie d'un rapport qui doit être remis au Conseil municipal, et c'est le Conseil municipal, ultimement, qui va adopter ou pas le projet de règlement en vertu de l'article 89 à la lumière du rapport.

**M. FRANÇOIS MIHOS, conseiller en aménagement :**

240 Donc, si on se penche concrètement sur les dérogations qui sont demandées, qui sont le cœur du projet et le cœur des discussions qui sont portées en consultation, la première dérogation est au taux d'implantation.

245 Le taux d'implantation, c'est la superficie de bâtiments qui est construite au sol. Il y avait nécessité pour l'entreprise de construire des bâtiments, mais il y avait l'impossibilité d'atteindre le niveau minimal qui est prescrit par la réglementation qui est de 30 %, 30 % de construction au sol qui doit être atteint.

250 On voit... pour les bénéfices de votre compréhension, là, l'entreprise pourra présenter plus en détail le projet, mais vous voyez la carte à l'écran. Ce qui est en gris, ce sont les surfaces d'opération, de manutention puis de transbordement de conteneurs. Ce que vous voyez en vert plus foncé, c'est deux bâtiments à être construits de part et d'autre du site.

255 Donc, comme on le voit, les bâtiments n'atteignent pas le 30 % de construction minimal qui est prescrit par la réglementation. Ce qu'il faut savoir, c'est que la Cour a déjà reconnu à l'entreprise le droit d'opérer ses activités à l'extérieur, donc ça deviendrait incongru d'imposer un taux d'implantation aussi grand, ce qui l'empêcherait de réaliser ses activités comme elles se doivent, c'est-à-dire à l'extérieur.

260 Donc, ensuite de ça, si on passe aux dérogations qui touchent plus la question de la végétalisation puis de la plantation d'arbres. Il y a des exigences dans la réglementation qui prévoient la plantation d'arbres et du verdissement en fonction des superficies de terrain résiduelles et non construites.

265 Dans ce cas-ci, ce qu'on constate – puis c'est comme on l'a expliqué, c'est lié à la faible implantation du site – donc, il y a beaucoup de superficies de terrain qui sont impropres à la plantation parce qu'elles sont utilisées pour des activités de l'entreprise : des aires de chargement, de manutention.

270 Donc, on n'arrive pas à atteindre les seuils minimaux requis pour la plantation d'arbres et la végétalisation. On a une plantation d'arbres qui s'établit à 134 arbres alors que les espaces non construits prescriraient plutôt une plantation d'environ 1 800 arbres. Quant à la végétalisation, il y a un 30 % qui serait à respecter, mais la proposition est établie à 4 % environ.

275 En ce qui a trait au stationnement, encore une fois, le stationnement est lié à la superficie de plancher des bâtiments qui est construite. Donc, les droits qui sont octroyés à l'entreprise pour le stationnement s'établissent à seulement 25, mais c'est dû en grande partie, à la faible superficie de plancher qui est construite. Donc plutôt que d'avoir un besoin à 25 unités de stationnement, la proposition est plutôt à 115 unités de stationnement.

280 Ce qu'il faut savoir concernant le stationnement, c'est que l'aménagement du stationnement devra respecter les normes du règlement, à savoir, dans le stationnement, il y aura la nécessité de planter des arbres et d'aménager de la végétalisation.

285 Également, ce qu'il faut savoir, c'est que sans cette entente-là, sans l'octroi de ces dérogations-là et ce projet-là, il y aurait quand même pour l'entreprise un droit d'opérer ses activités qui a été reconnu par la Cour, mais il n'y aurait pas nécessairement cette plantation d'arbres là, donc il n'y aurait pas de végétaux sur le site, et il n'y aurait pas non plus d'arbres qui seraient plantés.

290 Donc, je vous ai décliné les principales dérogations que vous avez dans le tableau ici. Accessoirement, on a des dérogations plus secondaires ou qui ont une incidence moins grande. Concernant l'alignement de construction, là, vous avez vu sur le plan que les bâtiments sont reculés par rapport aux limites de terrain. En fonction de la réglementation, les bâtiments devraient être ... L'implantation des bâtiments devrait être établie en fonction des bâtiments voisins, ce qui n'est pas nécessairement pertinent dans ce cas-ci.

295 Et on a des dispositions du règlement, aussi, qui prévoient que toute partie qui se trouve devant un bâtiment doit être considérée comme une cour avant avec les restrictions que ça implique, mais dans ce cas-ci, comme il y a des bâtiments qui sont implantés en fond de l'eau, ces parties de cour, de terrain, ne seront pas considérées comme des cours avant.

300 On a des dérogations également aux retraits qui doivent être prescrites pour des équipements mécaniques au toit. Souvent, ces retraits-là sont prescrits pour des bâtiments qui se trouvent en bordure de rue. Dans ce cas-là, les équipements mécaniques vont se trouver sur des bâtiments qui sont plutôt éloignés des... plutôt en retrait du... en retrait dans le terrain.

305

L'empilement de conteneurs, ma collègue en a brièvement parlé tantôt, ça a été un droit qui a été reconnu par la Cour d'opérer une gare de triage à l'entreprise, une cour de triage. Donc, on aurait une incongruité à faire appliquer le règlement. Encore là, la Cour pourrait statuer que ça va à l'encontre du droit de l'entreprise d'opérer une gare de triage que de la limiter à un empilement de deux conteneurs, comme c'est prévu par la réglementation.

310

En ce qui a trait à l'affichage, on a une demande, une proposition à 300 mètres carrés pour l'affichage, alors que la réglementation la limiterait à 75 mètres. Cette différence-là, entre ce qui est autorisé et ce qui est proposé, vient en partie de la superficie du terrain qui est très vaste, qui peut prendre une grande superficie d'affichage, alors que les droits sont conférés encore une fois, comme un peu pour le stationnement, par la superficie de plancher qui est construite, donc qui est assez faible dans ce cas-là, donc, d'où la faible exigence du règlement.

315

Et il y a une dérogation également au nombre de bâtiments qui peuvent être construits sur un lot. Le règlement prévoit qu'il y a un seul bâtiment qui peut être construit par lot. Mais comme on a vu sur le plan, là, que c'est un très vaste terrain, ça devient pertinent et même légitime de construire plus d'un bâtiment sur ce lot-là. Voilà.

320

**LE PRÉSIDENT :**

325

Merci beaucoup, merci pour votre présentation. Juste avant de passer à la seconde présentation, par la suite, il y aura une période de questions et réponses, mais j'avais quand même une question pour précisions/darifications, et ça va permettre aussi de préciser la nature ou l'étendue de la portée du mandat qu'on a lors de cette consultation publique.

330

Vous avez parlé, donc, de trois éléments : engagement de la Ville, acquisition du terrain du CN et règlement 89. On s'entend que le mandat de la consultation porte sur le règlement 89 et non pas sur les deux autres éléments.

335

Maintenant, à l'égard de l'article 89, je comprends que ça fait partie de l'entente conclue avec Ray-Mont Logistiques. Pouvez-vous clarifier la distinction entre l'engagement de la Ville à l'adoption du règlement et l'obligation de répondre aux demandes spécifiques du promoteur? Ou autrement dit, quelle est la marge de manœuvre, s'il y en a, dans les éléments contenus dans le projet de règlement?

340

**M. CARLOS ACOSTA :**

345

Donc, ce qui lie la Ville à Ray-Mont Logistiques, c'est l'entente qui a été signée entre les deux parties, donc entre le comité exécutif et l'entreprise, là, au mois de septembre dernier. Dans cette entente, ce qui est inscrit, c'est que la Ville doit adopter un article 89. Cet article 89 a été négocié entre Ray-Mont Logistiques et l'arrondissement, puis les dérogations que vous avez vues, qui ont été présentées, font partie des demandes de Ray-Mont Logistiques.

350

Maintenant, notre obligation, c'est d'adopter un article 89. Puis s'il y avait, par exemple, une demande, un souhait de l'entreprise de modifier des dispositions, ce serait possible de le faire en tout en respectant l'entente qui a été signée entre les deux parties.

**LE PRÉSIDENT :**

355

Merci. Alors, merci beaucoup. On va passer maintenant aux représentants de Ray-Mont Logistiques. Vous avez également 20 minutes pour votre présentation, alors merci de vous présenter et de préciser votre titre. À vous la parole.

360

**M. SYLVAIN GARIÉPY, urbaniste, groupe BC2 :**

Oui, bonjour. Mon nom est Sylvain Gariépy, je suis urbaniste au Groupe BC2, donc je suis l'urbaniste sur le dossier.

365

**M. JONATHAN HÉBERT, vice-président, Ray-Mont Logistiques :**

Bonjour à tous. Jonathan Hébert, je suis vice-président chez Ray-Mont Logistiques.

370 **M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE, consultant et responsable des relations :**

Bonsoir. Julien Nepveu-Villeneuve, je suis consultant et responsable des relations avec les parties prenantes pour le projet.

375 **M. SYLVAIN GARIÉPY :**

Donc, ce soir, je vais m'occuper de faire la présentation pour Ray-Mont Logistiques et vous expliquer le projet selon notre présentation. Ah, c'est une présentation qui est lente.

380 Donc, le plan de présentation. Tout d'abord, on va faire une mise en contexte. On va regarder les grandes lignes de l'aménagement du site. Par la suite, on va aborder la question des hauteurs et des densités, les espaces extérieurs, le stationnement, l'affichage et la mitigation des impacts sonores in situ.

385 Mise en contexte qui, nécessairement, ne sera pas très différente de ce que la Ville a présenté. Bien entendu, le site est localisé dans un parc industriel et aux abords du port de Montréal. Il est situé à proximité du quartier Viauville. C'est un site aussi, dans le contexte, dont l'aménagement interne du site est également influencé et complété par d'autres projets hors site.

390 Alors tout d'abord, en bleu, vous voyez les propriétés du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et au cœur, vous voyez, dans l'encadré jaune, les limites actuelles du terrain de Ray-Mont Logistiques.

395 Maintenant, ce que vous voyez de différent, c'est, d'une part, le hachuré bleu, qui est la partie du terrain de Ray-Mont Logistiques qui va être acquise par le ministère des Transports et/ou



Ville de Montréal. Également, vous voyez, en jaune... en orange, le terrain de Ray-Mont Logistiques qui, lui, va faire l'objet du projet d'aménagement.

400 Toujours dans le contexte, vous avez la présence du terrain du CN. Finalement, le point numéro 3 qui vient d'apparaître, c'est la rampe des camions qui donne un accès exclusif aux installations du port de Montréal.

405 Ici, c'est une autre photo pour expliquer le contexte de façon concrète. On voit toujours le numéro 1, qui est la bande qui va être expropriée et acquise par le MTQ. Par la suite, vous avez le terrain de Ray-Mont. Le point numéro 2, c'est le terrain du CN avec la voie ferrée qui enjambe également la rue Notre-Dame. Le chemin de fer est actif. Et le numéro 3, c'est la rampe d'accès au port qui est aussi... cette rampe-ci est utilisée au moment où on se parle.

410 Nous avons ici une photo en axonométrie où on voit, à la gauche, le terrain de Ray-Mont Logistiques qui est en opération depuis près de deux ans. Vous avez également le chemin de fer actif dont je vous parlais, qui sera relocalisé, et la rampe d'accès au port qui est active à l'heure actuelle.

415 Donc, ce qui ressort de cette image, c'est tout d'abord le 45 mètres qui sera la propriété de la Ville de Montréal. Par la suite, un 40 mètres approximatif pour le terrain du CN. Et la butte qu'on a identifiée, la butte qui est sur le terrain de Ray-Mont Logistiques, on parle d'une butte à déplacer. Cette butte sera déplacée vraisemblablement sur le terrain de 45 mètres de largeur de la Ville de Montréal. Ce que ça permet de faire, ça permet de...

420 Merci... Je peux continuer? Merci beaucoup. Le déplacement de cette butte-là va permettre une chose, ça va être, entre autres, d'isoler les activités du CN et de Ray-Mont Logistiques du quartier résidentiel qui est situé à l'ouest dans Viauville, donc c'est un élément important dans le cadre du réaménagement.

425

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

Est-ce que je peux préciser quelque chose?

430

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

Oui.

435

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

Oui, je veux préciser quelque chose. J'ai entendu des « voyons donc »... La butte ne va pas être prise et déplacée physiquement. Je pense que l'image qui est mentionnée ici, c'est que sur le terrain de la Ville de Montréal... sur le terrain de la Ville de Montréal, il y aura une période de questions où on pourra le préciser, il y aura un aménagement qui va s'apparenter à une butte qui va être développé par la Ville de Montréal, donc que nous, on ne peut pas préciser, et que le but de cet aménagement-là, qui va avoir lieu sur le 45 mètres, c'est de couper, vraiment, les opérations industrielles du secteur résidentiel et d'éviter une réverbération du son qu'il pourrait y avoir entre le rail du CN et la butte ou d'autres murs antibruit qui pourraient être mis sur le terrain de Ray-Mont Logistiques, donc ne pas avoir de réverbération du son, mais d'avoir une isolation, vraiment, des activités industrielles et du reste. Donc, c'est une précision pour qu'on le comprenne.

440

445

Super, j'apprécie.

450

**LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais juste préciser, s'il vous plaît... J'aimerais que tout le monde respecte les gens qui prennent la parole. Vous pouvez ne pas être d'accord avec ce qui est dit, mais je vous demandais de respecter les personnes qui parlent, sinon, on n'y arrivera pas. On est ici pour présenter l'information. Vous allez avoir tout le restant de la soirée pour poser des questions. Alors s'il vous plaît, retenez vos commentaires. Vous viendrez ensuite au micro poser vos questions. Merci.

455

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

460            Au niveau des grandes lignes de l'aménagement, bien entendu, la majorité du site est dédié  
à l'espace conteneur, qui est vraiment le cœur des activités de Ray-Mont Logistiques et qui prend  
une bonne partie du terrain.

465            Vous avez aussi des élévateurs à grains qui sont prévus. Leur localisation, vous voyez un  
peu en bas à gauche dans la courbe des voies ferrées, c'est là que seront situés les élévateurs à  
grain. On parle bien de structures d'acier d'environ 20 à 23 mètres de hauteur, donc, on ne parle  
pas ici de silos en béton comme on peut voir dans le Vieux-Montréal.

470            Donc, cette localisation-là a l'avantage, aussi, de ne pas amener trop près du secteur  
résidentiel les activités qui sont reliées aux élévateurs à grain.

475            Vous avez également quelques bâtiments accessoires. Donc, d'une part, vous voyez plus  
au nord du terrain, plus près de la section qui va être acquise ou expropriée par le MTQ, un bâtiment  
de nature plus administrative. Et le long des voies ferrées, des bâtiments qui vont permettre,  
justement, de gérer et de protéger les matières en vrac.

480            Au niveau de la hauteur, de la densité, toujours, bien entendu, l'espace conteneur, qui est  
la majeure partie de la propriété, permet d'avoir une hauteur maximale de huit conteneurs, et la  
hauteur des bâtiments accessoires, donc, on parle bien des bâtiments qui vont servir à la protection  
des différents produits en vrac, plutôt, serait environ de 12 à 23 mètres.

485            Au niveau de la densité, ce qui est proposé présentement – mais c'est quelque chose  
d'évolutif, là – mais ce qui est présenté sur ce plan, c'est d'une part... Il y a deux éléments. Il y a un  
coefficient d'occupation du sol, le fameux COS, qui est en fait la somme des superficies de plancher  
par rapport à la superficie du terrain. Donc, dans ce cas-ci, ça nous donne un COS, qu'on appelle,  
de 0,0282. Et le taux d'implantation, qui est vraiment le rapport plancher au sol, versus la totalité de  
la superficie du terrain, est de 282. Donc, en somme, étant donné qu'on n'a pas des bâtiments  
étagés, cette donnée-là est équivalente.

On parle aussi d'un terrain à développer d'environ 2 millions de pieds carrés.

490

Lorsqu'on regarde ce site, bien entendu, l'espace à conteneur, vraiment, il y a eu des exigences... il y a un plan de réhabilitation qui a été fait, donc toute la partie centrale du projet doit avoir une fondation minéralisée. La principale raison pour ça – et ça a été travaillé avec le Ministère – c'est vraiment de contenir la contamination du site. Donc ça, c'est l'élément fondamental. Et, également, la question, aussi, de mieux gérer les poussières qui pourraient être générées par le mouvement des véhicules.

495

Donc, cette fondation-là a vraiment deux rôles principaux, mais entre autres, de permettre de mieux gérer l'aspect environnemental du site, donc la contamination, l'importante contamination devrais-je dire, qui est sur le site à l'heure actuelle.

500

Au niveau des espaces extérieurs, bien entendu, on ne peut pas planter... on ne peut pas mettre de la plantation au cœur même de l'espace minéralisé qui fait partie même du plan de réhabilitation approuvé par le ministère de l'Environnement. Donc, ce qui est proposé dans le cadre de ce projet, c'est vraiment de planter l'ensemble des abords du site, donc, le long d'un futur projet d'extension de Souigny, de vraiment planter l'ensemble... tout ce qui est adjacent à cette future emprise-là, et aussi de poursuivre ça jusqu'à la rue Notre-Dame, là, donc, parallèlement à la rue Notre-Dame.

505

Ce qu'il faut savoir aussi, c'est qu'entre la rampe du port, la rampe pour les camions, et Ray-Mont Logistiques, vous voyez, le long de la rue Notre-Dame, c'est quand même un espace qui est présentement végétalisé, qui est planté. Le projet sur le site même de Ray-Mont permet de renforcer ce caractère-là avec une nouvelle série de plantations d'arbres.

510

Et vous remarquez également un bassin de rétention, là, qui est au profit autant du Ministère que du site de Ray-Mont Logistiques pour la gestion des eaux de ruissellement, en haut à droite de l'écran.

515

520 Bien entendu, ici, ce qu'on voit, c'est la bande tampon qui est existante hors site du côté de Viauville. On a une photo qui donne sur la butte actuelle de Ray-Mont Logistiques. Cette butte, comme je vous ai dit, va être déplacée dans le 45 mètres des aménagements qui seront déterminés par la Ville de Montréal.

525 Les espaces extérieurs... Je vous parlais des plantations tout au long du site, bien entendu, on a 134 arbres qui constituent l'ensemble des plantations sur le site. Ça inclut également les arbres qui font partie de l'aire de stationnement qui dessert le bâtiment qui sera de nature peut-être plus administrative. Les espaces verts au sol couvrent 3,95 % du site. Et à cela va s'ajouter quand même une disposition sur l'ensemble des bâtiments qui vont être construits. Les toitures vont être en majorité végétalisées, ce qui va permettre également de pouvoir amener plus de... d'avoir un site  
530 plus végétalisé, connaissant nécessairement la nature même des opérations, c'est quand même un vaste secteur minéralisé, encore une autre fois.

535 Le stationnement, donc. Au niveau du stationnement, en fait, effectivement, le nombre de cases est supérieur à l'exigence minimale, bien entendu, de 25. Ce qui a été pris en considération pour calculer le nombre de cases, ce sont les besoins futurs de Ray-Mont Logistiques pour accueillir ses employés et les visiteurs. De ces cases-là, on en dénombre quand même 8 qui vont être dédiées aux véhicules électriques, 22 pour le covoiturage, 4 cases réservées aux personnes handicapées et, également, on prévoit aménager 93 espaces pour vélo dans un enclos.

540 Ce qu'il faut dire également, c'est que l'aménagement de cette aire de stationnement est conforme à la réglementation, que ce soit la largeur des cases, les îlots de plantation, bref, plusieurs exigences, là, et même qui sont bonifiées dans le cadre de ce qui est proposé.

545 L'affichage, donc la demande est d'autoriser 300 mètres carrés d'enseignes total sur le site qui est divisé de la manière suivante : 200 mètres carrés sur un silo et deux fois 50 mètres carrés, c'est-à-dire une enseigne par entrée. L'objectif de ce type d'affichage là est d'être au même titre que d'autres entreprises sont dans le secteur, que ce soient des partenaires, des clients de Ray-Mont Logistiques ou même des concurrents, c'est d'être capable d'être repéré aisément par les camionneurs qui transitent dans le secteur, et, une fois arrivé à la hauteur d'un accès, de faciliter

550 l'entrée. Donc c'est une question de repérage, et c'est une question, aussi, de bien gérer la circulation au pourtour du site et l'accessibilité.

Ça complète la présentation. Excusez-moi, la dernière a passé plus vite que les autres.

555 Bien, c'est l'impact sonore, la dernière. Donc, grosso modo, il y a une étude sonore qui a été effectuée. On y arrive.

560 Donc, une étude acoustique a été réalisée, donc, quatre relevés pendant une année complète d'activités. Ray-Mont Logistiques, présentement, fait ses activités. Et ce qui est ressorti de cette étude, c'est que la disposition des conteneurs permet de gérer et de mitiger les sons générés par les activités sur le site, et, également, permet de réduire les sons ambiants qui proviennent, justement, de la rue Notre-Dame, entre autres.

565 L'étude acoustique, qui a été faite par des experts sonores, permet de démontrer que les aménagements, si on fait... lorsque bien disposés, les conteneurs nous permettent de bien gérer la situation au niveau du son. Ce à quoi aussi... La butte permet aussi de réduire les impacts sonores, donc d'absorber le son.

Et ça conclut maintenant ma présentation.

570

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Luba?

575 **Mme LUBA SERGE, commissaire :**

580 Oui, moi, j'ai une question sur la circulation. Si j'ai bien compris, dans l'étude des impacts sonores, on propose que les camions rentrent par le nord et sortent vers la rue Notre-Dame. Je me demandais, est-ce que c'est bien le cas? Ce qu'on propose éventuellement, c'est que l'entrée sera où est le stationnement et la sortie sera où est le viaduc?

L'autre question, à l'intérieur de ça, c'est que dans cette étude d'impact sonore, c'était un petit peu mystérieux, parce qu'on semble dire qu'il y a 1 200 camions qui rentrent par jour, mais il y a 2 400 sorties. Est-ce que c'est parce qu'on prend le viaduc, on rentre dans le port et on revient? Qu'est-ce qu'ils font les camions en rentrant et en sortant?

585

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

Je vais essayer de répondre à la première question. Les camions, en ce moment, rentrent sur Notre-Dame. Donc, l'étude acoustique, ce qu'elle a capté, c'est l'ensemble des opérations qui se passent sur le site avec une entrée sur Notre-Dame, puis une modélisation des opérations sur l'ensemble du site. Donc, là, pour le détail de modélisation par exemple, ça rentre par le nord du site. On pourrait vérifier avec les acousticiens puis vous revenir, mais la captation qui a été faite pendant environ un an, c'est des dispositions qui ont été faites un peu partout, donc, du côté des résidences notamment avec 25, 26 capteurs de sons à peu près, et qui captaient l'ensemble des opérations avec une entrée des camions sur Notre-Dame.

590

595

**Mme LUBA SERGE :**

Mais est-ce qu'éventuellement, c'est ça la façon... Est-ce que tous les camions vont rentrer et sortir par la rue Notre-Dame, où il y a un accès près du stationnement?

600

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

Il y a un accès près du stationnement, mais il y a beaucoup d'éléments qui sont en ce moment sur la table, avec le développement du site, et qui sont sur la glace, donc c'est difficile de vous dire quand ça va se passer et comment ça va se faire, parce qu'il y a une bande de terrain qui va être expropriée par le MTQ. Donc, au moment où on se parle, l'entrée des camions se fait sur Notre-Dame, mais l'aménagement du site va se faire différemment avec le temps, selon le développement du site, selon beaucoup d'acteurs sur lesquels nous n'avons pas le contrôle présentement.

605

610

**Mme LUBA SERGE :**

615 Et l'autre question... Est-ce que les camions circulent à l'intérieur? Mais ils rentrent et sortent, ou bien il y a de la circulation, ils se promènent sur le site?

**M. JONATHAN HÉBERT :**

620 Oui, il va y avoir de la circulation de camions sur le site de Ray-Mont Logistiques. Donc, les camions rentrent sur le site avec des conteneurs vides, qui sont déposés, puis ensuite ils sont transbordés, donc il y a du grain qui est transbordé de wagon à conteneur. Le conteneur devient plein, et ensuite, il est retourné au port de Montréal, au terminal de conteneurs du port de Montréal.

**Mme LUBA SERGE :**

625 Alors ils entrent...

**M. JONATHAN HÉBERT :**

630 C'est encore un peu... Malheureusement, il y a plusieurs parties qui font... avec lesquelles on transige présentement, dont le MTQ. Les tracés ne sont pas encore définitifs. Notre objectif, par contre, est de réduire le camionnage lourd sur la rue Notre-Dame, donc d'avoir une espèce de circuit fermé qui nous permettrait de nous connecter, à partir de notre site vers le port de Montréal.

**Mme LUBA SERGE :**

635 Et alors, là, les camions vont au port. Et ils retournent, ils sont vides en sortant du port?

**M. JONATHAN HÉBERT :**

640 Non, ils arrivent toujours avec un conteneur vide.



**Mme LUBA SERGE :**

645 O.K.

**M. JONATHAN HÉBERT :**

650 Il y a toujours un conteneur vide qui arrive. Normalement, étant donné que ce sont des conteneurs... La majeure partie de notre opération, c'est du transbordement de produits agricoles qui se fait dans des conteneurs 20 pieds. Donc, ces conteneurs-là, on peut les ramener deux à la fois. Donc, les châssis, l'espèce d'attache qui est fait après le camion, permet de ramener deux conteneurs vides, mais lorsque le conteneur est chargé, donc plein, il est retourné avec un seul conteneur sur le châssis, d'où ce débalancement-là.

655 J'espère que ça vous éclaire. En fait, l'objectif, avec le temps, ça sera vraiment d'essayer d'optimiser le transport sur un circuit fermé, comme je mentionnais.

**Mme LUBA SERGE :**

660 Merci.

**M. JONATHAN HÉBERT :**

665 Plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

670 Merci, merci beaucoup. Alors on va maintenant prendre une pause et on va être de retour avec la partie questions et réponses dans environ 45 minutes, c'est-à-dire vers 20 heures. On invite les gens, dans la salle, qui ont des questions à s'inscrire au registre à l'accueil.

**M. JONATHAN HÉBERT :**

675

Excusez-moi. Vous voulez dire dans 15 minutes, ou dans 45 minutes?

**LE PRÉSIDENT :**

680

J'ai dit 15.

**M. JONATHAN HÉBERT :**

685

Vous avez dit 45. C'est une longue pause.

**LE PRÉSIDENT :**

690

J'ai dit 15 minutes. 15 minutes. Donc c'est une pause de 15 minutes. On revient... Il est 19 h 45, donc, d'où ma confusion, j'ai fait un lapsus, désolé. Donc, 15 minutes, on revient à 20 heures, le registre est ouvert pour vous inscrire pour les questions.

Pour les gens en ligne, la procédure pour poser vos questions par téléphone ou via Zoom va apparaître à l'écran.

695

Donc on se revoit dans 15 minutes, donc, à 20 heures. Merci.

---

**PAUSE**

---

700

705 **LE PRÉSIDENT :**

... votre discipline. Vraiment, je vous félicite. Merci beaucoup. Ça va faciliter de loin mon travail, car je n'aurai pas à faire de discipline, ça, j'aime ça.

710 Alors, rebonsoir tout le monde, rebienvue. Pour ceux qui n'étaient pas ici plus tôt, je me présente : Éric Cardinal, président de cette consultation. Je suis accompagné de la commissaire Luba Serge.

715 Avant la pause, on a eu les présentations des représentants de l'arrondissement et ceux du promoteur. Ils sont maintenant prêts à répondre à vos questions.

Je précise que l'objectif de la soirée est de répondre aux questions. Ce n'est pas encore le moment d'émettre des opinions. Ça sera fait, donc, dans deux semaines.

720 J'insiste aussi sur le fait que le bon déroulement de la séance est une priorité pour l'Office, et, pour nous en assurer, nous appliquons des règles qui ont pour but de maintenir un climat serein et respectueux.

725 Ainsi, je précise que seule la personne désignée par la présidence peut prendre la parole, que les interventions doivent être faites avec respect et viser exclusivement le projet à l'étude.

Vous avez le droit de poser deux questions à la fois. Si vous avez plus de deux questions, vous pouvez vous réinscrire au registre, pour les gens qui sont dans la salle, ou nous joindre à nouveau, pour les personnes qui sont en ligne.

730

Lorsque les inscriptions au registre seront moins nombreuses, nous annoncerons une heure officielle de fermeture du registre. L'objectif est de permettre à tous de pouvoir participer.

735

Si jamais il y avait plus de personnes que le temps dont nous disposons ce soir, nous poursuivrons la séance en ligne demain soir.

Par ailleurs, les commentaires ou manifestations d'approbation ou de désapprobation des personnes dans la salle ne sont pas tolérés. En tant que président de cette commission, j'aurai la responsabilité d'assurer le respect du décorum.

740 Les gens de la salle sont appelés au micro, comme on vient de vous l'informer, selon l'ordre au registre et en alternance avec ceux en ligne. Pour les gens de la salle qui se sont déjà inscrits, vous avez reçu un numéro. Lorsqu'on appellera le vôtre, venez prendre place sur les chaises réservées près des micros.

745 Les gens en ligne ont deux options pour nous joindre, soit en audio seulement, en composant le 438-809-7799 ou soit en visio, son et image. Pour ceux qui nous écoutent sur le site de l'Office, vous n'avez qu'à cliquer sur le lien Zoom qui se trouve dans Liens et documents à droite de votre écran. Les consignes pour les appels et pour la visio apparaîtront régulièrement à l'écran.

750 Merci d'être patients, car si vous êtes nombreux, il se peut que l'attente dure quelques minutes.

755 If you would like to address your question in English to the commissioners, you are welcome to do so either in person, by phone or by Zoom. By Zoom, you simply have to click on the link Liens et documents on the right side of your screen if you are watching from the OCPM website. The info for the call and Zoom will appear regularly on the screen. We ask you to be patient since there might be a lot of people connecting to the site at the same time.

760 Je vous demande aussi de limiter les préambules à ce qui est strictement indispensable pour la compréhension de vos questions. L'idée, encore là, c'est de permettre à tout le monde de pouvoir poser leurs questions. Et les questions s'adressent aux commissaires, et c'est à nous de voir, ensuite, à les diriger aux représentants de l'arrondissement ou du promoteur. Vous pouvez néanmoins stipuler dans votre question à qui elle s'adresse.

765 Dans le cas où les représentants ne sont pas en mesure de répondre à votre question, ils devront y répondre par écrit dans les prochains jours. Le cas échéant, la réponse sera déposée au

dossier Documentation de la consultation sur le site web de l'OCPM à l'adresse que vous voyez présentement à l'écran.

770            Alors, sur ce, commençons la séance de questions et réponses avec notre première intervenante.

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

775            Oui, alors on invite Émilie Pelletier à s'avancer au micro.

**Mme ÉMILIE PELLETIER :**

780            Bonjour. Je m'appelle... Bon, j'avais écrit, bonjour, monsieur Raymond, parce que je pensais qu'il allait être là, puis je vais garder la même formule, vous lui passerez le message.

**LE PRÉSIDENT :**

785            Vous devez dire bonjour ou bonsoir, monsieur Cardinal, puisque vos questions s'adressent à la présidence.

**Mme ÉMILIE PELLETIER :**

790            Bonsoir, monsieur Cardinal, et un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit.

**LE PRÉSIDENT :**

              Merci.

795

**Mme ÉMILIE PELLETIER :**

800            Bonsoir à tous. J'habite avec ma fille de 15 ans à la Coopérative le P'tit train de Viauville, à moins de 100 mètres de votre plateforme logistique.

805            Alors, juste pour vous situer, vous voyez le site, les cinq blocs qui sont juste, juste en dessous, comme ça, c'est une coopérative de plus de 100 familles. Puis, vous parlez de quartier industriel, mais c'est très résidentiel.

810            Lors d'une consultation... Lors d'une instance de consultation, vous avez dit à ma fille de 12 ans que vous n'habiteriez jamais à côté de votre projet. Cette réponse m'a marquée, comme si nous devions simplement subir. Vous avez aussi comparé nos préoccupations à celle de gens installés près d'un aéroport. Mais ici, nous étions là avant vous.

815            Vous ajoutez l'insulte à l'injure en demandant des dérogations alors que des milliers de personnes souffrent déjà de votre projet et en souffriront encore plus si les phrases suivantes vont de l'avant. J'insiste sur le « si », parce que je compte continuer à me battre le bras bien haut jusqu'à ce que nos élus et le port de Montréal comprennent que votre projet n'a aucune acceptabilité sociale, est dangereux pour notre santé et va à l'encontre des efforts pour lutter contre les changements climatiques.

820            Excusez mon émotivité. Vous, c'est un projet, mais nous, ça... Moi, ça fait huit ans que je le vis au quotidien.

825            Lors de vos travaux d'asphaltage, il y a deux ans, les décibels ont atteint 80, bien au-dessus des 55 décibels maximum auxquels vous aviez droit sur votre permis. Nous nous sentions comme dans une sècheuse à *spin* dans nos logements, malgré la fameuse butte. Une seule grue produit entre 100 et 115 décibels.

              Dans l'ouest, vos activités causent déjà du bruit, des odeurs et attirent la vermine. Ici, ce projet sera dix fois plus grand. C'est certain que les résidents du CHSLD Grace Dart, qu'on voit

830 aussi sur le truc qui est à moins de 100 mètres et les centaines de familles voisines subiront des vibrations amplifiées par l'intérieur de leur logement.

835 J'aimerais juste souligner, aussi, que les journées dont vous parliez où Ray-Mont Logistiques est venu prendre des mesures de son, on voyait bien les machines s'installer, puis comme par hasard, l'activité était nulle ces journées-là.

De plus, je ne peux pas comprendre comment vous pouvez faire des données avec... comparer les données que vous avez prises depuis un an, parce que les activités du site seront dix fois plus grosses quand ça va être en activité.

840 Voici ma question : étant donné que vous n'avez pas respecté le seuil de décibels auquel vous aviez droit et d'autres règles lors de l'asphaltage, comment pouvez-vous nous garantir que vous respecterez les règles et les dérogations si elles vous sont accordées?

**LE PRÉSIDENT :**

845 Merci. Merci pour votre question. Alors j'invite un représentant de Ray-Mont Logistiques à y répondre.

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

850 Je vais peut-être y aller, puis on va répondre à la question, mais je veux quand même revenir sur des prémisses qui soulèvent quand même des questions, notamment la question des prises de son.

855 Vous avez mentionné... Madame a mentionné au président, pardon, que les prises de son avaient été faites à des moments où il n'y avait pas de machinerie. Bien, elles ont été faites, juste pour vous donner un peu la méthodologie qui a été développée par cette firme-là, à quatre moments dans l'année, pendant plusieurs jours, dans différentes périodes, et il y a des comptes-rendus des activités sur le site, également, aux différents moments, qu'on est capable de compiler pour voir

860 quel était le niveau d'activité sur le site et les captations sonores qui permettent d'avoir des modélisations au total.

Donc peut-être qu'en effet, une journée où vous avez vu ces mesures-là qui étaient prises, il y avait une activité qui était moins importante. Par contre, ce que je peux vous garantir, c'est que  
865 ces experts-là, qui sont membres d'ordres professionnels, qui produisent des rapports, ont une méthodologie qui a appuyé leur expertise, et qui permet d'avoir une captation sonore qui est réaliste sur l'année. Et ils sont aussi vérifiés par les experts externes, notamment ceux du ministère de l'Environnement.

870 Donc si je peux vous rassurer, peut-être qu'une journée où ça a été vu, où, en effet, il y avait moins d'activité sur le site, mais on est capables, vraiment, de recouper le niveau d'activité sur le site avec le niveau de bruit pour arriver avec une modélisation.

Bon, la question est large, je pense, comment... si on autorise ces dérogations-là, tu sais,  
875 qu'est ce qui garantit qu'on va les respecter? Je pense que le niveau de décibels dans le cadre de travaux n'est pas le même niveau de décibels dans le cadre d'opérations. Depuis que l'entreprise opère, donc depuis environ deux ans, l'ensemble des opérations se sont retrouvées sous les seuils, autant de l'arrondissement que de ceux fixés par le ministère de l'Environnement. Donc, il n'y a pas eu de dépassement des seuils.

880 Et les modélisations qui ont été faites par ces firmes-là, donc qui prennent les captations réelles et qui essaient de voir s'il y a plus d'opérations sur le site, est-ce qu'on dépasserait les seuils? Et ce que ces experts-là nous disent, c'est qu'en aménageant le site comme c'est proposé présentement dans le cadre des éléments qui vous ont été montrés ce soir, on respecte toujours  
885 ces seuils-là, et il pourra continuer d'avoir des mesures qui vont être prises.

Donc ce qu'on peut dire pour peut-être rassurer sur la question de... Oui, en effet, pendant les périodes de travaux, ce n'est pas la même chose que les périodes d'opération. Donc, oui, c'est certain, il y a des travaux qui génèrent plus de décibels que des opérations. Depuis qu'il y a des



890 opérations sur le site, les décibels ont été mesurés et l'ensemble des activités ont été sous le seuil applicable. Ça, c'est un suivi qui peut... qui a été fait de manière continue.

**LE PRÉSIDENT :**

895 Merci. Oui, vous avez le droit à une deuxième question.

**Mme ÉMILIE PELLETIER :**

900 Oui. Premièrement je suis zéro rassurée, mais deuxièmement, je voulais juste mentionner que quand vous dites « lors de travaux d'asphaltage », c'est sûr que c'est plus fort que lors d'empilements de conteneurs, c'était quand même le permis légal qu'on a pu... qu'on a pu demander, qu'on avait... on y avait accès et le permis légal exigeait qu'ils ne dépassent pas 55 décibels. Il n'a pas respecté son permis, on a été dans les 12 travaux d'Astérix à essayer de voir avec le fédéral, le provincial, le poste de quartier, qui ne savaient pas quoi faire, parce que c'était  
905 insoutenable dans nos logements.

Il y a des grues qui vont soulever des huit étages de conteneurs. J'entends des bruits métalliques, moi, je les vois, vos machines avec lesquelles vous avez... pas vos machines, là, mais la firme engagée par Ray-Mont qui a pris les données, je les vois de ma fenêtre. Je vois les  
910 contenants s'empiler de ma fenêtre. Donc non, je ne suis pas rassurée, parce que c'est un permis légal, il n'a pas été respecté, puis il a eu une tape sur les doigts du Ministère au lieu d'avoir une amende qu'il pourrait certainement payer plus que ceux qui habitent dans les logements qui sont affectés par ça.

915 **LE PRÉSIDENT :**

C'était un commentaire, et non pas une question, mais bon... Avez-vous une précision?

920

**M. JONATHAN HÉBERT :**

925 Mais j'aimerais intervenir pour dire que je suis sensible aux considérations que vous avez évoquées. Notre objectif a toujours été de trouver une façon de cloisonner ou d'avoir le talus, l'ouvrage... Il y a le terrain que la Ville de Montréal a acquis ou va acquérir puis être en mesure de cloisonner l'opération industrielle en dehors de l'opération résidentielle. On essaie de faire du mieux qu'on peut pour réduire au maximum, puis respecter les émissions sonores, le climat sonore.

**LE PRÉSIDENT :**

930 En complément donc, pour... en termes de mitigation du bruit, je comprends que la butte va être retirée. Vous dites qu'il n'y a plus de nécessité d'avoir une butte à cet endroit-là puisqu'il va y avoir des *containers* qui vont réduire les émissions de bruit, est-ce que c'est ça? Non? Pouvez-vous clarifier?

935

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

940 Je vais préciser, et je vais essayer de me reprendre pour tantôt, parce que je pense que je n'ai pas été très clair, ou bon. Essentiellement, il y a deux choses avec les changements qui sont présentés ce soir, qui vont mitiger les sons. D'une part, il y a déjà les conteneurs. Nous, ce que les experts en acoustique, puis ce qu'on leur a demandé, c'est « est-ce qu'il y a une façon de supposer les conteneurs pour minimiser le bruit sur le site puis les contenir au maximum sur le site? » Ce que ces experts-là nous disent, c'est que si on les place de manière intelligente, il y a moyen de contenir au maximum le bruit qui est émis sur le site.

945

950 Ce qu'ils nous disent également, c'est que si on les place de manière intelligente – puis c'est ce qu'on fait, on écoute leurs recommandations – on peut réduire du son qui vient de Notre-Dame, puis du son qui vient du port de Montréal. On est conscients que ce n'est pas instinctif, là, de se dire « j'ai un nouveau voisin qui fait des activités industrielles, il va réduire le bruit », là, tu sais, on est tous d'accord avec ça. On se base sur ces recommandations-là d'experts qui nous disent « si vous aménagez convenablement le site, il y a moyen de garder votre bruit sur le site, puis de

réduire, même, du bruit qui était déjà présent, qu'on a pris avant le début de vos opérations ». Ça, c'est ce que ces experts-là nous disent et qu'on applique le mieux possible.

955 Le deuxième élément, puis je ne peux pas trop rentrer dans le détail, parce que ça va être du côté de la Ville de Montréal, mais comme vous savez, il a une bande de terrain que la Ville de Montréal va acquérir du CN où il y aura un aménagement qui va se faire, qui va appartenir à la Ville de Montréal, où il y aura également une façon de mitiger et de bloquer le son.

960 Et là, je réexplique ce que j'avais essayé d'expliquer tout à l'heure, c'est ce que, encore une fois, les experts en acoustique disent, et plusieurs qu'on a consulté, c'est que si on fait un mur antibruit, par exemple sur le terrain de Ray-Mont, et qu'il y a des activités du CN sur les rails, donc des trains viennent, le bruit va rebondir sur le mur antibruit et aller directement vers les résidences. Donc ça, on veut éviter ça parce que ce serait facile de dire « on se lave les mains, ah, on a mis un  
965 mur sur notre terrain, mais le bruit rebondit du CN ».

Donc, les discussions des derniers temps avec la Ville, avec CN, permettent de dire qu'on va mettre un mur antibruit, qui peut être un talus paysager, qui peut être ce que vous voulez, mais qui va être à la bonne place. Pas simplement dire « il y a un mur » pour dire qu'il y a un mur, il va  
970 vraiment bloquer les émissions de bruit. Puis on va éviter qu'il y ait de la réverbération de son, du bruit du CN vers le mur qu'on pourrait mettre sur le terrain.

Donc il y a ces deux mesures-là. Il y en a une qui n'est pas de notre contrôle, que c'est la Ville qui va développer. Nous, ce qu'on peut faire sur notre terrain, c'est bien placer les conteneurs  
975 en écoutant ce que les experts recommandent, c'est ce qu'on s'engage à faire.

**LE PRÉSIDENT :**

980 D'accord. Merci. Oui, oui, allez-y.

**Mme CATHERINE BAHL :**

985           Oui, donc, simplement pour préciser. Dans le cadre de l'entente qui a été ratifiée entre  
l'entreprise Ray-Mont Logistiques et la Ville de Montréal, la Ville s'est engagée, oui, à acquérir une  
portion de la bande du CN et à y aménager un espace vert et un ouvrage dans cette section de  
terrain. Donc, en aucun cas, la forme que prendra cet ouvrage n'a été déterminée à l'heure actuelle.  
Et la Ville de Montréal, donc, souhaite déterminer cet ouvrage avec les citoyens.

990

Et d'autant plus, la Ville de Montréal ne deviendra pas responsable des sons qui sont  
générés par le CN ou l'entreprise Ray-Mont Logistiques.

**LE PRÉSIDENT :**

995

Merci. Oui, Luba?

**Mme LUBA SERGE :**

1000       Je veux juste poursuivre. Est-ce que vous allez faire un suivi, un genre de *monitoring* des  
bruits, des nuisances, des opérations?

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

1005       Bon, bien, il y en a un qui a été fait pendant une première année d'opération puis qui pourra  
continuer à être fait. Je ne peux pas vous dire la fréquence à ce moment-ci, mais oui, c'est possible  
d'en faire sur le site au courant des opérations puis de l'évolution du projet. C'est quelque chose  
qu'il est possible de faire sans problème.

1010       **Mme LUBA SERGE :**

Mais ce n'est pas prévu, comme, à chaque six mois, à chaque année?

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

1015

Pour l'instant, c'était prévu quatre fois par année. Ça, c'est quelque chose qui a déjà été fait. Donc là, je vous dirais que pour l'instant, les opérations ne changent pas, donc on ne retourne pas faire des captations. Dans le cas où il y a des changements d'opérations, c'est possible de recommencer ces mesures-là. Mais pour l'instant, ce que je vous dis, c'est que les données sur lesquelles on se base, ce sont des captations qui ont été faites pendant un an de manière régulière, à quatre moments dans l'année. C'est possible de recommencer sans problème cette opération-là.

1020

**Mme LUBA SERGE :**

1025

Mais un genre de suivi continu pour voir s'il y a des problèmes de bruit, ça, ce n'est pas prévu?

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

1030

Comme je vous dis, c'est quelque chose qui peut être prévu sans problème, mais que pour l'instant, dans le contexte d'opérations actuel, le suivi a duré pendant un an et a révélé que les opérations étaient sous les seuils, puis il n'y a pas de changement dans les opérations en ce moment, donc...

1035

**LE PRÉSIDENT :**

On comprend.

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

1040

Mais la réponse c'est que, oui, c'est un suivi qui peut se faire, tout à fait, oui.

1045 **LE PRÉSIDENT :**

Ça peut se faire. D'accord?

1050 **M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1055 Merci beaucoup. Alors, on va passer à la deuxième personne.

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

On invite Alexandre Leduc à s'avancer au micro, merci.

1060

**M. ALEXANDRE LEDUC :**

Bonsoir.

1065 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Leduc, bonsoir.

**M. ALEXANDRE LEDUC :**

1070

Bonsoir. Je m'appelle Alexandre Leduc, je suis député d'Hochelaga-Maisonneuve à l'Assemblée nationale. À la période des questions, on s'adresse toujours à madame la présidente, donc ça va être très, très simple pour moi de s'adresser à vous, monsieur le président.

1075

**LE PRÉSIDENT :**

C'est la même chose.

1080 **M. ALEXANDRE LEDUC :**

1085 Deux questions, je peux les faire tout de suite, là, si vous me permettez, pas nécessairement besoin de revenir. La première, c'est sur... vraiment une question de compréhension. La partie qu'on nous a présentée, qui appartient encore au ministère des Transports, ce n'est pas clair pour moi si c'est le résidu du REM de l'Est et de la Caisse de dépôt ou si c'est autre chose, et qu'est-ce qui irait... Comment ça se marie, tout ce projet-là? Qu'est ce qui est resté du droit de préemption de la Caisse de l'époque qui a été transféré au Ministère? Donc, si on pouvait, un peu, m'éclairer sur cette section-là, qu'est-ce qui va advenir dans le futur de la section qu'on nous a présentée du ministère des Transports.

1090 Mais mon intervention principale est la suivante, monsieur le président. Vous avez présenté les options de mitigation. Vous souhaitez souvent, donc, avoir une réduction des méfaits. Puis on vient de parler du bruit. Mais un élément central dans la question du bruit sur ce dossier-là, ce sont les heures d'opération.

1095 Et les heures d'opération ont été limitées assez tôt dans l'histoire de ce projet-là par le ministère de l'Environnement, suite à une mobilisation importante. En fait, tout ce qu'on a réussi à gagner dans ce dossier-là, ça a été suite à des mobilisations importantes.

1100 Et le lendemain, le jour un, du nouveau règlement avec les heures limitées qui se terminent à sept heures, si ma mémoire est bonne, l'entreprise Ray-Mont Logistiques a demandé à réviser, évidemment, pour étendre les heures d'opération.

1105 Or, récemment, il y a eu une entente hors cour avec le ministère de l'Environnement qui a visé, donc, à refaire ce processus-là pour revenir à la charge, toujours, avec l'entreprise Ray-Mont

Logistiques pour étendre encore les heures d'opération, pour aller jusqu'à minuit, si je ne me trompe pas, vous me corrigerez si je me trompe.

1110 Je dirais deux choses. La première, à chaque fois qu'on s'est mobilisés, on a réussi à gagner des choses. Moi, je refais un nouvel appel aux gens ici ce soir et qui nous écoutent en ligne, de continuer à se mobiliser sur ce dossier-là. Le ministère de l'Environnement ne fait pas de consultation comme vous le faites généreusement ce soir, mais on peut leur écrire. Je vais mettre sur mes réseaux sociaux un site où les gens peuvent aller s'inscrire pour marquer leur désaccord par rapport à la proposition d'augmenter les heures d'ouverture.

1115 Mais ma question est la suivante, monsieur le président : pourquoi revenir avec cet enjeu-là, de l'élargissement des heures d'opération? C'est déjà compliqué, vous le voyez, c'est déjà pénible pour les gens qui habitent à côté. Pourquoi vouloir... je dirais, obstinément, revenir pour augmenter les heures d'opération? C'est une des choses qui va être la plus nuisible en matière de  
1120 bruit pour les résidents, alors j'aimerais ça vous entendre là-dessus s'il vous plaît.

Et encore une fois, les gens, continuons à nous mobiliser, c'est comme ça qu'on va réussir à gagner. Merci beaucoup.

1125 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Leduc, je vais me tourner vers les représentants de l'arrondissement concernant les terrains du ministère des Transports.

1130 **M. CARLOS ACOSTA :**

Oui, le terrain qui a été mis en réserve par le ministère des Transports et de la Mobilité durable a été mis en réserve pour la création d'un lien routier entre la rue Notre-Dame et la rue Souigny. C'est un projet qui est mené de manière tripartite par la Ville de Montréal, le ministère des  
1135 Transports et le port de Montréal. Il y a eu effectivement un moment où le projet de REM de l'Est,



qui a été abandonné, devait circuler dans cet axe-là. Ça a été abandonné. Aujourd'hui, le terrain en réserve demeure en réserve par le ministère des Transports.

1140 Puis, dans l'étude de tous les scénarios du futur lien routier, il a été mentionné par la Ville de Montréal que ce terrain pourrait être utilisé à des fins de liens routiers. Mais encore une fois, aucun scénario, à ce stade-ci, n'a été retenu par la Ville ou par ses partenaires. À part que le lien routier ne passera pas dans le boisé Steinberg.

**LE PRÉSIDENT :**

1145

Merci. Et concernant la demande d'extension des heures d'opération?

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

1150

Merci. Merci, monsieur le président, merci, monsieur le député, pour votre question. J'en profite, parce que c'est bien de poser une question ici, ça va nous faire plaisir de vous répondre, mais n'hésitez pas, on a nos contacts, donc s'il y a des préoccupations, à nous les communiquer, puis on est en communication avec votre équipe de manière régulière, donc ça va toujours nous faire plaisir.

1155

1160 Sur la question des heures d'opération, on sort un peu du 89, on est dans la réglementation provinciale. Je vais essayer de donner une réponse avec ce qui cadre, parce que je comprends la légitimité de la question même si elle sort un peu de l'exercice de ce soir. Il n'y aura pas d'heures – et ça, c'est clair pour l'entreprise – il n'y aura pas d'heures d'opération qui vont être étendues si on ne respecte pas les seuils sonores. Donc, il y aura... En aucun temps, l'entreprise ne va opérer si elle n'est pas en mesure de respecter les seuils sonores qui sont fixés par le Ministère ou par l'arrondissement.

1165

Donc, c'est la réponse actuelle qu'on peut donner, ce n'est pas l'objet de la consultation, donc je n'ai pas les gens qui travaillent sur les discussions avec le Ministère en ce moment, mais je

sais que du côté de l'entreprise, c'est assez clair qu'il n'a pas de volonté d'opérer en émettant plus de bruit.

1170 Puis, il y a surtout... ça, je veux le clarifier, il n'y a pas de volonté d'augmenter les opérations. De ce que je comprends, c'est d'étendre les heures d'arrivée des camions pour éviter les goulots d'étranglement aux heures de pointe, mais il n'y a pas de demande pour augmenter le nombre d'arrivées, le nombre d'opérations sur le site. Ça concerne la question des heures, mais qui va devoir se conformer toujours à la réglementation du ministère de l'Environnement, et donc, il n'y aura pas d'heures étendues si les activités ne sont pas en mesure de rester sous les seuils applicables.

1175 Mais il y aura moyen d'en discuter dans d'autres tribunes où les gens qui travaillent sur ces dossiers-là pourront être présents.

1180 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

1185 **Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Alors, monsieur le président, les deux prochaines personnes qui s'adresseront à vous sont en ligne. Donc, on débute avec madame Yulia Bodryzlova.

1190 **LE PRÉSIDENT :**

Oui?

1195 **Mme YULIA BODRYZLOVA :**

Bonjour, bonjour. M'entendez-vous?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, on vous entend.

1200

**Mme YULIA BODRYZLOVA :**

Bonjour, merci pour la consultation, pour vos explications, c'est très intéressant comme présentation. Je soupçonne que vous êtes bien familiarisés avec le dossier et que c'est une longue histoire très médiatisée, et vous avez entendu, friche à défendre, oui, friche à défendre.

1205

Et ma question est en lien entre cette médiatisation et votre intention de remplir cette friche qui est défendue par un talus, par une butte. Pourquoi vous ne pouvez pas mettre une butte sur le... garder la butte sur le terrain. Comme... C'est beau, c'est végétalisé, c'est de votre bord, c'est un geste de collaboration, de construction, un geste de désir d'être bienvenu. Pourquoi ne pas garder cet espace comme un signe de bon voisinage?

1210

C'est une question à Ray-Mont Logistiques, merci.

1215

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. En fait, je vois comme deux éléments à la question, à moins que j'aie mal compris. Il y a la question concernant la butte sur le terrain de Ray-Mont Logistiques, et vous pourrez y répondre, puis il y a l'aménagement de la friche, qui ne fait pas partie du mandat de la consultation, je le précise, mais vous pourrez aussi...

1220

**Mme YULIA BODRYZLOVA :**

O.K. Je peux préciser. Pourquoi vous ne voulez pas garder la butte, oui?

1225

**LE PRÉSIDENT :**

1230 Oui, donc, parfait. Donc, je vais demander à Ray-Mont Logistiques de répondre à votre question : pourquoi ne pas garder la butte?

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

1235 Bien, l'idée, c'est de... Le déplacement de la butte, du moins, ou d'un ouvrage, va permettre d'éviter la réverbération des activités du CN dans le sens... vers les habitations, dans sa localisation actuelle. Donc l'idée c'est vraiment, comme on l'a dit plus tôt, de cloisonner l'activité industrielle afin de minimiser les impacts sonores sur le quartier qui est adjacent. Donc, essentiellement, c'est vraiment cet élément-là qui est très important à retenir.

1240

**Mme YULIA BODRYZLOVA :**

Ce n'est pas clair?

1245

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

On déplace la butte, c'est une intention, pour pouvoir éviter que le bruit du CN frappe un mur et aille dans la mauvaise direction. On veut gérer le son de façon à ce qu'il aille dans la bonne direction, c'est-à-dire pas vers Viauville, mais bien vers le site industriel.

1250

**LE PRÉSIDENT :**

1255 Mais est-ce que vous devez enlever la butte pour vos opérations ou ça n'a rien à voir avec les opérations sur le site et vous pourriez garder la butte là? Parce que ce que vous dites, c'est que ce serait contre-productif en termes de médiation des nuisances, de garder la butte, c'est ce que je comprends?

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

1260

Essentiellement, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1265

Donc, ce n'est pas pour une question d'opérations, c'est vraiment juste une question que c'est la meilleure solution en termes de médiation.

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

1270

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1275

O.K.

**Mme YULIA BODRYZLOVA :**

Ah, excusez-moi, j'ai un droit de deuxième question, O.K.?

1280

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez le droit à une deuxième question, allez-y.

**Mme YULIA BODRYZLOVA :**

1285

Si vous êtes si sûrs que ça, est-ce que vous pouvez nous donner l'accès à vos scénarios, quand vous avez calculé avec la butte, sans la butte, O.K.? Est-ce qu'on peut regarder, est-ce que vous pouvez être transparents?

1290 **LE PRÉSIDENT :**

Je n'ai pas bien saisi la question, je pense.

1295 **Mme YULIA BODRYZLOVA :**

O.K.

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

1300 Je pense que j'ai saisi la question. Donc, à savoir s'il y avait des scénarios qui avaient été développés avec la butte, sans la butte.

**LE PRÉSIDENT :**

1305 Sans la butte.

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

1310 Je vais faire le suivi avec les équipes d'acousticiens pour voir si ces scénarios-là ont été élaborés ou ce sont simplement des hypothèses d'acousticiens, parce que c'est quand même... Eux, ils disent « bien, c'est sûr que si vous mettez quelque chose qui bloque le son, le son rebondit. »

1315 Ce qu'on a par contre, c'est qu'on a des études réelles – je pense qu'elles sont dans la documentation de l'OCPM – qui démontrent où le son de Ray-Mont Logistiques s'envole en ce moment, et comment est-ce qu'il peut rester sur le site grâce aux conteneurs et à une prochaine butte éventuellement.

1320 On n'a pas d'études, par contre, qui ont été faites sur le bruit du CN, parce qu'on n'est pas... On ne contrôle pas... Nous, on ne contrôle pas les opérations du CN, puis les gens, vous le savez,

vous habitez là, vous savez qu'il y a déjà des opérations, il peut en avoir d'autres. On n'a aucun contrôle.

1325 Si eux décident de faire quelque chose avec leur site, nous, ce qu'on peut essayer de faire c'est à long terme, se dire « peu importe ce qui va se passer sur ce site-là, on ne va pas faire exprès d'augmenter les nuisances sonores par notre aménagement ». Si les acousticiens ont fait cette vérification-là par une étude quelconque, on peut vérifier avec eux, voir si on peut vous revenir.

1330 Dans tous les cas, l'hypothèse de base, c'était d'éviter que le son rebondisse, qui est l'hypothèse. Mais là, je ne suis pas acousticien. Il y aura moyen de vérifier avec eux, et comme le président l'a dit, on peut vous revenir avec des détails subséquentement, ce qui va nous faire plaisir

**LE PRÉSIDENT :**

1335 Merci beaucoup.

**Mme YULIA BODRYZLOVA :**

1340 On serait très reconnaissants si vous vouliez...

**LE PRÉSIDENT :**

1345 Madame, je suis désolé, vos deux questions sont posées. Merci. Vous pourrez revenir dans deux semaines pour émettre vos opinions, ça va nous faire plaisir de vous entendre. Merci beaucoup, bonne soirée.

1350 Alors, à moins que l'arrondissement, vous ayez... Non, ça va, donc on va passer à notre quatrième...

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Alors, toujours sur Zoom? On invite Élise Guerrero à se connecter.

1355

**Mme ÉLISE GUERRERO :**

Bonjour.

1360

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour.

**Mme ÉLISE GUERRERO :**

1365

Bonjour, je m'appelle Élise, j'ai 25 ans. Je suis... bien, j'ai 25 ans dans deux jours, puis je ne sais pas combien de temps je vais vivre dans ce quartier qui détruit ma qualité de vie, petit à petit. J'habite dans ce quartier depuis ma naissance, en fait. J'ai un bac en sciences agroenvironnementales, puis je suis éducatrice scientifique, j'enseigne la science à des enfants, le raisonnement scientifique.

1370

Puis je vous remercie de l'opportunité, monsieur le président, mais... Bref, je remercie l'entreprise Ray-Mont Logistiques de m'offrir un exemple vraiment clair, et... en fait, très imagé pour les enfants de comprendre c'est quoi le racisme environnemental. C'est l'exemple que j'utilise le plus souvent parce que c'est tellement parlant. Vous êtes une opportunité éducative fantastique pour que les jeunes de tout Montréal comprennent c'est quoi le racisme environnemental. Donc merci pour ça. J'aurais aimé que ça ne soit pas le cas, mais bon.

1375

Ma question, ça a rapport avec l'imperméabilité du terrain puis la gestion des eaux pluviales. Premièrement, le raisonnement scientifique nous montre que d'imperméabiliser à 100% un terrain, ce n'est pas une façon de gérer des eaux pluviales. On sait que Montréal est de plus en plus touchée par des inondations, on l'a vu cet été, on n'est pas capables de gérer les événements

1380



météorologiques extrêmes qui nous frappent de plus en plus. Puis ce n'est pas en asphaltant, puis en imperméabilisant un terrain qu'on remédie à ce problème.

1385

Alors je me demande comment la minéralisation combinée à l'absence de plantation d'arbres va permettre de faire de la rétention puis du traitement des eaux pluviales en milieu urbain. Pour moi, les 134 arbres et les toits végétalisés ne sont pas une réponse satisfaisante. Alors j'aimerais avoir plus de détails sur comment vous pensez que toute cette superficie d'asphalte va gérer des orages qui vont devenir de plus en plus graves dans les années à venir, puis des ouragans comme celui qui frappe les États-Unis en ce moment.

1390

Donc ça, c'est ma première question. Comment vous expliquez la *discrepancy*... Je ne sais pas comment dire en français, entre la minéralisation et l'absence de plantation d'arbres, et la gestion du ruissellement des eaux pluviales en ville.

1395

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. Donc, cette première question, les gens de Ray-Mont...

1400

Pardon? Ah oui. Ah oui, O.K., donc les représentants de l'arrondissement vont répondre à votre question.

**M. FRANÇOIS MIHOS :**

1405

Donc, en ce qui a trait à la question des eaux de ruissellement, là, vous pouvez voir... Si on peut mettre le plan d'aménagement, peut-être, là, ou si vous avez le souvenir en tête, c'est qu'à l'extrémité sud-est, il y a un bassin de rétention qui sera aménagé, donc qui va permettre le recueillement des eaux de pluie, des eaux de surface. Et ce bassin-là va assurer la conformité au règlement sur les eaux... le ruissellement des eaux de surface.

1410

**LE PRÉSIDENT :**

1415

Donc, c'est par le bassin de rétention...

**M. FRANÇOIS MIHOS :**

1420

Par le bassin de rétention, oui.

**Mme ÉLISE GUERRERO :**

1425

Est-ce que je peux juste clarifier quelque chose? Ce n'est pas une deuxième question. Le bassin va être sur le terrain acquis du CN par la Ville?

**M. CARLOS ACOSTA :**

1430

Non, le terrain est situé, en fait dans ce qui est aujourd'hui la réserve du MTMD, puis le bassin de rétention, selon l'engagement pris entre Ray-Mont Logistiques et la Ville de Montréal, va être aménagé par la Ville de Montréal pour retenir les eaux de ruissellement du terrain de Ray-Mont Logistiques. Il aura aussi la capacité de retenir les autres ruissellements d'un ouvrage, d'un lien routier par exemple, qui pourrait se faire sur le terrain de la réserve du MTMD.

1435

L'objectif d'un bassin de rétention, c'est justement de mitiger, lors des fortes pluies, le ruissellement des eaux d'un terrain imperméable vers le réseau d'égouts. Puis ce qui cause généralement les inondations ou les refoulements en milieu urbain, c'est lorsque le réseau d'aqueduc n'est plus en mesure de recevoir une si grande quantité d'eau de pluie en si peu de temps. Donc, un bassin de rétention permet de ralentir l'écoulement de l'eau de pluie vers le réseau d'égouts. C'est l'objectif du bassin. Il est conforme au règlement. C'est pour ça que la Ville de Montréal a un règlement sur les eaux de ruissellement. C'est pour éviter de surcharger nos réseaux d'égouts. Ici, l'ouvrage va être tout à fait conforme au règlement, puis à nos objectifs.

1440

1445 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, votre deuxième question, madame Guerrero?

1450 **Mme ÉLISE GUERRERO :**

1450

Ce n'est peut-être pas une question qui va vous plaire, mais j'aimerais savoir si c'est moralement acceptable de faire sauter des règlements pour le profit de l'argent, alors qu'il y a des humains en chair et en os qui sont devant vous dans la salle – j'en ai vu passer qui avaient probablement moins de 18 ans – qui souffrent des conséquences de votre projet? Moralement,

1455

**LE PRÉSIDENT :**

Voulez-vous... Les gens de Ray-Mont, allez-y.

1460

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

1465

Peut-être juste pour cadrer ce qui est présenté ce soir. Comme ça a été présenté par la Ville, il y a un jugement qui fait qu'en ce moment, il y a des opérations depuis deux ans, et ça peut continuer de cette façon-là. Puis le travail qui a été fait dans les derniers mois, dernières années avec les experts de la Ville puis des experts de l'entreprise, c'est de trouver une façon d'aménager le site le mieux possible dans le cadre de la réalité dans laquelle on évolue.

1470

Je comprends que ce n'est vraiment pas ce que la... je veux dire, la très grande majorité des gens ce soir, ont comme ambition pour ce site-là. Je pense qu'on est tout à fait conscients de ça. Le site a un zonage industriel et il y a un jugement en Cour qui a été rendu. Maintenant, on l'opère avec cette réalité-là et s'il n'y avait pas eu cette collaboration entre la Ville et l'entreprise pour une façon d'améliorer le site le mieux possible, on aurait continué comme ça, donc on aurait continué à avoir le site sans plantation d'arbres, sans bâtiment. On aurait pu mettre des toits verts...

1475 Puis, je comprends que ce n'est pas ce que les gens ont comme ambition pour ce site-là, mais c'est le travail des derniers mois qui a permis d'arriver au moins à ce résultat-là.

1480 Alors je ne répondrai pas à la question sur la moralité, mais je veux quand même préciser que ce qui a guidé le travail des derniers mois, c'est d'arriver à ça, plutôt que de rester dans un statu quo qui est d'opérer seulement avec une balise légale des tribunaux, sans aménager le site le mieux possible dans le contexte actuel pour favoriser le plus possible l'implantation en secteur.

1485 Je suis tout à fait conscient de ce que vous dites, que ce n'est pas l'ambition que vous avez pour ce site-là, mais c'est le travail qui a été fait dans les derniers mois.

**LE PRÉSIDENT :**

1490 Merci beaucoup. Merci, madame Guerrero, pour vos questions et votre participation à la consultation. On va maintenant passer au prochain ou à la prochaine intervenante.

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Oui, on retourne en salle avec Josée Desmeules, s'il vous plaît.

1495 **Mme JOSÉE DESMEULES :**

Oups. Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

1500 Bonsoir, madame Desmeules.

1505

**Mme JOSÉE DESMEULES :**

1510 Le diable est dans les détails. Ça fait que je vais prendre... Plutôt qu'une première question, je vais faire une intervention. Ray-Mont Logistiques a obtenu son permis du ministère de l'Environnement pour opérer de 7 heures du matin à 7 heures le soir le 4 novembre 2022. Après un mois d'opération, il y a une étude de climat sonore qui a été soumise au ministère de l'Environnement et une demande pour étendre les heures d'opérations de 5 heures du matin à minuit le soir. Quelques mois plus tard, le ministère de l'Environnement a refusé de prolonger les heures d'ouverture sur quelques critères, dont un qui était que le niveau d'opérations sur le terrain ne correspondait pas à l'autorisation maximale qui avait été permise.

1520 Le niveau d'opération maximal, c'est un entreposage de 5 000 conteneurs et de faire 1 500 voyages de camions par jour. Ils faisaient environ 10 % de ça sur le terrain après un mois d'opération. Le ministère de l'Environnement a jugé que l'étude de climat sonore, la modélisation, ne pouvait pas être utilisée pour permettre une étendue des heures d'opération, O.K., parce qu'on ne pouvait pas démontrer que la modélisation était valable, était valide.

1525 Alors ça, ce sont les détails, là, un peu, de la situation dans laquelle on se retrouve aujourd'hui. Où il y a eu une entente récemment entre le ministère de l'Environnement et Ray-Mont Logistiques, comme quoi ils vont se pencher à nouveau sur une demande pour étendre les heures d'opération. On doit maintenant attendre cette réévaluation-là du ministère de l'Environnement.

1530 Ma question, moi, c'est : le déploiement de votre projet, vous le prévoyez sur combien d'années? Puis qu'est-ce que vous allez proposer de plus comme mesures de mitigation? Parce qu'on sait qu'il va avoir énormément de poussière qui va provenir de ces activités-là, entre autres avec, j'imagine, le transbordement. Alors, c'est ça. Moi, je voudrais savoir, les cinq prochaines années, ça se présente comment, par rapport à quand est-ce que le terrain va être réhabilité, asphalté, quand vous allez recevoir les premiers trains, quand vous allez augmenter les volumes, etc.

1535

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Donc, sur cette question... Oui?

1540

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

Il y a beaucoup d'éléments, là, on ne fera pas le détail, aujourd'hui, des prochaines années détaillées par mois et années d'opération. Mais la question sur la poussière, je sais que quand on en discutait avec les urbanistes, c'est que l'aménagement du site, plus il va évoluer, moins il devrait y avoir de poussière sur le site, notamment par l'évolution du plan de réhabilitation qui limite la poussière. Là, ça, je vous réponds... Cette question-là, je l'avais posée moi-même, c'est la réponse qu'on m'a donnée sur l'évolution du site.

1545

1550

Je ne m'avancerai pas sur... On ne s'avancera pas sur les dates et les moments parce que, comme vous comprenez, il y a beaucoup encore de points d'interrogation dans l'aménagement de ce site-là, notamment de par l'expropriation du MTQ. Aujourd'hui, ce qu'on vous présente, c'est ce qu'on sait qu'on est capables de faire et qu'on est capables de s'engager à le faire dans les prochaines années, ça, c'est ce qu'on peut dire aujourd'hui.

1555

En fonction de l'évolution du site, est-ce qu'il y a d'autres mesures de mitigation, des mesures de cohabitation qui peuvent être mises en place? Moi je pense que oui. Puis je pense qu'il n'y a pas eu beaucoup de discussions entre les... entre différents citoyens, différents groupes citoyens puis l'entreprise dans les dernières années pour différentes raisons. Et si on peut avoir un canal de communication qui est peut-être plus clair, plus sain pour intégrer les éléments que vous partagez, les préoccupations, moi, je pense que ça va être considéré dans toutes les différentes phases.

1560

1565

Au moment où on se parle aujourd'hui, c'est ce à quoi on est en mesure de s'engager de par la réglementation et l'entente avec la Ville de Montréal. Le projet va continuer à évoluer dans le temps. Je pense que s'il y a un canal de communication qui se bâtit, il y a moyen d'intégrer les éléments de cohabitation qui vous préoccupent, puis d'avoir une évolution dans les choses qui sont

1570 en place. Donc ça, c'est ce qu'on peut dire aujourd'hui. Mais les engagements des différentes mesures d'évolution du site, ce qu'on est capable, aujourd'hui selon les informations dont on dispose, parce qu'on est aussi tributaire de plusieurs autres acteurs autour, c'est ce que vous avez vu ce soir. Donc, on ne peut pas aller plus loin aujourd'hui, malheureusement.

**Mme JOSÉE DESMEULES :**

1575 O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

1580 Oui, un instant, madame Desmeules. Oui, allez-y.

**M. CARLOS ACOSTA :**

1585 Simplement mentionner, en fait, la poussière, c'est considéré comme un... ça peut être considéré, en fait, comme une nuisance. La Ville de Montréal a l'application d'un règlement sur les rejets dans l'atmosphère. Donc l'entreprise va être soumise à l'obtention d'un certificat d'autorisation du Service de l'environnement et devra respecter ce certificat d'autorisation qui sera émis par la Ville de Montréal.

1590 Puis je ne sais pas si vous le saviez, la Ville a distribué... En fait, l'arrondissement a distribué un guide à tous les ménages dans le secteur Assomption Sud – Longue-Pointe, avec une liste détaillée des nuisances, et qui appeler en cas de non-respect de nuisances. Si vous avez une préoccupation, par exemple, dans tout le secteur Assomption Sud – Longue-Pointe, sur la projection de poussière dans l'atmosphère, il est possible de contacter le service de l'environnement directement. Il y a un numéro de téléphone qui est dans le guide que l'arrondissement a publié. Il est disponible également en ligne.

1595

**Mme JOSÉE DESMEULES :**

1600

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

1605

Merci beaucoup. Madame Desmeules, deuxième question.

**Mme JOSÉE DESMEULES :**

1610

Oui, tantôt, on parlait de la butte qui est présentement sur le terrain de Ray-Mont Logistiques. Effectivement, il n'y a pas... Le plan n'a pas été montré, mais il y a comme une vue de coupe qui existe dans le document de Ray-Mont, où on voit clairement que la butte va être remplacée par deux voies ferrées et à peu près 1/4, parce que la troisième voie ferrée empiète sur l'emprise du Canadien National. Alors est-ce que vous avez acquis une partie du terrain du Canadien National pour le 3/4 de cette voie-là?

1615

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur... Donc, aménagement de voies ferrées sur le site de Ray-Mont.

1620

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

Bien, dans le projet qui est présenté ce soir, et selon nos connaissances, il n'y a pas d'acquisition du terrain. Il y a un terrain du CN qui va être... qui est en discussion avec la Ville de Montréal. Du côté de l'entreprise, on n'a pas d'acquisition du terrain du CN dans le projet qu'on vous présente là.

1625

**Mme JOSÉE DESMEULES :**

O.K., mais le plan en coupe est dans le document de BC2. Merci.



1630 **Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

On poursuit en salle avec monsieur Yohann Hay.

1635 **M. YOHANN HAY :**

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

1640 Bonsoir.

**M. YOHANN HAY :**

1645 Le truc est un petit peu... Oui, bonsoir. Ma première question portait, comme toi, sur l'échéancier. Vous avez dit qu'il y aurait trop de points sans réponse. Historiquement, Ray-Mont Logistiques n'a pas véritablement attendu qu'il y ait des réponses à toutes ces questions avant de faire les travaux sur son site. Donc, il faudrait assumer que ça va commencer bientôt, j'imagine, pour ce qui est des chantiers.

1650 Ma seconde question serait plutôt pour... En fait, ce qui m'a inquiété, c'est quand vous avez parlé des deux entrepôts dans lesquels vous voudriez mettre des... enfin, pas du matériel, mais des choses agricoles. Moi, ce qui m'inquiète, c'est qu'il y ait des produits phytosanitaires, des choses comme ça, là. On a eu des exemples en France avec l'usine d'AZF, beaucoup plus récemment à Beyrouth, sur le port, où de l'entreposage en vrac de produits phytosanitaires a causé  
1655 des explosions massives qui ont fait sauter les vitres à des dizaines de kilomètres autour.

Qu'est-ce qu'on a, nous autres, citoyens, comme sécurité sur la nature des matières qui seront entreposées sur le terrain de Ray-Mont Logistiques?

1660

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Alors, si j'ai bien compris, deux questions. La première sur l'échéancier des travaux, la deuxième sur les risques potentiels liés à la gestion des matières en vrac?

1665

**M. JONATHAN HÉBERT :**

Je peux peut-être répondre à la deuxième partie au niveau des silos. C'est essentiellement des silos de transition et non pas des silos d'entreposage, donc quand on fait le déchargement des wagons, pour être en mesure d'être efficace, on décharge dans un silo pour ensuite charger dans un conteneur. Donc c'est... Il n'y aura pas d'entreposage de matériaux en vrac dans les silos qui vont être aménagés.

1670

**M. YOHANN HAY :**

1675

Est-ce que... Est-ce que...

**M. JONATHAN HÉBERT :**

Nous, un entrepôt de grains, c'est des silos, là. L'autre section... C'est le terme qu'on utilise. Donc, au niveau des entrepôts, la partie plus verte, c'est normalement des espaces pour faire le transbordement, ça pourrait être des produits forestiers, par exemple, donc, qui sont contenus dans des espèces de... c'est un terme anglophone là, mais c'est des *bales*, en fait, là, qui ont une espèce de courroie... Des ballots. Qui ont une espèce de courroie en métal, donc il y a des chariots élévateurs qui vont prendre le contenu d'un wagon puis décharger dans un conteneur maritime.

1680

1685

**M. YOHANN HAY :**

Il n'est pas question de produits chimiques, d'engrais, phytosanitaires, ce genre de choses là, est-ce que...

1690

**M. JONATHAN HÉBERT :**

1695 Il y a quand même une réglementation aussi, s'il y a des enjeux au niveau des produits qu'on peut considérer comme des matières dangereuses, il y a une procédure à suivre, là.

**M. YOHANN HAY :**

1700 Est-ce que vous vous engagez à ne pas déposer de matières dangereuses sur le site?

**LE PRÉSIDENT :**

1705 Malheureusement, je ne peux pas vous permettre de poser une troisième question, vous pouvez vous réinscrire, mais vous pouvez préciser sur la... sur les risques liés à...

**M. JONATHAN HÉBERT :**

1710 Mais, mais non, mais peut-être... mais je peux peut-être... ce n'est pas... ça ne fait pas partie de ce qu'on fait. On ne fait pas de produits dangereux. 50 % du cargo qu'on manipule, qu'on manutentionne, c'est du cargo agricole. Plus de 50 %, je devrais dire. La vaste majorité, ce sont des produits forestiers. Puis dans les produits agricoles, on nourrit autant le bétail, donc le bétail mondial et la consommation humaine. Dans cette section-là, de consommation humaine, il y a une partie qui fait... qui est expédiée pour le programme des Nations unies, un programme mondial pour... Le Programme alimentaire mondial des Nations unies. Mais quand on fait de bonnes choses, il faut quand même le souligner aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

1720 Alors, donc, ça, c'est sur l'entreposage ou la gestion des matières. Maintenant sur l'échéancier?

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

1725 Bien, sur l'échéancier, il y avait une crainte, là, qu'on... que l'entreprise ne respecte pas les  
différents échéanciers, la procédure, pardon, actuelle, là, mais... L'entreprise a une entente avec la  
Ville, l'entreprise va travailler avec la Ville pour l'autorisation, pour les permis, donc c'est quelque  
1730 chose qui se fait en collaboration, je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas de collaboration de la part  
de l'entreprise avec la Ville. Ça va se poursuivre comme ça s'est fait dans les derniers mois. Il n'y a  
pas d'intérêt de l'entreprise de dépasser les échéanciers, de se mettre à construire avant que le  
processus actuel ne se termine.

**LE PRÉSIDENT :**

1735 O.K., merci beaucoup. Alors on va passer au prochain intervenant.

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

1740 Oui, monsieur le président, on passe vers des gens qui sont en ligne. Alors, madame Carole  
Fortin, merci de vous connecter.

**Mme CAROLE FORTIN :**

1745 Oui, bonjour. Donc, moi, j'ai deux questions, la première : on a effleuré la question des  
heures d'opération. Pouvez-vous me dire quelles sont vos heures d'opération, soit... recherchées,  
idéales, attendues, visées? Quelles sont vos heures d'opérations? Est-ce que c'est du 24 heures  
sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année?

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

1750 Je peux peut-être répondre, mais en ce moment, les heures d'opération sont de 7 heures  
à 19 heures.

**Mme CAROLE FORTIN :**

1755

J'ai dit vos heures d'opération espérées.

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

1760

Ouais, je commençais par dire celles qui sont dans la réalité actuellement. Les heures d'opération sur les autres sites sont différentes. La chaîne logistique travaille sur des heures différentes. Les heures d'opération du site de Notre-Dame, donc, qui est un site qui est à part, donc celui qui nous concerne en ce moment, vont être basées sur la capacité de l'entreprise à respecter les seuils sonores. Donc les heures d'opération idéales, ce sont les heures où on opère. Tout en respectant les seuils sonores qu'on s'engage à respecter.

1765

**Mme CAROLE FORTIN :**

C'est-à-dire concrètement.

1770

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

Je comprends... Je comprends que vous voudriez que ce soir, on parle des discussions avec le ministère de l'Environnement. Ce soir, non seulement on s'est fait demander de vous parler... Là, vous me coupez, je veux juste finir ma réponse, si vous me permettez.

1775

**Mme CAROLE FORTIN :**

J'ai demandé à vous, vos heures...

1780

**LE PRÉSIDENT :**

Un instant, un instant. S'il vous plaît.

1785 **M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

Je comprends, mais...

1790 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Fortin, un instant, un instant, s'il vous plaît. O.K. La raison pour laquelle je vous disais que la question s'adresse au président, c'est qu'il n'y a pas de débat, de discussion avec le promoteur.

1795 **Mme CAROLE FORTIN :**

Oui, c'est vrai, vous avez raison.

1800 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. S'il vous plaît, donc on va laisser le promoteur répondre, puis... Vous pouvez ne pas être satisfaite de la réponse, mais c'est la réponse qu'on vous donne.

1805 **Mme CAROLE FORTIN :**

Merci, monsieur le président.

1810 **LE PRÉSIDENT :**

Effectivement, la consultation ne porte pas sur les heures d'opération, mais on comprend que les heures d'opération peuvent avoir une incidence sur les nuisances...

1815 **M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

...être subies par les citoyens, donc c'est plus dans cette... donc, dans ce sens-là, il y a quand même un lien avec le mandat de la commission.

1820

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

Tout à fait, c'est la raison pour laquelle on va le plus loin qu'on peut aller avec le contexte dans lequel on est. Ce qu'on dit, c'est que les heures d'opération, comme j'ai eu le plaisir de répondre à monsieur le député d'Hochelaga-Maisonneuve, sont fixées par une autorisation du ministère de l'Environnement. Il y a, en ce moment, des discussions et des études à savoir si elles peuvent être étendues tout en respectant les seuils. Et ce sera... S'il y a de nouvelles heures d'opération, ce sera en fonction de ça.

1825

1830

**LE PRÉSIDENT :**

Bien...

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

1835

On ne peut pas aller plus loin en ce moment parce que...

**Mme CAROLE FORTIN :**

1840

Monsieur le président, je peux vous souligner qu'il n'a pas répondu à ma question, à savoir quelles sont les heures espérées?

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

1845

Les heures...

**LE PRÉSIDENT :**

1850                   Donc en fait, la question, c'est, est-ce que vous pouvez aujourd'hui nous dire qu'est-ce que vous avez demandé au ministère de l'Environnement comme heures d'opération?

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

1855                   Moi, je ne suis pas en mesure de vous dire, en ce moment, les discussions qu'il y a avec le ministère de l'Environnement, parce que les discussions avec le ministère de l'Environnement ne touchaient pas à la consultation de ce soir, on ne s'est pas renseignés sur l'état des discussions. On a vérifié avec la Ville et avec la Commission avant, sur les éléments qu'on devait préparer. Le plus loin, moi, que j'ai comme information à ce jour, c'est que les gens qui discutent avec le ministère de l'Environnement le font avec des études acoustiques et que l'objectif, parce qu'après ça, oui, 1860 madame me demande...

**LE PRÉSIDENT :**

1865                   S'il vous plaît, ce n'est pas... Non, s'il vous plaît, je ne peux pas permettre des interventions de la salle. S'il vous plaît.

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

1870                   Madame me demande les heures d'opération espérées. Je vous dirais que ce qu'on essaie de trouver, c'est ça l'objectif, là, c'est de trouver des heures d'opération qui sont étendues, qui permettent d'opérer pas seulement aux heures de pointe, parce qu'en ce moment, ça peut créer de la congestion sur Notre-Dame, mais qui ne créent pas de nuisances aux heures étendues qu'on a actuellement. Donc c'est ça l'objectif qui est en train d'être trouvé en ce moment.

1875



**Mme CAROLE FORTIN :**

1880           Donc, je comprends que ce que vous souhaitez, c'est que ce soit 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par année. C'est ce que je peux comprendre.

**LE PRÉSIDENT :**

1885           Alors, mais... On peut peut-être... Je peux peut-être demander à l'arrondissement, peut-être, de parler de la réglementation sur le bruit, parce que je comprends qu'il y a une réglementation qui peut varier selon les heures d'opération sur un site comme celui de Ray-Mont Logistiques?

**M. FRANÇOIS MIHOS :**

1890           Effectivement, il y a des seuils en termes de décibels qui sont... qui varient en fonction des heures du jour ou de la nuit. De jour, de 7 heures à 22 heures, par exemple, dans une chambre à coucher, il y a un maximum de 45 décibels qui peut être mesuré à cet endroit. La nuit, de 22 heures à 7 heures, c'est 40 décibels, donc 5 décibels plus bas, qui est le seuil minimal... maximal, en fait,  
1895           pour du bruit entendu dans une chambre à coucher.

                  Et comme on l'a dit plus tôt, la responsabilité de la génération du bruit revient à chaque citoyen, chaque propriétaire de terrain, chaque propriétaire d'une entreprise qui génère une activité, puis ce n'est pas différent dans ce cas-ci.

1900

**LE PRÉSIDENT :**

                  Merci. Madame Fortin, est-ce que vous avez une deuxième question?

1905

**Mme CAROLE FORTIN :**

                  Ma deuxième question. On a parlé de bruit. Et maintenant, je parle de développement durable. Le développement durable se penche sur les dimensions sociales, écologiques,

1910

culturelles, éthiques, économiques et de gouvernance. Est-ce qu'on peut demander et exiger qu'une étude sur le développement durable soit faite avant de donner quoi que ce soit à... un avancement à ce projet?

**LE PRÉSIDENT :**

1915

Est-ce que ce serait une étude de développement durable qui serait faite par le promoteur ou la Ville?

**Mme CAROLE FORTIN :**

1920

Et l'un et l'autre, et l'un et l'autre, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Et l'un, ou l'autre.

1925

**Mme CAROLE FORTIN :**

Parce que là, on parle uniquement de bruit, mais de trafic, tout ce que ça va emmener, là, dans l'arrondissement, c'est horrible, donc...

1930

**LE PRÉSIDENT :**

Je comprends. Je comprends votre question, merci. Donc je me tourne vers les deux parties. Ray-Mont Logistiques, la Ville, les gens de l'arrondissement, une étude sur le développement durable.

1935

1940

**M. CARLOS ACOSTA :**

Donc, dans le cadre d'une demande d'article 89, ce qui est demandé, justement, à un promoteur, c'est, en temps normal, de produire une documentation qui présente les dérogations qui sont demandées. C'est le document qui a été présenté en partie ce soir par le promoteur. Vous avez aussi un autre document qui est disponible, je pense, en ligne, qui fait 49 pages, qui détaille davantage les impacts générés par l'entreprise, les impacts anticipés de ses activités.

1945

Ce n'est pas différent dans ce cas-ci, mais ce document, tel que présenté par Ray-Mont Logistiques, est conforme à la réglementation municipale, donc est conforme à ce qui est attendu en temps normal d'un promoteur pour une demande d'article 89.

1950

Donc, à ce moment-ci, nous, on n'est pas habilités à exiger davantage ou d'autres documents ou d'autres études pour l'étude, ici, du projet de règlement, de dérogation en vertu de l'article 89.

1955

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci. Est-ce que Ray-Mont voulait ajouter... Ça va? Donc, merci beaucoup, madame Fortin.

1960

**Mme CAROLE FORTIN :**

Merci. Je comprends qu'effectivement, il n'y aura pas d'étude de développement durable. Merci.

1965

**LE PRÉSIDENT :**

On vous souhaite une bonne fin de soirée.

1970 Avant d'appeler le prochain intervenant, est-ce qu'on peut m'indiquer combien il reste de personnes sur le registre?

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

1975 Monsieur le président, en fait, on a 24 personnes qui sont en salle...

**LE PRÉSIDENT :**

En attente.

1980

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Et on a 8 personnes en ligne.

1985

**LE PRÉSIDENT :**

O.K., il est presque 21 heures. Donc, si vous souhaitez que toutes les personnes qui sont inscrites au registre puissent poser leurs questions ce soir, j'inviterais les prochaines personnes à être plus succinctes, notamment dans le préambule, et d'y aller plus rapidement aux questions et idéalement d'y aller d'une seule question. Sinon, on n'aura de toute vraisemblance pas le temps d'entendre tout le monde.

1990

Alors, prochain-e intervenant-e?

1995

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Oui. Toujours en ligne, on invite Fanny Dionne à bien vouloir se connecter.

2000

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Dionne, on vous écoute.

2005

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Madame Dionne, merci d'ouvrir votre micro.

2010

**Mme FANNY DIONNE :**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

2015

Bonsoir.

**Mme FANNY DIONNE :**

2020

Je suis vraiment désolée, je ne comprends pas comment Zoom fonctionne par téléphone. Donc, bonjour, merci beaucoup de tenir cette consultation. La première question, et je vais faire très court pour les deux questions c'est de savoir à quoi sert la consultation? Si je comprends bien, si la Ville doit adopter l'article 89, donc, c'est quoi notre marge de manœuvre pour ensuite déposer des mémoires et des consultations?

2025

**LE PRÉSIDENT :**

2030

Très brièvement, bon, on l'a dit lors de la première partie, c'est-à-dire qu'il y a l'article 89 et les éléments qui sont présentés dans le projet d'article 89, donc il y a une certaine marge de manœuvre, et je peux vous assurer que la consultation, en fait, que les commissaires, qui sont ici pour assurer la participation citoyenne, sont à l'écoute des commentaires, des opinions émis par

les citoyens, et nous allons faire l'analyse de tout ce qu'on va avoir entendu, de tout ce qu'on va avoir lu, et on va faire des recommandations à la Ville afin de bonifier le projet.

Votre deuxième question?

2035

**Mme FANNY DIONNE :**

2040

Oui, ma deuxième question, rapidement, c'est... De que je comprends de la présentation de la Ville et de Ray-Mont Logistiques, la Ville, donc nous, payeurs de taxes, avons responsabilité de payer pour le fonds, pour le bassin, pour la butte, etc. Et Ray-Mont propose 134 arbres et stationnements de vélos, et voilà, quelques stationnements d'autopartage, et tout.

2045

En quoi, est-ce que comme citoyens, on devrait être contents d'avoir une entreprise, qui, finalement, fait très peu, par rapport à qu'est-ce qui doit être fait, et comment... Bref, ma question, comment est-ce que Ray-Mont Logistiques pouvait bonifier son offre sachant que finalement, c'est la Ville qui fait la majorité des choses? Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2050

Merci. Donc, question par rapport aux investissements, si j'ai bien compris, qui doivent être faits par la Ville.

**M. CARLOS ACOSTA :**

2055

Oui, bien, les éléments qui doivent être réalisés par la Ville ont été inscrits dans l'entente, l'entente, elle est publique, tout le monde peut y avoir accès. Ça inclut des aménagements comme le bassin de rétention et d'autres éléments, là, qui sont inscrits dans l'engagement qu'on a détaillé plus tôt.

2060

**LE PRÉSIDENT :**

2065 Merci, merci pour la brièveté de vos questions. Bon. Est-ce que, Ray-Mont, vous aviez une réponse à cette question? Ça va? C'est madame Dionne qui a posé la question, donc...

**Mme FANNY DIONNE :**

2070 J'aimerais bien avoir la réponse de Ray-Mont Logistiques, si possible.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Ray-Mont?

2075 **M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

2080 Bien, je pense que monsieur Acosta a répondu en partie à la question sur les responsabilités de la Ville. Du côté, dans l'entente, des responsabilités de l'entreprise. Toute la question de l'aménagement du site, on parlait quand même d'un aménagement où, vous voyez un peu, c'est dans la présentation de la Ville, sans entente, il y a plusieurs éléments qui étaient à zéro, où il n'y avait pas de possibilité d'aménager le site différemment.

2085 Donc l'entreprise, en collaboration avec la Ville, a mis certains éléments sur le site, par exemple, les bâtiments, il y a des éléments qui ont été modifiés. Au niveau des élévateurs à grain, ils ont été déplacés le plus loin possible des résidences. Au niveau du verdissement maximal qu'il est possible de faire sur la surface, qui n'est pas encadré par le plan de réhabilitation du ministère de l'Environnement, qui est celui qui scelle tout ce qu'il est possible de faire ou non sur ce site-là.

2090 Donc, l'entente que vous avez là, oui, en effet, il y a des éléments du côté de la Ville, ceux du côté de l'entreprise, c'est ceux qui ont été rajoutés, qui n'étaient pas possibles sans cette entente-là avec la Ville, où on aurait simplement continué d'opérer comme c'est le cas actuellement.

2095 Donc ce que vous avez vu qui est rajouté dans la présentation de la Ville, c'est ce que l'entreprise est en mesure de faire dans le contexte d'un plan de réhabilitation, là, quand je parle du verdissement.

**LE PRÉSIDENT :**

2100 Merci, merci madame Dionne. Alors, prochaine intervenante?

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Oui, on invite Céline Bison à bien vouloir s'avancer au micro, merci.

2105 **Mme CÉLINE BISON :**

Bonsoir à tous.

**LE PRÉSIDENT :**

2110 Bonsoir.

**Mme CÉLINE BISON :**

2115 Bonsoir, monsieur le commissaire, madame la commissaire, ma première question sera peut-être plus pour avoir des détails par Ray-Mont Logistiques et ma deuxième, plus par la Ville de Montréal.

2120 Si je reprends les propos... En fait, j'ai entendu beaucoup « complété par d'autres projets hors site » de la part de Ray-Mont Logistiques. J'ai entendu aussi « réduire le camionnage », alors j'espère que ce n'est pas juste réduire le camionnage de l'ouest de l'île à l'est, parce qu'on parle d'un projet d'envergure vraiment différent de ce qui se passe déjà dans l'ouest, là, on est sans commune mesure dans nos quartiers.



2125 Mais j'aimerais comprendre. Vous dites que vous n'avez pas d'échéance, vous n'avez pas de présentation de projet. Monsieur le commissaire, je pense que ce serait intéressant d'avoir des détails, puisqu'on parle d'une plateforme intermodale. On a beaucoup parlé du camionnage. Est-ce qu'on pourrait avoir des détails sur les trains? Parce que là, il va y avoir beaucoup de ferroviaire. Aujourd'hui, on parle juste d'une gare de triage, de stationnement, réparation, un train par deux semaines, et encore.

2130 Là, j'aimerais savoir vraiment le nombre de trains qui vont arriver, qui vont... Effectivement Ray-Mont Logistiques a déplacé ses silos dans le coin, mais ça risque de pas mal l'arranger au niveau de l'arrivée des trains. Et on parle aussi de tous les quartiers qui vont remonter vers Souigny. Quel est l'impact, le nombre de trains, la longueur des trains, l'arrêt du trafic qui va arriver de Souigny? On réduit le camionnage, mais est-ce qu'on va avoir du trafic supplémentaire de voitures de bloqué?

2140 Donc tout ça, ce sont évidemment... J'ai vu votre belle étude sonore, mais on n'a pas d'études de qualité de l'air, sur tout l'impact de ce trafic qui va rester dans notre quartier, finalement. Donc je pense que c'est quand même un peu de mauvaise foi de ne pas présenter aujourd'hui dans votre présentation un peu plus de détails sur la condition, finalement, à ce qu'aujourd'hui votre projet continue, c'est-à-dire l'arrivée de vos trains.

2145 Donc, j'aimerais avoir un peu de détails sur tout le transport ferroviaire, s'il vous plaît, monsieur le commissaire, de la part de Ray-Mont Logistiques.

**LE PRÉSIDENT :**

2150 La question est claire, merci.

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

Bon, comme vous pouvez voir, c'est sûr que les principales activités en ce moment, c'est lié au camionnage. Il va s'ajouter éventuellement, effectivement, la portion ferroviaire. Ce qu'il faut

2155 comprendre, c'est que Ray-Mont Logistiques n'est pas une entreprise ferroviaire. Donc effectivement, il va quand même y avoir des wagons qui vont être acheminés vers le site pour du transbordement.

2160 Bien entendu, la nature de la fréquence et tout ça, ça, en ce moment, ce ne sont pas des informations que j'ai, parce que ça dépend de la demande, éventuellement, pour ce type de moyen de transport là au niveau des biens.

2165 Ceci étant dit, pour ce qui est de l'impact sonore, les trains vont rentrer à très faible vitesse sur les rails. Ils sont déplacés à très, très, très faible vitesse, donc ça permet de limiter, justement, la propagation du bruit. Selon l'étude sonore, ce n'est pas un enjeu, parce que le mouvement des trains à une si basse vitesse fait en sorte qu'il n'y a pas de bruit qui s'en dégage de façon... Il n'y a pas de bruit, finalement, qui s'en dégage, qui a un impact.

2170 Néanmoins, justement, avec les aménagements projetés sur les propriétés voisines, ça va permettre de mitiger les sons également à cet effet-là. Donc, pour l'instant, ça c'est les informations qu'on a, je ne sais pas si mon collègue veut bonifier?

**Mme CÉLINE BISON :**

2175 Mais excusez-moi, est ce que votre étude sonore actuelle comprend des impacts ferroviaires? Puisqu'il n'y en a pas, donc les capteurs n'ont pas pu en prendre.

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

2180 Je vais répondre à cette question-là, puis je vais vous parler du camionnage qui était la première partie de votre question. Sur la question du bruit, bien, Ray-Mont Logistiques opère déjà plusieurs autres plateformes. Il y a des études sur les autres plateformes qui sont des sites similaires qui ont permis de mesurer le son de l'arrivée des trains. Donc on se base sur ces éléments-là de ce côté-là.

2185            Au niveau du camionnage, je veux préciser, vous mentionnez, en effet, est-ce qu'on va simplement changer le camionnage, réduire le camionnage à l'ouest? Je vous explique un peu ce qui arrive. En ce moment, comme vous le savez peut-être, Ray-Mont Logistiques opère dans le Sud-Ouest de Montréal, donc les wagons arrivent là, on charge les conteneurs, et les conteneurs traversent 11 kilomètres de la Ville pour se rendre au port de Montréal.

2190            L'objectif c'est d'enlever ce 11 kilomètres-là, qui passe sur Notre-Dame jusqu'au port, et c'est de le concentrer entre la plateforme et le port de Montréal. Ça, on parle ici d'entre 35 et 40 camions qui sont actifs. Ça, ce sont les camions d'entreprise.

2195            Maintenant, les autres camions. Puis ça, je veux le préciser parce que je pense que ça n'a jamais été vraiment expliqué. Ce ne sont pas de nouveaux camions d'entreprise, ce ne sont pas de nouveaux camions qui se rajoutent sur les routes. C'est qu'en ce moment, au moment où on se parle, les camions sont sur les routes, font déjà ce camionnage-là dans l'est de la ville. Ils vont du port de Montréal à un peu plus loin dans l'est, ils vont du port de Montréal ou à l'autre plateforme dans l'ouest de Montréal, qui n'est pas gérée par Ray-Mont Logistiques.

2200            Ce qu'on vient de donner comme option à toutes ces routes de camions là, c'est de concentrer leur camionnage entre la plateforme et le port, et non pas dans les rues avoisinantes, et non pas dans l'ensemble du réseau routier. Donc je vais quand même être clair, ce n'est pas...  
2205            L'entreprise ne va pas quintupler sa flotte de camions, il n'y aura pas de nouveau camionnage à Montréal, on va réduire une distance de camionnage.

**Mme CÉLINE BISON :**

2210            Vous parlez de 40 camions par jour, on parle de 1 500 camions par jour. Donc, même si...

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

2215            Non, on parle de voyageant ici. Donc...

**Mme CÉLINE BISON :**

1 500 par jour.

2220 **M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

On parle de voyageant, mais je parle que l'entreprise...

**LE PRÉSIDENT :**

2225

Excusez, pas d'échanges entre vous...

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

2230

Je veux préciser. L'entreprise a entre 35 et 40 camions par jour qui font le déplacement, et il y a déjà sur les routes plusieurs camions qui se promènent avec des conteneurs dans les autres plateformes intermodales qu'il y a – pas de l'entreprise, là, d'autres compagnies ou d'autres transporteurs à travers la ville, c'est ces camions-là qui vont s'ajouter aux opérations actuelles plutôt que d'aller plus loin dans l'ouest, plutôt que d'aller plus loin dans l'est, ils vont passer idéalement dans un circuit qui est fermé.

2235

Donc, c'est ça l'augmentation, ça ne vient pas d'une augmentation de la flotte de camions de l'entreprise, c'est une redirection de camions qui sont déjà sur les routes et qui circulent un peu partout dans l'est, dans l'ouest de Montréal, mais qui seraient limités entre le port et qui ne seraient plus nécessairement sur Notre-Dame ou ailleurs dans l'est ou dans ce secteur-là. J'ai essayé d'expliquer le mieux possible dans le contexte.

2240

**Mme CÉLINE BISON :**

2245

On diminue les voyageants, comme vous dites, ou la longueur des voyageants, mais pas le nombre de camions, donc... Mais bon, en attendant, on ne parle pas des trains.

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

2250 On diminue la distance, tout à fait. C'est ça, on diminue la distance et les voyages, mais pas le nombre, parce que ça, le nombre continue d'exister, de par les multiples activités logistiques, mais on diminue de manière considérable la durée de multiples voyages.

**Mme CÉLINE BISON :**

2255 De 40 versus 1 500. Mais en attendant, on ne parle pas des trains, mais ce n'est pas grave. Je vous remercie pour la précision du camionnage.

**LE PRÉSIDENT :**

2260 Alors, votre deuxième question?

**Mme CÉLINE BISON :**

2265 Effectivement, les études de qualité d'air avec tout le trafic, on n'a pas vu ça non plus.

2270 Ma deuxième question va se poser sur la Ville de Montréal où j'aimerais vraiment comprendre l'impact de l'article 89 à savoir... Vous voyez aujourd'hui qu'on est à un moment charnière sur le déploiement d'une plateforme intermodale, sur l'acceptation ou non de ces dérogations. Quand on parle d'un taux d'implantation de 30 % qui pourrait déroger à 3 %, sachant que de 3 à 30 %, on limite les opérations de Ray-Mont Logistiques à l'intérieur ou avec des entrepôts plutôt que du déplacement de *container*. Quelle est la réelle conséquence de la non-acceptabilité ou la non-acceptation par le conseil de cette dérogation, par exemple, à l'intérieur de cet article. Si on restait à 30 % de taux d'implantation, quelle est la réelle flexibilité, comme la dame auparavant a dit que vous avez, de bloquer ça?

2275

**M. CARLOS ACOSTA :**

2280 Bien, l'impact réel de ne pas adopter les dérogations, c'est qu'il n'y aurait pas de bâtiment, puis qu'on serait à 0 % d'implantation sur le site. Parce qu'actuellement, Ray-Mont Logistiques, depuis les jugements, comme l'a expliqué Catherine plus tôt, a le droit d'opérer une plateforme telle que présentée dans ses plans pour permis en 2017, où il n'y avait aucun bâtiment sur le site, aucune plantation d'arbres, aucune végétalisation.

2285 Donc la situation qui est présentée actuellement comporte tout de même des bénéfices. Puis d'avoir des bâtiments qui occupent jusqu'à 3 % au lieu de 30 % est quand même une amélioration par rapport à la situation précédente, notamment à cause de ces bâtiments-là. Mais c'est ça l'impact réel de la non-adoption de ces dérogations-là.

2290

**Mme CÉLINE BISON :**

Donc finalement 3 % ou rien, ça revient à ce que disait la dame, à quoi ça sert?

2295 Oh pardon, c'est une troisième question.

**LE PRÉSIDENT :**

2300 Oui, non, ça va, on a compris. Est-ce que les gens de Ray-Mont, vous aviez une précision là-dessus, sur le taux d'implantation? Non, ça va. Donc merci beaucoup, madame Bison.

**Mme CÉLINE BISON :**

2305 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Prochaine intervenante?

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

2310

On poursuit, oui, merci. Excusez-moi, monsieur le président. On poursuit avec Isabelle Vigéa.

On vous invite à avancer au micro, merci.

2315

**Mme ISABELLE VIGEANT :**

Isabelle Vigeant, mais ce n'est pas grave, de toutes les façons, là, mais...

2320

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

**Mme ISABELLE VIGEANT :**

2325

Bon, c'est normal que tout le monde en ait sur le cœur, parce que ça fait des années qu'on subit les nuisances visibles et invisibles à chaque jour. Donc c'est normal, là, que là, on en ait plein le cœur, on en a jusque-là aussi. Il y a déjà énormément, justement, de ces nuisances-là, comme on l'a vu chaque jour. Comme moi, j'ai des vibrations chez moi, je suis dans un sous-sol, je suis sur Viau. Je ne suis même pas à côté, comme Émilie ou d'autres personnes, puis je suis quand même assez à côté, à Viau, pareil, mais on les ressent les vibrations, déjà, puis le projet, il n'est même pas encore à son plein potentiel.

2330

2335

Donc quand est-ce que la santé des citoyens autour va être prise en compte? Et puis la santé de la planète aussi, parce que dans le fond, quelque part, où est-ce qu'on s'en va avec tout ça? On a besoin de repères positifs. Puis des zones tampons demandées en mesure des nuisances. Qu'est-ce que ça... C'est fou, là, les nuisances que ça fait déjà, là. Je veux dire, c'est notre qualité de vie à chaque jour, puis j'en parlerais pendant des heures. Donc, c'est ça. Quand est-ce qu'on va tenir compte des citoyens plus? Il n'y a aucune personne dans les décideurs, dans

2340 l'entreprise, qui voudraient être à notre place. Quand est-ce qu'on va se mettre à la place des  
citoyens à côté? On a choisi Hochelaga pour y vivre. On a une belle campagne en ville qui peut  
grandir. La butte, pourquoi ne pas la garder telle quelle, au moins notre zone de tampon jusqu'à la  
butte. Même remettre Forest plus vite en espoir. On peut... On peut... On veut vivre dans notre  
2345 Hochelaga, puis on ne veut pas quitter. Et puis si on doit quitter, malheureusement, parce que c'est  
plus vivable, est-ce qu'on va avoir des compensations financières?

**LA PRÉSIDENTE :**

2350 Donc, question par rapport aux mitigations des nuisances pour les citoyens riverains  
notamment, j'ai noté la vibration.

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

2355 Pour la vibration, on prend note de la question de la dame, c'est quelque chose qu'on va  
vérifier avec les experts de notre côté. C'est sûr que c'est... c'est difficile de répondre directement  
à cette question-là, juste qu'on n'est pas insensible du tout à cette situation-là. Puis c'est la raison  
pour laquelle il y a un travail qui s'est fait, malgré une confrontation qui était connue, là, entre la Ville  
et l'entreprise, que ce différend-là a été mis de côté pour essayer de trouver les meilleures mesures  
de mitigation possibles dans le contexte.

2360 Je comprends ce que différentes personnes ce soir... qu'elles ne sont pas parfaites, mais  
je pense qu'il y a un réel travail qui a été fait, notamment la bande qui va être éventuellement vendue  
du CN à la Ville pour y aménager quelque chose de, je pense, qui va être très bien. Je sais que ce  
n'est pas du tout dans notre cour, mais ça va se faire du côté de la Ville.

2365 Donc, ce qui s'est fait, c'est dans cette optique-là. C'est dans cette optique-là, d'avoir un  
projet qui s'insère le mieux possible. On comprend que ce n'est pas ce qui était attendu sur ce  
terrain-là par les citoyens et les citoyennes, mais le travail des derniers mois visait à assurer que ce  
projet-là, malgré les réticences et ce qu'on entend très bien ce soir, là, s'implante le mieux possible.



2370 Puis on continue à collaborer avec la Ville pour trouver des façons que ça se fasse... ça se fasse bien.

2375 Donc, malheureusement, sur l'ensemble, de la question, là, je ne peux pas aller plus loin, mais je peux vous dire que c'était l'objectif qui a guidé le travail qui s'est fait avec les équipes d'experts de la Ville dans les derniers mois.

**LE PRÉSIDENT :**

2380 Merci. Merci, madame Vigeant. Prochain intervenant? Madame Estelle, en ligne, est-ce que c'est bien ça?

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

2385 Oui, excusez-moi, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

Pas de souci.

2390 **Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Oui, on est en ligne avec Estelle. Vous pouvez vous connecter. Merci.

**Mme ESTELLE :**

2395 Il faut que je me connecte ici. Tu peux le fermer là. Je vais me connecter.

**LE PRÉSIDENT :**

2400 On vous entend. Bonsoir, madame Estelle. On ne vous entend plus.

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Est-ce que vous pouvez ouvrir votre micro, madame Estelle, on vous a perdu. Parfait, on va attendre, elle va se reconnecter.

2405

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2410

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

On continue toujours en ligne avec Philippe Mizutani.

2415

**M. PHILIPPE MIZUTANI :**

Bonjour, est-ce que vous m'entendez?

**LE PRÉSIDENT :**

2420

Oui, on vous entend.

**M. PHILIPPE MIZUTANI :**

2425

Bonsoir. Bien, écoutez, merci beaucoup de m'écouter ce soir. Donc, en fait, j'ai une question par rapport aux dérogations et une question par rapport à l'étude acoustique.

2430

Ma première question est en lien, donc, avec la dérogation, en lien avec le pourcentage de verdissement. En fait, je vais vous avouer que c'est très difficile pour moi, en tout cas, de comprendre quels sont les compromis que Ray-Mont Logistiques, que le promoteur est prêt à offrir aux riverains. Je pense que j'ai pris connaissance, j'ai visionné, par exemple, la dernière... on va dire, il y a eu une sorte... un échange public entre monsieur Raymond et la population, une séance

d'information où monsieur Raymond a admis que les nuisances seraient quand même très importantes pour le secteur.

2435           Donc j'essaie de comprendre quels sont les compromis que l'entreprise est prête à faire pour la cohabitation avec les résidences avoisinantes. De ce que je vois, le site de Ray-Mont Logistiques est occupé quasiment en entièreté par des activités de l'entreprise. Et un taux de verdissement, par exemple, c'est un élément qui est très important, n'est-ce pas? On sait, par exemple, les enjeux d'îlots de chaleur sont de plus en plus d'actualité.

2440           Est-ce que l'entreprise serait prête, par exemple, à augmenter son taux de verdissement? Évidemment, ça implique une réduction partielle de la quantité d'activités sur leur site. Mais pour quelle raison est-ce que l'entreprise n'est pas prête... Je pose la question, finalement, à Ray-Mont... Prête à augmenter, peut-être même rencontrer le taux de verdissement en réduisant un peu ses  
2445 activités, mais en conservant finalement les droits qui leur ont été donnés par la décision de la Cour.

**LE PRÉSIDENT :**

2450           Merci. La question est claire, donc j'invite Ray-Mont Logistiques à répondre.

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

2455           Tout d'abord, il faut voir au niveau du taux de verdissement. Le terrain dans son ensemble fait vraiment partie d'un programme de réhabilitation. Et la principale exigence, c'est d'avoir une surface imperméable sur le site pour gérer la contamination du site. Dans la proposition, le verdissement qui est fait, bien qu'il peut être jugé faible, c'est vraiment le verdissement qu'on peut vraiment faire sur le pourtour du site, pourtour dans lequel on tente de bonifier le plus possible des aménagements paysagers.

2460           Mais en même temps, il faut comprendre que l'activité, l'usage, c'est le terrain en soi, donc il est essentiel aux opérations. Après ça, l'idée de verdir les toitures des bâtiments accessoires aurait pu être mise de côté, mais, non, Ray-Mont Logistiques accepte. C'est sûr, tantôt on parlait du

2465 pourcentage de 3 %, on peut anticiper également une augmentation de ce pourcentage-là à travers les années, parce que les besoins vont évoluer, également, à travers les années. Donc, peut-être qu'il va avoir plus de vrac qu'on va devoir protéger dans les opérations futures.

2470 Pour ce qui est de la question, est-ce que Ray-Mont Logistiques pourrait entrevoir de réduire la surface imperméable au profit de plus de végétalisation aux abords, donc dans le périmètre, ça, je pense que je ne peux pas y répondre ce soir, mais cette question-là mérite d'être étudiée.

**M. PHILIPPE MIZUTANI :**

2475 Parfait, je vous remercie. La deuxième question, donc, est en lien avec l'étude acoustique. Évidemment, l'acoustique, c'est une science très difficile à comprendre n'est-ce pas? On parle de beaucoup de différents chiffres, on parle de niveau acoustique continu équivalent versus niveau de décibels. C'est très difficile de comprendre, en fait, le résultat d'études.

2480 Je me demande... Bien, c'est sûr qu'on va avoir l'opportunité, évidemment, dans nos mémoires écrits, de pouvoir peut-être demander des précisions par rapport à l'acoustique, mais si je... Peut-être que vous pouvez clarifier, si j'ai bien compris, certains éléments qui semblent ressortir de votre étude.

2485 Peut-être le premier élément qui semble ressortir de votre étude, c'est que l'arrivée d'un lien routier, donc, est extrêmement nuisible au secteur et vient créer, on va dire, des niveaux de nuisances sonores importantes qui dérogent même des seuils maximaux des catégories de zonage 1 et 2, surtout pour les résidences qui sont en hauteur. Est-ce que je lis bien cette étude acoustique?

2490 Et puis peut-être une sorte de sous-clarification que j'aimerais avoir de votre part aussi, c'est que je suis résident de la Biscuiterie Viau, qui est un bâtiment qui est un peu plus en retrait, mais pour lequel aucune simulation n'a été effectuée. Donc, est-ce que vous seriez prêts, on va dire, à bonifier votre étude acoustique pour peut-être répondre à des questions additionnelles que nous pourrions avoir au niveau de la compréhension des données et aussi au niveau de certains points de simulation additionnels qui pourraient être intéressants pour nous?

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

2495

Merci pour les deux questions, ce sont deux questions qu'on va transmettre à nos experts en acoustique. On va vous revenir par écrit sur le site de l'OCPM, étant donné que nos experts ne sont pas avec nous. Mais on a pris vos questions en note, on va vous revenir sans faute là-dessus.

2500

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci beaucoup.

**M. PHILIPPE MIZUTANI :**

2505

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2510

Bonne soirée, monsieur Philippe. Alors, prochain intervenant?

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

2515

Oui, on va essayer de récupérer madame Estelle Grandbois-Bernard.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

2520

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Madame Bernard, merci de vous connecter, on est à l'écoute. Madame Bernard?

2525 **Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD :**

Oui, bonjour, est-ce que vous m'entendez?

2530 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir. Oui, on vous entend bien.

**Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD :**

2535 O.K., parfait merci. Désolée, mon son... ma connexion est un peu instable. Donc ça a coupé tout à l'heure quand vous m'avez donné la parole.

**LE PRÉSIDENT :**

2540 Pas de souci. On vous écoute.

**Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD :**

2545 Merci beaucoup, monsieur le commissaire. Ma première question est adressée à l'arrondissement. Elle fait suite un peu à la réponse qui a été donnée plus tôt aux questions de clarification qui ont confirmé, finalement, que l'article 89 a bel et bien été négocié dans le cadre de l'entente avec Ray-Mont, et que les dérogations seront donc nécessairement acceptées par la Ville, ou, en tout cas, que les petites optimisations possibles sont minimales. Et, donc, peu importe ce qu'on va dire dans le cadre de cette consultation, peu importe les recommandations des commissaires, bien, en fait, l'article 89 est déjà négocié.

2550

Donc, par le passé, les citoyens et les citoyennes ont souvent eu l'impression d'être instrumentalisés dans leur participation aux organes de concertation. Je pense, par exemple, aux groupes de travail sur Ray-Mont Logistiques où la presque totalité des participants et participantes

2555 citoyens s'est opposée au rapport final, mais l'entreprise s'est fait un plaisir de dire dans toutes ses communications qu'elle avait travaillé avec des citoyens.

2560 Donc ma question, c'est : comment est-ce que l'arrondissement et la Ville de Montréal comptent maintenir une confiance des citoyens et des citoyennes envers nos institutions démocratiques, si, au final, les consultations comme celle-ci n'ont finalement aucun poids réel sur le droit des entreprises à ne pas respecter les règlements. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2565 Merci. Monsieur Acosta.

**M. CARLOS ACOSTA :**

2570 Notre objectif... Déjà en amenant un projet d'article 89 comme celui-ci devant le Conseil municipal, c'est de générer une consultation publique. Puis, la consultation publique, elle doit être menée par l'Office de consultation publique qui est indépendante, autonome, puis qui ne peut pas être... je ne sais pas comment dire ça sans être péjoratif, je m'excuse, monsieur le commissaire, là...

2575 **LE PRÉSIDENT :**

Instrumentalisé?

**M. CARLOS ACOSTA :**

2580 ...instrumentalisé – merci beaucoup – par la Ville de Montréal dans ce qui serait un souhait de ne pas avoir de participation publique. Au contraire, on est heureux d'être ici, puis qu'il y ait de la participation publique pour que vous soyez informés des détails du projet qui sont soumis par le promoteur, des impacts que peuvent avoir ce type de projet, puis aussi des dérogations.

2585

Puis notre travail ce soir, c'est d'essayer de vous expliquer le mieux possible en quoi consistent ces dérogations, c'est notre souhait.

2590 L'entente qui a été prise entre Ray-Mont Logistiques et la Ville, c'est l'adoption d'un article 89, puis c'est même d'accompagner Ray-Mont dans sa demande d'article 89. Maintenant, les dérogations qui sont sur la table ont été négociées effectivement entre le promoteur et la Ville. Mais maintenant que c'est dans la sphère publique, c'est maintenant à l'Office d'entendre vos opinions, d'émettre un rapport. Ce rapport sera soumis au Conseil municipal, c'est-à-dire à tous les élus de la Ville de Montréal. Puis ce sera à eux de prendre la décision d'adopter les dérogations qui  
2595 sont dans l'article 89.

Donc, vous avez, comme citoyens, toute une gamme de marge de manœuvre en termes d'influence pour que le projet réponde à vos préoccupations, réponde à vos aspirations. Donc, il y a toute une gamme de moments dans lesquels la population peut s'impliquer, comme ce soir. Donc  
2600 ce n'est pas du tout l'objectif, aujourd'hui, de la Ville de Montréal, d'instrumentaliser qui que ce soit à travers un processus comme celui-ci.

**LE PRÉSIDENT :**

2605 Merci. Et j'en profite pour vous remercier madame Grandbois-Bernard et toutes les personnes qui participent ce soir à cette séance. Pour nous, ça représente beaucoup parce que c'est... Nous, ce qu'on fait, nos valeurs, c'est la participation citoyenne, c'est d'être à l'écoute des citoyens. On le sait que vous êtes sollicités depuis longtemps, vous avez... il y a eu plusieurs consultations, il y en aura d'autres. On est très conscients de ça. Donc, on apprécie beaucoup  
2610 l'importance que vous accordez à notre consultation. Puis le fait que vous soyez ici avec nous ce soir, on l'apprécie grandement.

**Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD :**

2615 Merci beaucoup. Oui, bien, merci, c'est apprécié, parce que des fois, je me demande pourquoi est-ce que je devrais mettre plus de temps, d'énergie, tout ça... Tu sais, je ne suis pas



2620 inquiète, en fait, je sais que la Ville, vous êtes de bonne foi, je sais que vous êtes avec nous, vous avez tout fait ce que vous pouviez. Mais c'est plus une crainte d'instrumentalisation par l'entreprise qui va pouvoir dire maintenant qu'elle a eu droit magiquement à une consultation publique dans toutes ses communications.

2625 Ma deuxième question s'adresse donc à l'équipe de Ray-Mont Logistiques. Alors d'abord, je veux vous remercier parce que votre projet monstrueux a permis une des plus grandes mobilisations environnementales en ce moment au Québec, qui implique des centaines, voire des milliers de personnes de plein de groupes militants, syndicaux, politiques et citoyens différents et qui a fondé une merveilleuse communauté politique de voisins et voisines qui est déterminée à vous nuire, à vous empêcher de faire des profits aux dépens de notre santé et de la qualité de notre environnement. Alors pour ça, d'abord, je veux vous dire merci beaucoup.

2630 Et ensuite, je voulais, toujours dans le but de clarifier les pouvoirs, les objectifs, donc, de cette consultation. Je voulais vous demander si les commissaires recommandent au Conseil de ville de refuser ces dérogations, si le Conseil municipal vote le refus de ces dérogations, allez-vous poursuivre la Ville de Montréal? Merci.

2635 **LE PRÉSIDENT :**

Merci pour les questions. Oui, monsieur.

2640 **M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

2645 Il y avait un bon préambule, puis il y avait beaucoup de « si » à la question, ce qui fait que c'est un peu difficile de répondre dans un contexte d'un monde imaginaire. Donc, on ne s'avancera pas sur une situation hypothétique puisque nous ne sommes pas dans cette situation hypothétique. Mais je vous remercie de la question.

**Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD :**

2650 Bien, ça ne répond pas du tout. Donc, est-ce que vous comptez respecter la décision du Conseil municipal?

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

2655 Voilà en fait, c'est ça, ouais... Si l'article 89 ne passe pas en ce moment, s'il n'y a pas les modifications, je pense que la Ville l'avait expliqué dans sa présentation, l'entreprise continue d'opérer. Donc ça, je veux que ce soit clair. Il y a déjà un encadrement. Là, on a un travail qui a été fait pour bonifier le projet avec des discussions avec la Ville. Là, c'est à la Ville de construire son travail suite à la consultation. Si ça ne passe pas, l'entreprise va continuer d'opérer dans le cadre  
2660 actuel qui est celui des tribunaux. Mais ça, c'est la réponse la plus claire que je peux donner à votre question.

**LE PRÉSIDENT :**

2665 Est-ce que vous pouvez, comme... La Ville a précisé la distinction entre l'engagement d'adopter un article 89 et l'engagement concernant les différents éléments contenus dans le projet 89. Est-ce que ça, vous connaissez la marge de manœuvre du côté de l'entreprise?

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

2670 Écoutez. Il y a une entente qui a été conclue entre la Ville et l'entreprise qu'on vous présente ce soir. Ce sont les bases de l'entente. Mais là, on ne rentrera pas dans les éléments de discussion qu'il y a eu entre les avocats de la Ville et les avocats de l'entreprise. On n'a pas cette information-là d'une part. Ce qu'on peut vous dire, c'est que ce qui est présenté là, c'est l'entente qu'il y a eu  
2675 entre l'entreprise et la Ville.

Et que si c'est quelque chose que la Ville décide de ne pas aller de l'avant avec... Drôle de formule de phrase, désolé. Donc si la Ville ne va pas de l'avant avec ces modifications-là,

2680 l'entreprise opère dans le cadre actuel qui est celui d'un jugement des tribunaux. Donc, c'est la  
raison pour laquelle ce soir, il y a quelque chose de différent qui est présenté, c'est pour avoir autre  
chose que simplement ce qui est balisé par le jugement des tribunaux.

**LE PRÉSIDENT :**

2685 S'il n'y a plus d'entente, on revient à la décision du Tribunal?

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

2690 On revient au statu quo, à la décision du Tribunal, qui est ce que la Ville a présenté tout à  
l'heure, parce qu'il y a eu énormément de changements de zonage depuis le jugement. Donc,  
l'entreprise peut seulement opérer de manière réglementaire en suivant le jugement. Là, il y a un  
travail qui a été fait de concert entre la Ville et l'entreprise pour essayer de bonifier le projet malgré  
ce contexte-là, et c'est ce qui est sur la table en ce moment.

2695 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, madame Grandbois-Bernard.

**Mme ESTELLE GRANDBOIS-BERNARD :**

2700 Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

2705 Bonne fin de soirée. Alors, prochaine intervenante?

2710 **Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Monsieur le président, avant de poursuivre avec la prochaine question, j'aimerais informer les gens qu'il est maintenant 22 h 27, et on n'a pas eu de...

2715 **LE PRÉSIDENT :**

21 h 27.

2720 **Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

21 h 27, oui, pardon, et nous n'avons pas eu d'inscription au registre depuis au moins 20 minutes.

2725 Alors je veux simplement dire que le registre fermera à 21 h 45. Donc, les personnes qui aimeraient reposer, poser à nouveau des questions ou se réinscrire, c'est le temps de le faire. À 21 h 45, nous fermerons le registre. Merci.

On poursuit en salle maintenant avec Jean-François Bouchard. Merci de vous avancer au micro.

2730

**M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD :**

Alors, bonsoir, monsieur le commissaire.

2735 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir.

2740

**M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD :**

2745 Messieurs, dames, je vais essayer d'être bref, mais avant d'aborder les questions spécifiques que j'ai – j'en ai deux, j'en ai une troisième, mais je vais laisser ça pour une autre fois. Donc je souhaite revenir sur un point qui, à mon avis, mérite quand même une attention particulière et qui a été traité un peu rapidement lors de votre présentation de tout à l'heure.

2750 Donc l'impact sonore sur le quartier Notre-Dame-des-Victoires. O.K., je vais préciser. Donc, c'est un quartier que je considère un petit peu plus loin, j'en conviens très bien, là, de tout le site de Ray-Mont Logistiques, là, mais je considère qu'il n'a pas reçu les considérations qui s'imposent.

2755 Pourtant, il s'agit d'une zone résidentielle assez dense, où la qualité non seulement de l'asphalte, mais surtout de nos vies sont profondément liées à la gestion du trafic. Alors, dans ce contexte, quelques éléments essentiels doivent être clarifiés concernant la circulation des camions sur la rue Dixon et le choix d'aménagement routier dans ce secteur.

2760 Alors, dans votre présentation qu'on a reçue par courriel, on indique dans un tableau, je pense que c'est le tableau numéro 8, si ma mémoire est bonne, on indique que 11 % des véhicules qui circulent sur la rue Dixon Nord sont des camions poids lourds.

2765 Alors ma première question. J'aimerais savoir moi, 11 % de camions, là, c'est combien? 11 %, ce n'est pas clair pour moi. Est-ce que c'est un, est-ce que c'est 25, est-ce que c'est 10 % ou 11 % de 1 500? Alors, c'est ma première question. J'en aurai une deuxième.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2770

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

2775 On va prendre cette question-là en note, parce que visiblement, on veut bien vous répondre, et on va s'assurer d'aller reconsulter cet élément-là pour vous revenir avec une réponse par écrit. Donc, on a noté la question avec le secteur pour bien vous répondre par la suite. Désolé, il faut être en mesure en ce moment...

**M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD :**

2780 Parce que c'est vraiment marqué, là. Secteur Dixon Nord. Donc moi, je calcule, dans ma compréhension, que c'est entre Souigny et probablement la rue Sherbrooke ou la rue Beaubien. C'est ce que je comprends.

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

2785 Juste pour bien comprendre votre question, ce que vous désirez savoir, c'est ce que ça représente lorsqu'on mentionne le 11 % de camions lourds dans ce secteur-là, ce que ça veut dire, ce que ça représente?

2790

**M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD :**

Oui, parce que ma deuxième question, elle en découle, mais je vais quand même vous la poser.

2795

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

Oui, allez-y.

2800

**M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD :**

2805            Alors, comme je vous l'ai dit précédemment, bon, la rue Dixon, là, c'est dans un quartier  
résidentiel, il y a de nombreuses maisons, etc. Par ailleurs, il y a une signalisation qui est déjà en  
place sur les rues Souigny et Dixon qui dit que quand vous montez vers le nord, c'est une circulation  
interdite pour les camions lourds, sauf pour la livraison locale. Point d'interrogation. Alors, la  
pancarte est encore là. Je l'ai envoyée à l'arrondissement la semaine dernière, je n'ai pas de  
2810            réponse. Mais on a la même chose en direction sud sur Sherbrooke, ça interdit les camions lourds  
de descendre, sauf la livraison locale, O.K.

                 Je souligne qu'il y a une centaine de poids lourds qui passent tous les jours, puis que le  
niveau sonore approche celui du REM quand il part. Je me suis acheté le petit sonomètre, là, puis  
2815            je l'ai vérifié. Alors que pourtant, quand on regarde ce qui s'est passé pour le REM dans le Sud-  
Ouest, on a calculé qu'à un certain nombre de décibels, on fait en sorte qu'on a dépensé des millions  
pour amenuiser tout ça, alors que sur la rue Dixon, il n'en est point.

                 Alors dans ce contexte, il y a quelques éléments qui doivent être clarifiés. Donc, je vous ai  
2820            parlé de mon 11 %. Donc, ma question 2, c'est : est-ce que vous suggérez que 11 % de poids  
lourds fait partie d'une circulation locale? Alors, vous allez comprendre que pour moi, c'est important  
de savoir ce que ça représente, parce que tous les jours sur la rue Nixon, il y a des vibrations qui  
sont telles que nos maisons branlent, et on a des bris importants dans nos maisons, là. C'est  
vraiment limitrophe, là. Les camions passent, on est là, il y a des garderies.

2825            Ensuite... Bon, ma question 3, c'est : est-ce que le boulevard L'Assomption, là, il est déjà  
aménagé avec une voie centrale. Il y a deux voies en direction nord et en direction sud, c'est plus  
pour l'arrondissement. Je me demande comment ça se fait que ce n'est pas respecté. Voilà, merci.

2830            **LE PRÉSIDENT :**

                 Bien, je vais transmettre... D'abord, vos questions ne portent pas sur le mandat de la  
commission, mais on va quand même les recevoir. Puis je vais inviter l'arrondissement à y répondre.

**M. CARLOS ACOSTA :**

2835

Si vous êtes préoccupé par la présence de camionnage sur une rue locale, la première chose à regarder, c'est en ligne. Vous pouvez aller voir, justement, le plan de circulation de camions de la Ville de Montréal. C'est effectivement... Si c'est une rue où il y a de la circulation uniquement locale de camions qui peut passer, vous pouvez contacter l'arrondissement via le 311 pour porter plainte, puis les équipes d'expertise technique pourront se mobiliser pour répondre à votre plainte. Si ce sont des enjeux de vitesse, vous pouvez contacter le SPVM.

2840

**M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD :**

2845

C'est fait depuis plus d'un an, monsieur. C'est tout, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Bouchard. Prochain intervenant.

2850

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Oui, on invite Élisabeth Greene à s'avancer au micro.

2855

**Mme ÉLISABETH GREENE :**

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

2860

Madame Greene, bonsoir.



2865 **Mme ÉLISABETH GREENE :**

Bonsoir, monsieur Cardinal. Bien qu'elle soit dans son droit, pardon, juridiquement parlant, ça, on le comprend bien, est-ce que l'entreprise Ray-Mont Logistiques est consciente qu'elle n'est pas la bienvenue dans l'arrondissement MHM et qu'elle ne le sera jamais? C'est ça ma question.

2870

**LE PRÉSIDENT :**

Julien?

2875 **M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

J'apprécie que les gens m'aient glissé une réponse. Non, mais, tu sais, je ne veux pas rire de ça, là. Je pense que la réponse ne sera pas très différente de ce qui a été donné à la dame qui s'est exprimée sur les enjeux de cohabitation qu'on comprend, desquels on est conscients, puis qui ont amené à travailler sur cette proposition-là, puis sur des éléments, notamment, que la Ville va être capable de faire avec la zone verte à l'ouest du terrain. On lit les journaux comme vous, j'ai le câble à la maison, donc je vous confirme qu'on est conscient de ces... je vais utiliser un euphémisme, de ces défis-là.

2880

2885 **Mme ÉLISABETH GREENE :**

O.K.

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

2890

Et donc, ça a amené un travail de collaboration avec la Ville, que l'on comprend qui est imparfait aux yeux de plusieurs. Mais sachez que votre message est passé.

2895

**Mme ÉLISABETH GREENE :**

2900 Et donc, l'entreprise Ray-Mont Logistiques choisit consciemment de forcer son projet dont la population de MHM ne veut absolument pas. Il choisit de le forcer sur le territoire pour son profit personnel. C'est bien ça?

**LE PRÉSIDENT :**

2905 Je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose, mais c'est un commentaire plus qu'une question.

**Mme ÉLISABETH GREENE :**

2910 Non, c'est une question. Donc vous faites le choix, malgré la non-acceptabilité totale, vous faites le choix de vous implanter malgré tout, parce que pour l'entreprise Ray-Mont Logistiques, ses profits passent avant le bien-être et la santé d'une population.

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

2915 On... Je vais le redire, là. On comprend la prémisse, le commentaire. La réponse qu'on peut donner, c'est des éléments qu'on a présentés ce soir, sur les mesures qu'on peut mettre en place, notamment avec la Ville, pour que ce soit le mieux possible dans le contexte. On comprend les insatisfactions. On comprend aussi qu'on part de très loin, ça, je pense qu'il n'y a personne qui va le nier. On est devant vous ce soir, là, on l'entend en face-à-face. Il y a beaucoup d'éléments  
2920 qu'on a pris en note, il y a un premier travail de collaboration qui a été fait qu'il n'était pas possible de faire dans les dernières années avec la Ville. Moi, je le vois, en fait...

**Mme ÉLISABETH GREENE :**

2925 C'est sûr, avec une poursuite de 373 millions...

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

2930 On le voit avec une première étape qui est déposée aujourd'hui et il y en aura sûrement  
d'autres. Mais on est tout à fait conscients de la difficulté et surtout, on est conscients que le projet,  
pour beaucoup de gens du secteur, ce ne sont pas les aspirations que les gens avaient pour ce  
site-là. Les gens voulaient voir un parc. On est très conscients de cette réalité-là. La Ville amène un  
aménagement qui répond partiellement. Nous, on fait notre partie avec les discussions qu'on a eues  
avec eux, mais on comprend très bien le mécontentement que vous avez exprimé.

2935

**Mme ÉLISABETH GREENE :**

Au-delà des mécontentements, ce sont des milieux de vie que vous détruisez.

2940

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, merci, madame Greene. Je rappelle que les opinions sont dans deux semaines. Je  
rappelle aussi qu'il reste encore beaucoup de personnes qui veulent poser des questions, donc,  
limitez vos interventions s'il vous plaît. Prochain intervenant.

2945

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Oui, on va... On va aller sur Zoom rejoindre monsieur Abby Verville-Pellerin.

2950

**M. ABBY VERVILLE-PELLERIN :**

Bonjour.

2955

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, Bonsoir.

**M. ABBY VERVILLE-PELLERIN :**

2960           Moi je suis camionneur, puis j'ai travaillé pour Glencore, puis j'avais besoin de préciser que c'est un énorme mensonge de croire qu'il n'y aura pas d'impact sonore, en fait. Un train à basse vitesse, ça fait tellement de bruit, là. J'ai été dans des cours de trains.

2965           Les experts, là, je ne sais pas ce qu'ils vous ont dit, mais engagez-en d'autres.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K., s'il vous plaît, est-ce que vous avez une question?

2970           **M. ABBY VERVILLE-PELLERIN :**

2975           La deuxième affaire que j'ai à dire, c'est : à quel moment il n'y aura pas plus de transport par camion si vous avez l'intention de faire un aménagement ferroviaire, parce que les activités ferroviaires ça demande du transport par camion.

**LE PRÉSIDENT :**

2980           Donc, question d'activité ferroviaire versus camionnage. Est-ce que l'arrivée des trains, donc des voies ferrées que vous allez aménager sur votre terrain, si j'ai bien compris la question, va avoir un impact sur le transport par camion?

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

2985           Bien, en fait, c'est que la marchandise qui arrive par train qui est déversée dans les camions. Et je ne sais pas si, Jonathan, tu veux préciser... C'est ce que tu avais expliqué tout à l'heure, en fait, là, dans la formule d'opération du site.

**M. JONATHAN HÉBERT :**

2990

Ouais, avec plaisir. En fait, la majeure partie des marchandises qui vont entrer sur notre site se fera via le réseau ferroviaire. La partie qui va résulter de ça, qui est un conteneur rempli, va être camionnée vers le port de Montréal via le secteur, via le réseau principal. Dans un circuit fermé.

2995

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, merci. Est-ce que vous avez une deuxième question?

3000

**M. ABBY VERVILLE-PELLERIN :**

Ouais, mais, le circuit fermé, là, il débouche sur Notre-Dame, là, on s'entend.

**M. JONATHAN HÉBERT :**

3005

Pour le moment, oui, mais comme vous avez peut-être vu, il y a maintenant une route qui passe par l'espèce de biais dans le terrain de Décathlon, juste en face de Décathlon, au coin de la rue Dixon et Notre-Dame, pour venir connecter sur Dixon et aller sur le réseau autoroutier, puis ensuite déboucher vers la rue, les bretelles, vers le pont-tunnel, pour se rendre au port. Et ensuite, emprunter la route du port pour sortir du port de Montréal.

3010

**M. ABBY VERVILLE-PELLERIN :**

Donc, on s'entend. Les camions supplémentaires, ils vont juste circuler aux mêmes places qu'avant, parce que Notre-Dame, ce n'est pas nos *trucks*, puis ils se rendent au tunnel, ce n'est pas nos *trucks*, les autoroutes, ce n'est pas nos *trucks*.

3015

**M. JONATHAN HÉBERT :**

Notre objectif, c'est d'emprunter le moins possible le secteur public.

3020 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, bonne soirée. Prochaine intervenante.

3025 **M. ABBY VERVILLE-PELLERIN :**

C'est beau.

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

3030 Oui, on invite Camille Ladouceur-Colleret à se joindre par Zoom.

**Mme CAMILLE LADOUCEUR-COLLERET :**

Bonsoir, est-ce que vous m'entendez?

3035

**LE PRÉSIDENT :**

On vous entend.

3040 **Mme CAMILLE LADOUCEUR-COLLERET :**

Super. Donc, ce sont mes questions en lien avec l'aménagement ou plutôt le réaménagement du site, un peu comme Philippe le mentionnait un peu plus tôt, puis comme Julien a parlé, on va parler des choses différentes.

3045

L'aménagement qui avait été présenté... En fait dans un premier temps, j'aimerais entendre le vice-président de Ray-Mont Logistiques à ce sujet, et non Julien, bien que vous vous exprimiez très bien. Les premières images, qui avaient été présentées il y a de ça cinq ans environ, présentaient des images avec beaucoup de verdure, avec beaucoup de végétaux même. Et si je

3050 ne me trompe pas, il y avait même un lac avec des gens avec du *paddle board* et il y avait beaucoup d'éléments comme ça.

Je comprends qu'on a diminué le pied carré du site. Par contre, on s'entend qu'on réduit immensément le taux de verdissement de ce site-là actuellement. Donc, je me demande à quel point... Je me demande comment vous avez changé votre fusil d'épaule quant au verdissement du premier projet versus ce projet, actuellement, là?

**M. JONATHAN HÉBERT :**

3060 La question m'est adressée. Il y a eu beaucoup de temps qui s'est passé entre le moment que ces projets-là ont été déposés et aujourd'hui. On a eu des discussions avec la Ville dans les dernières semaines, derniers mois, pour en venir à l'entente qu'on a mise en place. Je veux dire, ce qu'on essaie de faire, c'est... ce qu'on essaie de faire, c'est de regarder vers l'avant, puis de trouver des façons de s'implanter le plus harmonieusement dans ce secteur industriel là.

3065

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

Je vais me permettre un complément, même si la question ne m'est pas adressée. Il y a tout le plan de réhabilitation également...

3070

**Mme CAMILLE LADOUCEUR-COLLERET :**

Elle vous est tous adressée.

3075

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

O.K., merci. Il y a le plan de réhabilitation qui a été négocié avec le ministère de l'Environnement, pas tant négocié, mais qu'il fallait aller chercher. Donc, le plan de réhabilitation prévoit une perméabilisation du site avec une surface dure sur l'ensemble de la propriété pour

3080 contenir justement l'ensemble des contaminants, là. On parle d'un site qui est hautement contaminé, donc c'est la stratégie qui a été mise en place par les experts.

**Mme CAMILLE LADOUCEUR-COLLERET :**

3085 Donc, ma prochaine...

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

3090 C'est ce qui explique les différences entre, certainement, le plan que vous avez vu, que moi je n'ai jamais vu, honnêtement, mais je suis capable de figurer ce dont vous parlez. Donc, ça explique ces différences-là.

**Mme CAMILLE LADOUCEUR-COLLERET :**

3095 Donc, ça ne sera pas une question, mais on comprendra maintenant que les premières images qui avaient été présentées n'avaient pas été étudiées adéquatement parce qu'ils ne permettaient pas ce niveau-là de verdissement, point.

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

3100 Moi, je... On va prendre la question pour vous répondre clairement. Pour ne pas commencer à spéculer sur...

**Mme CAMILLE LADOUCEUR-COLLERET :**

3105 Je comprends.

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

3110 Elle est bonne, votre question. Donc, on ne veut pas spéculer là-dessus, on va s'informer.



**Mme CAMILLE LADOUCEUR-COLLERET :**

3115 Ma deuxième question, c'est au niveau de l'emplacement de la butte. J'aimerais, en fait, savoir si... Bien, la question s'adresse initialement à la Ville, mais par la suite aussi à Ray-Mont Logistiques. Dans le fond, ce que j'aimerais savoir, c'est... On en a parlé déjà, mais est-ce que le déplacement de la butte avait été connu avant la finalité de l'entente avec la Ville de Montréal puis Ray-Mont Logistiques?

3120 Parce que, dans le fond, je ne comprends pas pourquoi on n'aurait pas divisé la largeur de cette butte-là dans les terrains du CN et celui de Ray-Mont Logistiques et le 45 mètres de la Ville. Parce que, quand on regarde, maintenant, le site, je comprends qu'il est vraiment bénéfique de déplacer la butte vers l'ouest des terrains pour diminuer les nuisances. Toutefois, ça implique plus de 50 % du 45 mètres carrés du parc linéaire qui a été obtenu, récolté par la Ville, qui n'est maintenant pas un gain pour la communauté.

3125 Puis ça, je me pose la question à savoir à quel point on est gagnants, nous, en communauté là-dedans. Je comprends que vous avez perdu du pied carré sur votre terrain à cause de toute la poursuite, etc., mais en même temps, comme on l'a mentionné un petit peu plus tôt durant la soirée, c'est là qu'entre en cours... que va entrer en cours votre désir de plaire à la communauté puis de vous intégrer dans un milieu communautaire d'une bonne façon. Ça aurait été de le diviser, ce pied carré de butte là.

**LE PRÉSIDENT :**

3135 Monsieur Acosta?

**M. CARLOS ACOSTA :**

3140 Je peux commencer. Je ne suis pas en mesure de vous partager, là, ce qui a été discuté ou pas entre la Ville et Ray-Mont Logistiques dans le cadre des négociations. Mais ce que je peux vous dire, c'est que la largeur de la friche que la Ville est prête à acquérir et le maximum qu'on peut

3145 acquérir tout en préservant les intérêts du CN, qui sont de continuer à faire passer des voies ferrées entre le terrain qui est acquis par la Ville et le terrain de Ray-Mont Logistiques, ça va jusqu'à 49 mètres, là, au plus large cette friche-là, puis sa conception va être réfléchi en partenariat avec les citoyens.

**Mme CAMILLE LADOUCEUR-COLLERET :**

3150 Donc on parlait de 45 mètres tout à l'heure, mais on pourrait gagner 4 mètres supplémentaires?

**M. CARLOS ACOSTA :**

3155 C'est en moyenne 45 mètres, puis au plus large, c'est 49 mètres.

**Mme CAMILLE LADOUCEUR-COLLERET :**

O.K.

3160 **LE PRÉSIDENT :**

Ray-Mont, est-ce que vous aviez quelque chose à ajouter?

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

3165 Non, je pense que ça résume bien.

**LE PRÉSIDENT :**

3170 Merci beaucoup, madame Ladouceur-Colleret. Alors on va passer au prochain intervenant, et je peux vous annoncer déjà que nous aurons une prolongation, donc, demain en Zoom. Donc,

on n'aura pas le temps de passer toutes les personnes qui sont inscrites au registre ce soir. La soirée va se terminer à 22 h 30 et va se poursuivre, donc, à 19 heures en ligne demain.

3175            Alors, prochain intervenant? J'ai dit 19 heures? Ce n'est pas ça, vous me corrigerez.

13 heures. Désolé.

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

3180            C'est à 13 heures demain, monsieur le président. J'en profite aussi...

**LE PRÉSIDENT :**

3185            13 heures, demain, en ligne.

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

3190            Parfait. J'en profite pour vous dire que toutes les personnes qui voulaient se réinscrire au registre l'ont fait. Nous avons donc 21 personnes sur le registre. Comme vous l'avez dit, nous poursuivrons donc aujourd'hui, ce soir, jusqu'à 22 h 30 afin d'entendre un maximum de personnes ce soir. Nous invitons les gens qui sont au registre, mais qui ne peuvent rester d'arrêter à la table d'accueil pour prendre l'information sur la séance virtuelle de demain. Pour ceux qui restent jusqu'à la fin avec nous, nous vous donnerons alors toute l'information dont vous avez besoin.

3195            Alors nous poursuivons avec une personne en salle. Monsieur Sébastien Proulx, merci de vous avancer au micro.

3200

**M. SÉBASTIEN PROULX :**

3205            Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

3210            Bonsoir.

**M. SÉBASTIEN PROULX :**

3215            Donc, sachant que l'entente est... qu'il y a une entente entre la Ville et Ray-Mont Logistiques, mais qu'elle n'est pas entérinée, elle n'a pas été votée, finalement, par le Conseil de ville si je comprends bien, et donc, il reste toujours une étape. Donc ce n'est pas impossible qu'elle ne soit pas acceptée, si je comprends bien.

3220            Donc j'imagine que... Si les citoyens ouvrent les yeux à la Ville et qu'ils finissent par comprendre que c'est une entente qui n'avantage personne, à part, peut-être, l'entreprise, que ce n'est pas une bonne entente, que ça va peut-être même coûter plus cher que l'hypothétique défaite en Cour, donc la Ville pourrait payer 373 millions, peut-être. Donc, peut-être que ça pourrait coûter plus cher quand on ajoute la route, les routes, les aménagements, l'acquisition du terrain au nord, finalement ça va coûter encore plus cher.

3225            Donc moi, je ne comprends pas encore à qui sert l'entente, là, au niveau des citoyens ou même la Ville. Donc ce n'est pas impossible que la Ville recule. Donc, moi, je veux savoir : est-ce que c'est une possibilité que la Ville envisage peut-être de ne pas accepter puis ensuite de faire face aux conséquences? Mais on s'entend, ils ne s'engagent pas, mais on s'entend qu'ils vont revenir avec la poursuite et en ajouter, probablement, faire augmenter la poursuite. Donc est-ce que  
3230            la Ville s'engage à peut-être ne pas l'accepter s'ils s'ouvrent les yeux puis se rendent compte que ça n'a pas de bon sens? Puis c'est ce que, peut-être, que les commissaires vont recommander de ne pas faire suite.

3235

Est-ce que vous engagez à considérer, peut-être, même, reculer de cette entente et faire face aux conséquences? Donc, voilà ma question.

**M. CARLOS ACOSTA :**

3240

Vous comprendrez, nous, on est dans l'appareil administratif de la Ville de Montréal. On n'est pas habilités à prendre des décisions ou à prendre des engagements ce soir. Ce qu'il faut comprendre, c'est que ce qui est dans l'entente, c'est l'adoption d'un article 89, c'est l'accompagnement de l'entreprise, et s'il n'y a pas la... Si une des deux parties ne respecte pas les engagements qui sont dans l'entente, toute l'entente tombe, est remise en question, puis on retourne à la situation initiale qui était une poursuite, un recours de Ray-Mont Logistiques contre la Ville de Montréal de 373 millions de dollars.

3245

3250

Un recours de 373 millions de dollars, c'est du jamais vu à la Ville de Montréal. C'est énorme, et le poids de ce recours-là, à la Ville de Montréal, comporte des risques qui sont très importants. Et c'est pour ça que le mandat qui nous a été donné par la direction générale de la Ville de Montréal, c'est de trouver des solutions avec Ray-Mont Logistiques. Donc, c'est ce qu'on présente aujourd'hui, c'est le résultat des discussions, c'est des solutions pour limiter les risques pour la Ville de Montréal.

3255

**M. SÉBASTIEN PROULX :**

3260

Merci. Donc je comprends que c'est peu probable, mais on va mettre un peu d'espoir là-dessus. Parce que l'on comprend bien que si, évidemment, il n'y a pas d'entente, ils ont déjà gagné en cour, il y a déjà des opérations qui ressemblent un peu à ce qui a déjà lieu, probablement en plus gros volume avec des roulottes, des *Johnny on the Spot*, des conditions déplorables pour probablement les employés, du bruit parce qu'il n'y aura peut-être pas de mesures de mitigation, donc ce qui pourrait rendre le projet peut être impossible à opérer la nuit, parce que vous parlez de bruit, donc...

3265 Donc, au final, on est peut-être gagnants qu'il n'y ait pas d'entente. Peut-être pas au niveau du 373 millions, mais que les citoyens... on s'entend que c'est probablement bloqué. C'est parce que l'entente est faite pour Ray-Mont, pour pouvoir opérer comme ils le veulent, avoir un beau projet qui permet de bien rouler, de rouler et de rentabilité. Parce qu'on s'entend que c'est par l'argent qu'on va avoir Ray-Mont, ce n'est pas parce qu'ils sont gentils. C'est quand qu'ils vont être pas rentables.

3270 Donc la question que j'ai pour vous, c'est : en ce moment, les opérations qui ont lieu et ce que vous pouvez faire sans entente... Admettons que vous ne pouvez pas opérer la nuit, est-ce que ce n'est pas rentable pour vous? Et allez-vous vous en aller si ce n'est pas rentable, s'il vous plaît? Merci.

3275

**M. JONATHAN HÉBERT :**

On ne pourra malheureusement pas commenter ça, là. On est une société privée, je ne pourrai pas répondre à ça.

3280

**M. SÉBASTIEN PROULX :**

Merci pour votre transparence. Je ne demandais pas combien de profits, là, c'est juste... Allez-vous vous en aller si ce n'est pas rentable?

3285

**M. JONATHAN HÉBERT :**

Je vous ai confirmé que je ne pourrai pas répondre à ça.

3290

**M. SÉBASTIEN PROULX :**

Merci pour votre transparence.

3295 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Proulx. Prochain, prochaine intervenant·e.

3300 **Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Oui, on inviterait Patricia Clermont à bien vouloir s'avancer au micro, et je demanderais aux gens qui ont les numéros 9 à 15 de bien vouloir vous approcher sur les chaises qui sont près des micros. Merci.

3305 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Clermont.

3310 **Mme PATRICIA CLERMONT :**

Oui, bonjour. J'aurai juste une seule question. Je suis l'organisatrice de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement, l'AQME. Je veux simplement rappeler, en court préambule, une fiche de l'Institut national de santé publique du Québec, l'INSPQ, sur le bruit environnemental, qui nous rappelle que l'Organisation mondiale de la santé, l'OMS, a étudié l'impact de certaines conséquences du bruit sur la santé et les pertes en santé et en qualité de vie liées au bruit. Je rajouterais les vibrations. Ça serait au deuxième rang des risques environnementaux les plus importants après la pollution de l'air.

3320 Ma question, c'est que sachant que le bruit est justement une des choses les plus difficiles à mitiger, et qu'en fait, les meilleures façons de contrer la propagation du bruit, c'est de le faire le plus près possible des sources d'émission du bruit. En fait, j'ai beaucoup de mal à comprendre comment le bon emplacement d'écran fixe pourrait mitiger par rapport à du bruit en mouvement?

3325 Et alors, aussi que vous avez dit, tout à l'heure, monsieur Nepveu-Villeneuve, qu'en fait, il ne s'agit pas... Il ne s'agit pas d'un objectif d'augmenter le camionnage, mais de bien de

débouchonner, en fait, d'étaler le camionnage. Mais on sait bien que dans la logique dans laquelle on se trouve, il y a une augmentation qui risque de survenir.

3330 Et je rappellerais aussi que, par exemple, dans le cas des bruits des véhicules dans le port de Montréal, ça a mené à des mesures, par exemple, qui ont fait modifier, par un processus qui visait à préserver la sécurité des travailleurs, bientôt, à changer les alarmes de recul parce que justement, les véhicules en mouvement, les sirènes de recul traditionnelles se répercutaient jusque dans le quartier.

3335 Aujourd'hui, en fait, ces sources, ces sources modifiées là, elles sont encore perceptibles, mais notre oreille s'est habituée. Puis elles sont moins nuisibles. Mais il reste que c'est pour vous dire que la répercussion du bruit, ça va très profondément et de manière très diffuse.

3340 Alors encore une fois, j'aimerais avoir une réponse, pas nécessairement ce soir, là, mais bien par écrit, j'apprécierais, qu'on puisse étudier à l'AQME comment votre... pour nous ça reste une hypothèse qu'on voudrait vérifier, sur l'installation de mesures fixes de mitigation par rapport à des sources mobiles qui émettraient du bruit, puisqu'on sait que le transport, en général, c'est ce qui émet les nuisances sonores dont souffrent en fait beaucoup des populations environnantes.

3345 **LE PRÉSIDENT :**

Donc... oui.

3350 **M. SYLVAIN GARIÉPY :**

Oui, bien, effectivement, nous on a une étude acoustique, mais je pense que vos questions sont très... demandent, justement, à amener des précisions par écrit, parce que ce que vous dites... D'une part merci pour la question, parce qu'elle est très, très claire. Donc, nous, ça va nous aider à pouvoir y répondre de façon plus claire également, puis de faire avancer le dossier dans le sens que vous le dites.

3355



**Mme PATRICIA CLERMONT :**

3360 Parfait. Je ne veux pas rajouter indûment, je veux juste préciser que comme vous le dites, j'ai parcouru les documents de ce soir, j'ai parcouru, puis je ne suis pas une experte, là, mais j'ai parcouru l'étude acoustique, mais ce sur quoi j'aimerais avoir des précisions, en fait, c'est justement sur la perspective de la mitigation du bruit tel qu'il se propage, et non pas simplement par rapport aux sources.

3365 En fait, essayez de m'expliquer, puis un petit peu en pensant à l'exemple que je vous ai donné, qui a été comme rectifié, si je m'en rappelle bien, dans les années 2017 et 2018, et qui ont quand même grandement amélioré, mais sans préciser que les nuisances sonores n'ont pas disparu. Elles ont changé, puis elles ont diminué. Mais quand il y a du transport, il y a des nuisances sonores.

3370

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

O.K.

3375

**Mme PATRICIA CLERMONT :**

Merci.

3380

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame Clermont, vos questions sont transmises et on va avoir une réponse écrite de la part de Ray-Mont Logistiques. Prochaine intervenante.

3385

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Oui, on invite Jean Beaudoin à s'approcher du micro.

**M. JEAN BEAUDOIN :**

3390 Oui, bonsoir, monsieur le président. D'abord, il est forcé de constater que la compagnie  
Raymond Malenfant, excusez, Ray-Mont Logistiques n'est pas un bon citoyen corporatif. Une des  
premières choses qu'un bon citoyen corporatif fait, c'est d'aller s'établir à un endroit où est ce que  
c'est qu'il va être le bienvenu. Comme par exemple, il aurait pu choisir le site des anciennes  
3395 raffineries dans l'est qui sont libres, puis là, vous pourriez faire le tapage que vous voulez, vous ne  
dérangeriez pas personne.

La question, maintenant, que j'ai. La réglementation qu'il va y avoir est ce que ça va être au  
niveau d'une obligation de moyens ou une obligation de résultats? C'est-à-dire avec une norme...  
Et ça, c'est ma première question.

3400

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. L'arrondissement.

3405

**M. JEAN BEAUDOIN :**

Parce que le promoteur fait... On va prendre les moyens, on va essayer ci...

**LE PRÉSIDENT :**

3410

Oui, je comprends, vous voulez savoir comment la Ville va faire respecter...

**M. JEAN BEAUDOIN :**

3415

Est-ce que ce sont des moyens ou des résultats?

**LE PRÉSIDENT :**

3420

Oui. Bien compris.

**M. FRANÇOIS MIHOS :**

3425

Non, les chiffres qui vous ont été présentés, ce sont vraiment des résultats. C'est des chiffres qui sont normés, donc qui vont être le 134 arbres qui est prévu, il va devoir être respecté. C'est la même chose pour les autres normes qui sont applicables, là. Il y a eu une mention, aussi, de l'obligation de construire des toits verts sur la toiture des bâtiments qui allaient être construits. Donc c'est vraiment une norme, c'est une obligation réelle.

3430

**M. JEAN BEAUDOIN :**

3435

Une obligation de résultats. O.K. S'il y a des dépassements, est-ce que ça va être des amendes? Des amendes de quelques centaines de dollars, de quelques milliers, de quelques centaines de milliers de dollars, par infraction, ou ça va être tout simplement comme au baseball, *one, two, three, you're out?*

**M. FRANÇOIS MIHOS :**

3440

En fait, ce qui est ce qui est prévu aux dispositions, ce sont des dispositions pénales. Oui, effectivement, ce sont des amendes. Je n'ai pas le détail des montants, mais ce dont l'arrondissement dispose comme moyen de coercition, si on peut dire, c'est des dispositions... c'est des pénalités monétaires.

3445

**M. JEAN BEAUDOIN :**

Je pense que vous êtes... Je pense que tout le monde est d'accord qu'une compagnie qui fait une poursuite de 375 millions de dollars, une poursuite bâillon pour faire taire la Ville, ce n'est pas un bon citoyen corporatif. C'était juste ça que je voulais vous dire. Merci.

3450 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Beaudoin.

Oui, monsieur Acosta.

3455

**M. CARLOS ACOSTA :**

Je dois retrouver les chiffres, en fait, là. Ce qui est inscrit au règlement, c'est que pour une personne morale, pour une première infraction, une amende au règlement sur le bruit peut aller de 1 350 à 6 000 \$. Puis pour une première récidive, l'amende peut aller de 4 000 à 20 000 \$.

3460

**LE PRÉSIDENT :**

Merci pour ces précisions. Alors, prochain intervenant?

3465

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Louis-Philippe Véronneau.

3470

**M. LOUIS-PHILIPPE VÉRONNEAU :**

Bonsoir, laissez-moi juste monter le micro un petit peu, là.

**LE PRÉSIDENT :**

3475

Bonsoir.

3480

**M. LOUIS-PHILIPPE VÉRONNEAU :**

3485 Je m'appelle Louis-Philippe Véronneau, je suis économiste, mais mis à part être économiste, je suis également résident de Viauville. Ma première question va porter plus sur la question démocratique, puis le processus à l'OCPM ce soir qu'on vit, puis tout ça.

3490 Je vais me permettre un petit préambule, en fait, intéressant, sur la question démocratique, je me permets ici de citer le commandant Marcos, de la lutte des zapatistes au Chiapas, qui nous disait, comme ça, dans un texte très beau, d'ailleurs, traduit en français : « Dans nos rêves, nous avons vu un autre monde. Un monde véritable, un monde définitivement plus juste que celui dans lequel nous vivons pour l'instant. Nous avons vu que dans ce monde les armées n'étaient pas nécessaires. Que dans celui-ci, la paix, la justice et la liberté sont si courantes qu'on ne parle pas d'elles comme des choses lointaines, mais de la même façon que qui dit pain, oiseau, air, eau, comme qui dit livre et voix. Et dans ce monde, le gouvernement des plus nombreux était la raison et la volonté, et ceux qui les commandaient étaient des personnes qui pensent bien, qui commandent en obéissant. Ce monde véritable n'était pas pour nous un rêve du passé, ce n'était pas quelque chose qui nous venait de nos ancêtres. C'était de l'avant qu'il venait, c'était le pas suivant que nous faisons. C'est ainsi que nous allons commencer à marcher pour pouvoir faire en sorte que ce rêve s'assoit à notre table, illumine notre maison, pousse dans nos champs de maïs, emplisse le cœur de nos enfants, essuie notre sueur, guérisse notre histoire et soit réel pour tous. »

3495

3500 Bref, un monde différent dans lequel les gens décident réellement.

Mon nez est tombé, je m'excuse.

3505 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, votre question?

3510

**M. LOUIS-PHILIPPE VÉRONNEAU :**

3515 Oui, donc, ma question porte sur le fait que si jamais, à l'OCPM, suite à l'ensemble du  
processus soi-disant démocratique qu'on vit ce soir ensemble et dans les prochains jours, que  
finalement, vient au fait que la population générale du quartier Hochelaga-Maisonneuve puis des  
autres quartiers environnants souhaite avoir l'ensemble des arbres nécessaires, en théorie, dans le  
règlement de la Ville, souhaite avoir l'ensemble du verdissement possible, puis souhaite, au final,  
refuser l'ensemble des dérogations qui sont faites de la part de Ray-Mont... Si jamais ce sont ça  
3520 les recommandations du rapport de l'OCPM, est-ce que la Ville va être en mesure d'écouter ces  
recommandations-là et de les appliquer, ou alors, est-ce que le mieux que la Ville peut faire, c'est  
réellement accepter les dérogations telles quelles puis dire à Ray-Mont Logistiques, « oui ».

**LE PRÉSIDENT :**

3525  
Donc ça revient à la marge de manœuvre.

**M. CARLOS ACOSTA :**

3530 Je vous ai répondu plus tôt. Évidemment, ce soir, nous, on n'est pas habilités à répondre  
ou à prendre des engagements sur ce qui va advenir des recommandations, parce que dans le  
processus, aujourd'hui, nous, on est là pour présenter les dérogations, présenter le projet de  
règlement, répondre à vos questions dans une soirée qui se veut ouverte et participative.

3535 Puis par la suite, lorsque les commissaires feront leur travail – les commissaires qui sont  
au sein d'un organisme qui est indépendant du Conseil municipal, puis des de l'administration  
publique –, lorsqu'ils remettront leur rapport au Conseil municipal, ce sera aux élus qui composent  
le Conseil municipal de prendre la décision de quoi faire avec le projet de règlement.

3540

**M. LOUIS-PHILIPPE VÉRONNEAU :**

3545 Parfait. Donc la réponse est non. Merci. Pour la deuxième question, en fait, je vais revenir sur des questions qui ont été posées plus tôt à l'entreprise.

Effectivement, moi aussi je me rappelle un passé fort lointain dans lequel on nous présentait un projet verdoyant avec un ensemble de choses. Puis je vois, en fait, qu'il y a un plan d'eau sur la  
3550 carte ici. Puis je me demandais si c'était réellement ça le projet qui a été présenté par monsieur Raymond, de HOMA-les-bains.

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

3555 Le plan d'eau auquel vous faites référence, c'est un bassin de rétention qui est installé au profit autant du ministère des Transports et de la Mobilité durable que pour drainer le site de Raymond Logistiques. Donc ce n'est pas un lac, c'est un bassin de rétention. Et je crois que la Ville a fait une bonne explication tantôt de l'usage qu'on fait de ce type de bassin.

3560 **M. LOUIS-PHILIPPE VÉRONNEAU :**

Ce ne sera donc pas HOMA-les-bains. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3565 Alors, merci, monsieur Véronneau, pour vos questions. Je rappelle que vous pouvez émettre vos opinions dès demain, en fait, et qu'il y aura les auditions des opinions à partir du 12 novembre. Prochain intervenant.

3570 **Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Oui, Brigitte Gauvreau, s'il vous plaît.

**Mme BRIGITTE GAUVREAU :**

3575

Bonsoir.

**LE PRÉSIDENT :**

3580

Bonsoir.

**Mme BRIGITTE GAUVREAU :**

3585

Je suis heureuse de passer après notre économiste poète. Je suis résidente propriétaire à la Biscuiterie Viau et préoccupée du sort qui est réservé à la santé et à la qualité de vie des résidents de mon nouveau quartier.

3590

Alors ma question est la suivante : je tourne autour du pot, mais je l'aborde sous un autre angle. Selon quelle logique peut-on aménager sur un terrain appartenant à la Ville des installations comme une butte, ou des mesures de mitigation, ou un bassin de rétention, et non le faire sur le terrain des gens qui font en sorte que ces installations-là sont requises et nécessaires?

**LE PRÉSIDENT :**

3595

Catherine.

**Mme CATHERINE BAHL :**

3600

Merci pour votre question. En fait, comme mentionné précédemment, le terrain qui sera acquis par la Ville sert à atténuer les nuisances produites par l'ensemble du secteur industriel. Donc l'objectif par l'aménagement de cette bande-là, c'est notamment de travailler sur les interfaces qu'il y a à cet endroit, mais également à d'autres endroits dans l'arrondissement, entre les usages résidentiels et les usages industriels. Mais, encore une fois, l'entreprise demeure responsable des nuisances qui sont émises sur son propre site.



3605 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, donc, madame Gauvreau, ça va? Pas de deuxième question? Alors on va passer au prochain intervenant.

3610 **Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

Oui, j'invite Anaïs Houde à s'approcher du micro.

3615 **Mme ANAÏS HOUDE :**

Il me semble qu'il aurait dû avoir une réponse de l'entreprise à la question précédente.

3620 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que l'entreprise avait...

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

3625 Bien, la Ville a donné, je pense, une réponse qui se tient, là, et qui exprime parfaitement ce qui est à l'heure actuelle, on n'a rien à rajouter à ça.

**Mme ANAÏS HOUDE :**

3630 Donc je vais revenir sur des incongruités ou des omissions ou des mensonges qui ont été dits ce soir, comme par exemple que l'entreprise n'avait pas l'intention d'opérer à l'extérieur des heures qui lui avaient été permises, c'est faux.

3635 À de nombreuses reprises, l'entreprise a fait exprès de faire venir sur son site fermé, dès 5 heures du matin, des camions pour assurer de causer un trafic d'où les camions débordaient sur la rue Notre-Dame, n'ayant pas le choix de se stationner sur le trottoir, sur la piste cyclable et dans

la voie publique, avec l'intention de démontrer à tous qu'il fallait absolument augmenter ses heures de travail pour ne pas que l'entreprise se venge, et puis impose des violences de ce type-là, de trafic et puis de sécurité publique à tout un quartier au complet.

3640           Ça a forcé l'arrondissement à déployer, de nombreux jours de suite, des services de police pour faire la circulation d'une entreprise délinquante qui était absolument dans l'illégalité à ce moment-là. C'est quelque chose de vraiment phénoménal.

3645           Première illégalité. Deuxième illégalité, à un moment donné où Ray-Mont Logistiques a mis sur son site des conteneurs, et qui a été ensuite forcé de les retirer suite à un avis de non-conformité. L'entreprise n'a pas hésité une seule seconde à mentir dans les journaux en disant qu'ils n'avaient jamais été non conformes, alors que franchement, un ministère émet un avis de non-conformité et force l'entreprise à retirer ses conteneurs. C'était tout à fait véridique.

3650           Et c'est une entreprise donc qui est mensongère, qui est dangereuse, qui cause des enjeux de sécurité publique, et on continue encore avec, encore une fois, ça a été mentionné qu'ils ont déjà l'intention de poursuivre la Ville...

**LE PRÉSIDENT :**

3655           Est-ce que vous avez une question?

**Mme ANAÏS HOUDE :**

3660           Oui, ça s'en vient.

**LE PRÉSIDENT :**

3665           O.K., c'est un préambule? Parce que ça ressemble à une opinion, puis les auditions des opinions, c'est une autre fois.

**Mme ANAÏS HOUDE :**

3670 Ah, mais ça, j'en ai beaucoup. J'en ai beaucoup. Puis j'ai l'impression que ce sera ma seule chance de les dire devant l'entreprise aussi, je ne pense pas qu'ils seront présents ou qu'ils consulteront les vidéos des dépôts d'avis d'aucune manière possible.

**LE PRÉSIDENT :**

3675 Je vous comprends.

**Mme ANAÏS HOUDE :**

3680 D'ailleurs, je veux souligner...

**LE PRÉSIDENT :**

Brièvement, s'il vous plaît, allez à votre question.

3685 **Mme ANAÏS HOUDE :**

3690 ...ma grande déception à ne pas rencontrer Charles Raymond ce soir. Vous avez probablement dû le convaincre que c'était une très mauvaise idée pour l'image publique de l'entreprise de se présenter ici ce soir. Probablement qu'on aurait eu droit à bien plus d'explosions dans la salle et sur la scène, c'est dommage, c'est dommage, on attendait sa présence. Je pensais que c'était pour lui, en fait, qu'il y avait des policiers devant l'entrée.

3695 Peu importe. Donc j'en viens avec l'autre cas d'illégalité de de l'entreprise qui a été de... lorsque ses demandes n'ont pas été respectées par le ministère des Transports, de faire une nouvelle poursuite. Puis ça, ça a été balayé, comme « ah non, l'enjeu du ministère de l'Environnement n'est pas considéré ce soir à la consultation publique de la Ville ». Non, ça doit être considéré. Comment se fait-il qu'une entreprise se permette de poursuivre l'arrondissement,

3700

poursuivre la Ville, poursuivre le ministère de l'Environnement? Probablement, poursuivre le ministère des Transports, probablement me poursuivre moi, je suis sans doute la prochaine sur votre liste, ce ne serait pas surprenant.

3705

Comment ça se fait qu'on est en train d'optimiser le projet d'une entreprise quérulente, délinquante, dangereuse, sans même parler des enjeux qui ont été mentionnés, de développement durable ou de changement climatique. Elle est un danger pour notre société en termes de circulation, en termes de pollution.

3710

Et comment ça se fait, donc, qu'on est en train d'optimiser son projet ce soir et qu'on voit bien, bravo, sérieusement, honnêtement, bravo à la Ville de Montréal qui fait de la gestion de l'eau, qui fait l'acquisition de terrains...

**LE PRÉSIDENT :**

Je m'excuse, parce que là, c'est vraiment une opinion, ce n'est pas...

3715

**Mme ANAÏS HOUDE :**

Non, c'est une vraie question.

3720

**LE PRÉSIDENT :**

Non...

3725

**Mme ANAÏS HOUDE :**

Comment ça se fait qu'on est en train d'optimiser leur projet?

**LE PRÉSIDENT :**

3730

O.K., parfait. C'est ça votre question?

**Mme ANAÏS HOUDE :**

3735

De quelle manière l'entreprise optimise son projet pour pouvoir plaire à la communauté?

**LE PRÉSIDENT :**

3740

D'accord, on va laisser... on va laisser les gens répondre s'il vous plaît. On a compris la question.

**Mme ANAÏS HOUDE :**

3745

Avez-vous compris la question?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

3750

**Mme ANAÏS HOUDE :**

Je doute qu'ils aient compris la question.

**LE PRÉSIDENT :**

3755

Bien, on va écouter la réponse...

3760 **Mme ANAÏS HOUDE :**

Ça ne s'adressait pas à la Ville de Montréal. Je les félicitais pour leur bon travail. Avez-vous compris la question? Je peux la recommencer?

3765 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous souhaitez répondre à...

3770 **M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

Je pense qu'on passe par le président pour s'adresser, donc, je ne sais pas si on peut recommencer, là, je ne suis pas certain d'avoir saisi.

3775 **Mme ANAÏS HOUDE :**

On peut recommencer, ça me fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

3780 Bien en fait la question, c'est pourquoi il y a cette consultation publique ici? Parce que la consultation porte sur...

**Mme ANAÏS HOUDE :**

3785 Comment ça se fait qu'on demande à une consultation publique...

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

3790 Est-ce qu'on peut juste ne pas crier?

**Mme ANAÏS HOUDE :**

...d'optimiser un projet complètement irrecevable et dangereux pour la communauté?

3795 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez répondre à la question.

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

3800

Je vais répondre à la question. Il y a beaucoup d'éléments qui ont été mentionnés. Je ne vais pas revenir sur tous les éléments, mais je vais me permettre de corriger une inexactitude. Je vais apprécier que vous me laissiez terminer ma réponse. Merci.

3805 **Mme ANAÏS HOUDE :**

Ha! Ha! Ha! Ha!

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

3810

Oui? Bon? O.K. Il a été mentionné qu'il y avait des... Je trouve ça important de le corriger, là, qu'il y avait eu une tentative d'intimidation avec des camions qui seraient venus. Les camions ne sont pas des camionneurs de l'entreprise, ne sont pas des...

3815 Est-ce que je peux terminer?

**LE PRÉSIDENT :**

Attention, s'il vous plaît.

3820

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

Est-ce que je peux terminer?

3825

**LE PRÉSIDENT :**

Non, je m'excuse, là, vraiment, je suis désolé, mais moi, je me demande que vous me respectiez puis vous respectez notre processus. Puis je vous l'ai dit : ce soir, c'est une soirée d'information et de questions et réponses. Puis ça va me faire plaisir de vous entendre, d'entendre vos opinions. On est là pour ça. Puis venez exprimer vos opinions, mais ce soir, s'il vous plaît, décorum, respect, merci.

3830

**FEMME NON IDENTIFIÉE :**

Oui, mais l'entreprise ne nous respecte pas, elle.

3835

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

3840

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

Alors, je me permets de corriger l'inexactitude qui a été mentionnée. Lorsque les camions se sont présentés, qui ne sont pas des employés de l'entreprise, qui ne sont pas des camions de l'entreprise, il y a eu des rencontres qui se sont mises sur pied au jour un avec l'escouade mobilité de la Ville, les équipes de l'arrondissement, les gens de l'entreprise. Il y a un conteneur qui physiquement s'est mis à l'entrée pour bloquer les camions pour ne pas qu'ils rentrent sur le site avant les heures d'opérations.

3845

3850

Alors je veux quand même préciser, parce que ce qui a été mentionné là, que l'entreprise opérait de manière illégale sur son site, de manière volontaire, ce n'est pas la vérité. Et il y a des



mesures qui ont été prises. Il y a plusieurs personnes qui ont participé à ces rencontres, incluant le SPVM, l'escouade mobilité, les représentants de l'arrondissement, j'y étais.

3855

Alors je vous le dis, ça, je ne l'invente pas. Et il y a des mesures qui ont été prises pour limiter ces enjeux-là, et ils ont été limités. Alors ce n'est pas vrai qu'il y a eu de manière illégale de l'opération sur le site à l'extérieur des heures balisées, je veux le mentionner.

3860

Et en réponse à votre question, pourquoi est-ce qu'on participe à ce processus-là? C'est une entente qui a été intervenue. Le 89 est un article qui amène à l'OCPM et on participe pour cette raison-là à tout le processus que la Ville a expliqué lors de sa présentation. C'est un encadrement et on y participe et c'est balisé par l'entente qu'il y a entre l'entreprise et la Ville.

3865

**Mme ANAÏS HOUDE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3870

Avez-vous une autre question?

**Mme ANAÏS HOUDE :**

3875

Bien, tout à fait. Déjà numéro un, je n'ai jamais dit que les camions opéraient à des heures illégales. J'ai dit que les camions se stationnaient à l'avant, ayant été appelés à des heures illégales. Je sais qu'il n'y a eu aucune activité sur le site. Je sais qu'il y avait un conteneur qui bloquait le terrain. Mais par contre, je sais aussi que les répartiteurs ont envoyé intentionnellement, suite à une commande, les camionneurs se stationner à un endroit qui n'était pas accessible en respect des heures.

3880

Ensuite...

**LE PRÉSIDENT :**

3885

Une question. Rapidement.

**Mme ANAÏS HOUDE :**

3890

Oui. De quelle manière est-ce que l'entreprise Ray-Mont Logistiques entend optimiser son projet pour pouvoir s'implanter harmonieusement en tendant la main à tous les acteurs de la communauté? Ça veut dire pas juste tordre le bras de la Ville, ça veut dire tendre la main aux citoyens et citoyennes qui sont ici ce soir.

3895

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, oui.

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

3900

Merci. Écoutez. Ray-Mont Logistiques, là, pourrait continuer ses activités telles qu'elles à l'heure actuelle. Ça, c'est la première des choses. Deuxièmement, Ray-Mont Logistiques s'est assis avec la Ville justement pour voir comment on peut améliorer les aménagements. Ça, c'est... Et c'est la proposition qu'il y a sur la table dans le cadre de l'article 89 ce soir. Donc, ce que vous voyez là, il y a eu plusieurs éléments d'amélioration là-dedans, vous ne les voyez pas, elles ne sont pas satisfaisantes à vos yeux...

3905

**Mme ANAÏS HOUDE :**

3910

Mais lesquels de l'entreprise? Pas ceux de la Ville. On les a vus, ceux de la Ville. Lesquels de l'entreprise?

3915 **M. SYLVAIN GARIÉPY :**

Le plan que vous avez sur là, devant vous à l'écran, là, c'est le terrain de l'entreprise, madame. Ce n'est pas le terrain de la Ville de Montréal. On n'aménage pas les terrains des autres en ce moment, on aménage ce terrain-là et le bassin de rétention que vous voyez dans le coin, c'est un aménagement commun sur ce qui était le territoire...

3920

**Mme ANAÏS HOUDE :**

Vous payez?

3925

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

...de Ray-Mont Logistiques et c'est fait, ça a été...

3930

**Mme ANAÏS HOUDE :**

Ha! Ha! Ha!

3935

**M. SYLVAIN GARIÉPY :**

Est-ce que je peux.... Est-ce que je peux répondre, s'il vous plaît? Moi, je vous traite avec respect, mais vous, vos réactions sont très irrespectueuses, madame.

Bien, oui.

3940

Donc, moi, la réponse à votre question est la suivante : les aménagements qu'on voit ici aujourd'hui sont le résultat de négociations et aussi d'un plan de réhabilitation qui a été entendu avec le ministère de l'Environnement. Donc, c'est ce qui est sur la table à l'heure actuelle. Et ce plan de réhabilitation là a mené aux aménagements qui sont proposés, et c'est en collaboration avec la Ville que ç'a été fait.

3945

Donc, c'est là-dessus que vous devez vous prononcer, que vous devez commenter ce soir. C'est l'objet de cette soirée. Je trouve ça malheureux que je doive vous le rappeler. Merci.

**Mme ANAÏS HOUDE :**

3950

Ça, c'est hilarant, quand même.

**LE PRÉSIDENT :**

3955

Merci...

**Mme ANAÏS HOUDE :**

Puis pour finir, puisque j'ai des réactions irrespectueuses...

3960

**LE PRÉSIDENT :**

Je suis désolé, pas d'autres opinions. Je suis désolé, on va passer au prochain intervenant. On va passer au prochain intervenant, s'il vous plaît. S'il vous plaît. On peut passer au prochain intervenant. Dernier intervenant pour ce soir...

3965

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

On invite Roxanne Berthold à s'avancer au micro, s'il vous plaît.

3970

**LE PRÉSIDENT :**

...puis ensuite, on continuera en Zoom demain.

3975

**Mme ROXANNE BERTHOLD :**

3980 En fait, je vais... je vais faire ça très rapidement. Ma question, c'est : oui, je comprends que l'entente... en fait, l'entente que vous nous présentez, les mitigations, c'est la Ville de Montréal qui les fait? Est-ce que vous avez des plans pour être un citoyen corporatif respectueux? C'est-à-dire, est-ce que vous avez... Comme le port a planté des arbres à l'extérieur de leur site, dans notre quartier. Vous, est-ce que vous avez des plans pour nous tendre la main justement?

3985 **M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

Je pense que c'est en réponse de madame, je pense, madame Desmeules, tout à l'heure que j'avais répondu qu'on... C'est une première étape, là, de discussion, aujourd'hui. Puis on espère, en effet, que ce n'est pas simplement ce que vous voyez à l'écran qui est la collaboration, 3990 puis la cohabitation. Je pense qu'il y a beaucoup plus que ça.

Dans les autres secteurs où l'entreprise est active, je prends l'exemple du Sud-Ouest en ce moment, il y a un gros engagement d'entreprise au niveau de l'aide alimentaire. Au niveau de l'Ouest canadien, il y a beaucoup, beaucoup de collaboration qui se fait avec les Premières Nations 3995 là-bas, il y a de très bonnes collaborations. Donc, tu sais... je pense qu'on est tout à fait conscients, là. Puis on le voit là, on vient d'avoir un bon exemple, là.

**Mme ROXANNE BERTHOLD :**

4000 Mais, vous l'avez répété quand même à plusieurs reprises que vous êtes sensibles...

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

4005 Oui, oui.

**Mme ROXANNE BERTHOLD :**

4010 ...je vais vous prendre au mot. Alors, ça serait *le fun* de voir un plan concret pour le quartier.

**M. JULIEN NEPVEU-VILLENEUVE :**

4015 Je vais laisser...

**M. JONATHAN HÉBERT :**

J'entends...

4020 **Mme ROXANNE BERTHOLD :**

Oui.

**M. JONATHAN HÉBERT :**

4025 ...puis je vous confirme que c'est notre volonté.

**Mme ROXANNE BERTHOLD :**

4030 O.K. Est-ce que vous avez un horizon pour ce genre de plan, ou...

**M. JONATHAN HÉBERT :**

4035 Ce qu'on est en train de faire, c'est d'aménager le site. Notre objectif, c'est d'avoir des interactions plus fréquentes avec la communauté.

**Mme ROXANNE BERTHOLD :**

4040

O.K.

**M. JONATHAN HÉBERT :**

4045

Je vous entends, comme je vous dis, puis on va... je vais... on va avoir des discussions à l'interne, puis on va vous revenir avec un plan.

**LE PRÉSIDENT :**

4050

Je préciserais...

**M. JONATHAN HÉBERT :**

4055

Puis en passant, on en a déjà eu dans le passé, également, dans le secteur, mais on ne voulait pas faire de marketing là-dessus. Maintenant qu'on a cet aménagement-là, notre objectif c'est de s'intégrer.

**Mme ROXANNE BERTHOLD :**

4060

O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

4065

Mais vous pouvez, justement, profiter de la consultation publique pour vous, demander ce que vous souhaitez.

4070 **Mme ROXANNE BERTHOLD :**

O.K. Merci. Ma deuxième question est très, très courte. J'aimerais savoir : est-ce que vous habiteriez là? Chacun d'entre vous. Juste : oui ou non?

4075 **M. JONATHAN HÉBERT :**

La réponse : avec les aménagements qui vont être faits, oui.

4080 **Mme ROXANNE BERTHOLD :**

Vraiment?

**M. JONATHAN HÉBERT :**

4085 Oui.

**Mme ROXANNE BERTHOLD :**

Vous habitez à Montréal actuellement?

4090

**M. JONATHAN HÉBERT :**

Je ne répondrai pas à cette question.

4095 **Mme ROXANNE BERTHOLD :**

Non, mais je ne veux pas savoir exactement où vous habitez. Mais est-ce que vous habitez à Montréal?

4100



**LE PRÉSIDENT :**

On a compris la question, puis l'essence de la question, merci.

4105 **Mme ROXANNE BERTHOLD :**

Mais j'aimerais que tout le monde réponde à la question. Vous aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

4110

Bien, moi, je n'ai pas à répondre à cette question-là...

**Mme ROXANNE BERTHOLD :**

4115

C'est une question que je pose à tout le monde.

**LE PRÉSIDENT :**

4120

Peut-être que je vais pouvoir vous répondre à la fin de la consultation. Est-ce que ça fait exactement partie de l'objet de la consultation? Exactement ce dont vous parlez?

Merci beaucoup. Du temps pour une autre personne? Oui, allons-y.

**Mme CAROLINE D'AUTEUIL :**

4125

On invite Annabelle Rivard à s'avancer au micro, merci.

**Mme ANNABELLE RIVARD :**

4130

Moi, j'ai des questions qui s'adressent à la Ville. Que diriez-vous... Là, vous avez parlé, tout à l'heure, du certificat d'autorisation puis que le service de l'environnement de la Ville en cas de

4135 non-respect va donner des amendes qui allaient jusqu'à environ 4 000 \$ si j'ai bien compris. Que diriez-vous aux mauvaises langues qui disent qu'en fait vous n'avez absolument pas de dents puis pas de possibilité de sanctionner quoi que ce soit, en fait, en cas de non-respect, puis que... Qu'est-ce qui va empêcher l'entreprise à contourner, finalement, le règlement puis à juste accepter de payer les amendes?

**M. CARLOS ACOSTA :**

4140 Ce que j'ai mentionné plus tôt, le montant des amendes, c'est par rapport au respect du règlement sur le bruit, ce qui est de compétence de l'arrondissement. Ce que je répondrais, en fait, c'est que notre responsabilité dans la loi, les municipalités ont la compétence de gérer, par exemple des nuisances, comme le bruit. C'est une compétence, c'est notre devoir, puis notre travail, nous, à la direction de l'aménagement urbain, les services aux entreprises, c'est notamment d'inspecter  
4145 le territoire pour être certain que ce qui est prévu dans le règlement soit respecté.

4150 François le disait plus tôt, par exemple, disons qu'une entreprise doit aménager 134 arbres, bien, on dépêche un inspecteur pour aller compter le nombre d'arbres. Puis par la suite, s'il n'y a pas 134 arbres, on prend les recours qui sont nécessaires. Il y a plusieurs recours. Il y a d'abord un avis, ensuite, il y a des constats d'infraction, donc, des amendes à payer, ça fait...

4155 Tout ça, c'est notre responsabilité comme municipalité. Puis on le prend très à cœur, puis on le fait. Notre objectif, c'est de s'assurer que les gens respectent le règlement. Puis pour ça, on a besoin notamment de la collaboration des citoyens, puis c'est pour ça qu'on a produit l'outil dont je parlais tantôt, pour aider les gens à faire des plaintes.

4160 Parce que quand nous, on se retrouve à discuter avec des entreprises qui peuvent générer des nuisances, d'avoir des plaintes, c'est un outil supplémentaire pour les persuader qu'il faut qu'ils travaillent sur la mitigation de leur plainte. Donc, vous avez aussi un rôle à jouer.

Il y a donc plusieurs manières de s'assurer que les différentes entreprises sur le territoire respectent la réglementation, puis c'est notre devoir de s'assurer qu'elles le font.

**Mme ANNABELLE RIVARD :**

4165 Mais pour clarifier l'essence de ma question, c'est que si les montants ne sont pas assez élevés, vous n'avez pas la compétence de faire respecter le règlement parce que la menace que vous représentez n'est pas une menace pour l'entreprise.

**M. CARLOS ACOSTA :**

4170 Par exemple, dans le Règlement sur le bruit, le montant des amendes, on va au maximum de ce qui est prévu par la loi. Comme municipalité, tout notre champ de compétences, il est déterminé par le gouvernement du Québec. C'est le gouvernement du Québec qui détermine dans la loi qu'est-ce que les municipalités peuvent faire ou ne pas faire, puis notamment, le montant des amendes. Puis ça a déjà été contesté.

4175 On a déjà essayé d'aller au-delà, à la Ville de Montréal, de ce qui était prévu dans le règlement, puis on a dû revenir en arrière, puis mettre des maximums. Ce que j'ai nommé tantôt, c'est parmi les amendes les plus élevées à Montréal en matière de réglementation sur le bruit.

4180

**Mme ANNABELLE RIVARD :**

Donc, c'est 4 000 \$.

4185

**M. CARLOS ACOSTA :**

De 4 000 jusqu'à 20 000 \$...

4190

**Mme ANNABELLE RIVARD :**

Jusqu'à 20 000 \$.

**M. CARLOS ACOSTA :**

4195

...pour chaque infraction subséquente de la première. Puis il n'y a pas de limite au nombre d'infractions qu'on peut constater, puis pour lesquelles on peut émettre des constats d'infraction.

**Mme ANNABELLE RIVARD :**

4200

O.K. Ma deuxième question... Merci pour la réponse. Ma deuxième question, c'est que dans... Quand on joue à un jeu, on essaie de comprendre quelle est notre marge de manœuvre. Ça a été soulevé plusieurs fois ce soir. Moi, ce que je comprends, ce soir, c'est qu'en fait, le jeu que chacun joue est très clair, c'est-à-dire que là, vous jouez à jeu ouvert. L'entreprise essaie d'augmenter ses activités commerciales. La Ville essaie d'éviter la poursuite de 373 millions.

4205

Vous faites une consultation publique parce que vous voulez avoir la légitimité de dire que vous avez consulté les citoyens, mais finalement, tout le monde va jouer son jeu. La Ville ne va pas vouloir que Ray-Montaille de l'avant avec la poursuite. Ray-Mont va vouloir augmenter ses activités.

4210

Donc, qu'est-ce qu'on fait ici, en fait, finalement? Puis qu'est-ce que vous diriez aux gens qui disent que les citoyens sont présentement pris en otage dans cette situation-là, entre accepter des mesures qui ne nous plaisent pas, ou accepter que la Ville se fasse poursuivre?

4215

Donc, finalement, ici on est juste les... Il y avait des clowns, tantôt. On se demande qui est le dindon de la farce. Donc, qu'est-ce que vous diriez à des gens qui disent que, finalement face à une situation qui est complètement bloquée...

4220

Puis les études – je suis sociologue dans la vie, en sociologie de l'environnement, on montre que les consultations publiques, en général, sont des... contrairement à ce qu'on a entendu ce soir, sont des moments qui ne sont absolument pas démocratiques.

4225 Puis que la vraie démocratie se joue dans la rue, à travers les médias, par toutes sortes d'autres moyens, mais surtout pas dans des endroits comme ici, où, finalement, la voix des citoyens ne sera absolument pas entendue. Donc à quoi ça sert, finalement, une consultation comme ça?

**M. CARLOS ACOSTA :**

4230 Il est tard, là, mais je ne ferai pas de blague avec l'Action de grâce puis le dindon, là, mais en tout cas.

4235 Je suis content que vous parliez de jeux ouverts. C'est notre objectif d'être ici, puis de faire une consultation publique. C'est d'être transparent avec la population. Puis effectivement, tout ce qu'on vous a partagé aujourd'hui, là, c'est pour que la population soit informée.

4240 Le risque pour la Ville de Montréal d'un recours de 373 millions de dollars est extrêmement important, puisqu'il faut comprendre aussi, c'est que si la Ville doit payer une poursuite de 373 millions de dollars, elle le fait à travers ses budgets d'opération. 373 millions de dollars, c'est plus de 10 fois... c'est plus de 10 fois le budget d'un arrondissement. Notre budget, en arrondissement, c'est 70 millions de dollars. C'est quoi les services que la Ville devrait couper pour pouvoir assumer une telle facture?

4245 Ils sont majeurs, les impacts d'une poursuite comme celle-là pour la... pas seulement pour nous à la Ville comme administration publique ou pour les élus, c'est pour l'ensemble des Montréalais. L'impact pour l'ensemble des Montréalais d'un recours comme celui-là est serait extrêmement important. Les risques sont trop importants, et c'est pour ça que la direction générale nous a donné le mandat de trouver d'autres solutions. C'est ça qu'on vous présente... C'est ça qu'on vous présente ce soir.

4250 **Mme ANNABELLE RIVARD :**

Donc, ce que vous me dites en fait, c'est que vous nous consultez sur des mesures sur lesquelles, finalement, on n'a pas le choix?

**M. CARLOS ACOSTA :**

4255

Ultimement sur la question, puis c'est important, puis... Aujourd'hui, la consultation, c'est effectivement un autre moyen que d'être dans la rue, que de parler, que de se mobiliser. Mais c'est un moment que la Ville offre, que l'Office offre à la population pour se mobiliser, pour faire entendre une opinion, puis des voix.

4260

Puis il ne faut pas sous-estimer la chance qu'on a de pouvoir avoir une instance comme celle-ci. C'est un moment de transparence, un moment d'écoute et d'échange. Les commissaires sont là pour ça. Je pense que vous avez devant vous une opportunité très importante d'exprimer vos opinions directement aux personnes qui sont concernées. Moi, je ne la sous-estimerais pas.

4265

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup. Puis ça... Dans le fond, ça conclut bien cette soirée d'information parce que...

4270

Donc, sur ces paroles, je vous rappelle que les commissaires ne sont pas des employés de la Ville. On n'est pas embauchés par le promoteur, donc on est complètement indépendants. Notre rôle, c'est d'écouter, d'entendre toutes les opinions qui vont être formulées, on en tient compte, on analyse tout ce qui nous est soumis.

4275

Donc, je vous invite à venir participer aux séances d'opinion. Vous pouvez également commencer à émettre vos opinions en ligne dès demain matin. Puis nous, on va analyser tout ça et on va faire un rapport avec des recommandations et...

4280

Donc, je vous rappelle, je sais qu'il reste encore plusieurs personnes qui étaient inscrites. Malheureusement, ça va... On n'a pas le temps, malheureusement, monsieur, on n'a pas le temps de passer d'autres personnes ce soir.

4285 Non merci, excusez, monsieur, vous n'avez pas... Non, je vais demander à la sécurité, s'il vous plaît, O.K.? Merci.

4290 Alors, donc, je rappelle : demain poursuite de la séance à 13 heures en ligne. Si vous souhaitez, vous pouvez avoir les coordonnées en sortant d'ici et vous pourrez participer, donc, demain à la poursuite de cette séance d'information... en fait de questions et réponses, qui s'inscrit dans la période d'information.

4295 Je remercie les représentants de l'arrondissement et ceux du promoteur d'être venus ce soir, ainsi que ma collègue, l'analyste au dossier, Joseph, le personnel de l'OCPM. Merci beaucoup à l'équipe technique de WebTV, merci.

Je vous souligne que les informations communiquées ce soir seront disponibles dès demain sur notre site Internet. Je rappelle que vous pouvez nous faire part de vos opinions dès demain. Je l'ai dit, donc je le répète.

4300 Pour ceux qui souhaitent présenter une opinion devant les commissaires, vous devez vous inscrire avant le 7 novembre en appelant au 514-872-8510. Les séances d'audition des opinions débiteront le 12 novembre et se dérouleront ici même, à la Plaza Antique ainsi qu'en ligne.


4305 Alors au nom de ma collègue commissaire et moi, je vous remercie de votre participation et vous souhaite une bonne fin de soirée.

4310 **AJOURNEMENT**

4315 Je, soussignée, Anne-Marie Venne, sténographe officielle n° 361317-8, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent contiennent la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au moyen de l'enregistrement numérique, le tout hors de mon contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

4320 Le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé :

  
\_\_\_\_\_

4325 Anne-Marie Venne, s.o. n° 361317-8